

L'ACTION DU MINEFI EN 2000



MINEFI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2000

SOMMAIRE



Introduction de Laurent FABIUS	1
Préface de Florence PARLY	2
Préface de François HUYWART	3
Préface de Christian PIERRET	4
Préface de François PATRIAT	5

ÉCONOMIE ET FINANCES **6**

Une politique de croissance et d'emploi	9
Des finances publiques équilibrées	11
L'évolution à la baisse de la fiscalité	13
Les missions des directions du MINEFI	

INSTRUMENTS ET LEVIERS **16**

La stratégie industrielle	19
Les leviers financiers	21
La régulation des marchés	23
La création d'entreprises	25
La volonté de l'innovation	27
Les nouvelles technologies	29
Le soutien à l'artisanat, au commerce, aux PME	31

SOLIDARITÉ ET TRANSPARENCE **34**

La défense du consommateur	37
Le respect et la concurrence	39
L'application du droit	41
Sécurité, risques, environnement	43
Les relations entre l'économie et le social	47
La dimension solidaire	49

MONDIALISATION ET EUROPE **52**

L'Union européenne : la Présidence française	55
L'euro concret	57
Le commerce international	59
L'aide au développement	61
Un nouvel ordre économique international	63
Les équivalents du MINEFI à l'étranger	

MODERNISATION ET REFORME **66**

Une gestion publique renouvelée	69
La réforme-modernisation du MINEFI	71
Le ministère de ses origines à nos jours	
Le MINEFI en quelques chiffres	
Les droits des femmes	73

OUVERTURE ET COMMUNICATION **76**

Le MINEFI devant les assemblées	79
La priorité au dialogue	81
Le choix de la proximité	83
L'événementiel du MINEFI	
Les publications du MINEFI	





INFORMER POUR CONVAINCRE



Laurent FABIOUS
Ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie

INFORMER

L'économie change. Elle est de plus en plus **présente** dans nos vies. De plus en plus **complexe** aussi. De plus en plus **rapide**. De plus en plus **internationale**. La mondialisation et le numérique sont devenus ses nouvelles frontières. Les capitaux évidemment, la plupart des biens, les services sont désormais instantanément présents sur un vaste marché global quadrillé par les liens virtuels des technologies nouvelles. Nous sommes à **l'ère des changements d'échelle**. Des mutations également. La marchandisation de ce qui ne pouvait être autrefois objet de commerce, le vivant, la nature, nous inquiète. A juste titre. Prudence et précaution doivent mieux encadrer le progrès. Nos administrations doivent y participer en se modernisant, en se réformant.

Car, aller au devant, et parfois au-delà, des questions des citoyens devient dans le contexte que nous vivons non seulement une nécessité administrative, mais aussi un impératif général. Dans un monde qui bouge, par ses monnaies, par ses marchés, il faut donner des repères, dire d'où nous venons, où nous allons. Présenter avec précision un an d'action au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI), que ses larges compétences et sa dimension transversale impliquent dans de nombreuses missions, fait partie de cette démarche. Les activités du MINEFI ne doivent pas être un mystère. **L'information est une obligation**. L'ouverture, une traduction de la modernité. La transparence, le simple souci de la démocratie.

Une administration publique qui se réforme a **un devoir de clarté** et doit mettre l'accent sur cette priorité pour les agents, pour le public. Dresser le bilan juridique, humain, financier, industriel, d'une année de travail, d'une année de stratégie, exercice auquel se prêtent de plus en plus d'institutions, d'entreprises, d'organismes publics et privés, d'associations, **n'est pas une contrainte**. Informer, communiquer, offrir la plus grande visibilité des activités du MINEFI, par des renseignements précis, concrets, détaillés, de l'infographie, des bilans, c'est offrir à chacun, y compris à nous-mêmes, les moyens **d'évaluer l'action entreprise**, de mesurer le travail accompli, de revenir sur ce qui a été fait pour l'améliorer ou le préserver. Ce document permettra de nourrir le débat, alimentera la discussion, stimulera **le dialogue**.

Le MINEFI, que je conçois comme le ministère du développement économique, de l'innovation technologique et de la création industrielle, doit orienter chaque projet, chaque décision, chaque réforme vers nos objectifs fondamentaux : croissance durable, solidarité, retour au plein emploi, construction européenne, régulation internationale, **une économie dynamique pour une société plus solidaire**, tel est le sens de notre action. C'est le fil conducteur de ce rapport.

Laurent Fabius

DES FINANCES PUBLIQUES PLUS FORTES



Florence PARLY
Secrétaire d'Etat
au Budget

9000 milliards de francs : c'est le poids de l'économie française en 2000. Son socle : une croissance robuste qui, pour la troisième année consécutive, dépasse 3%. Ses moteurs : la consommation des ménages soutenue et l'investissement dynamique qui portent l'activité des entreprises. Plus fortes, nos finances publiques rendent possible une France plus juste.

Une France plus juste pour les 400 000 chômeurs qui, l'an dernier, ont retrouvé un emploi, grâce à **la création de 600 000 postes de travail**.

Une France plus juste, aussi, avec en deux ans, **une baisse de 100 milliards de francs d'impôts** qui font bénéficier tous les Français, notamment les plus modestes, des fruits de la croissance. Les baisses de la TVA, générale ou ciblées, de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation ou de la TIPP ainsi que la suppression de la vignette automobile ont soutenu le revenu des ménages.

SITUATION ECONOMIQUE DE LA FRANCE

Une France plus juste envers les générations futures car le poids de la dette publique, pour la deuxième année consécutive, a diminué grâce à la **réduction des déficits publics**. Pour le seul budget de l'Etat, le déficit aura été réduit de 100 milliards de francs depuis 1997.

Une France plus juste, enfin, par les priorités fixées en matière de dépenses publiques : augmentation des moyens de l'éducation pour toutes les familles, renforcement des services de la justice pour tous les justiciables, création de la couverture maladie universelle, amélioration du cadre de vie et prise en compte des préoccupations environnementales et de sécurité.

Au total, nous pouvons être légitimement fiers des performances réalisées en l'an 2000. Pour moi, avec Laurent Fabius et sous l'autorité de Lionel Jospin, ces résultats sont un encouragement à la poursuite de la politique visant à mettre les finances publiques au service de l'emploi, de la croissance et du bien commun. **Une économie conquérante pour une société plus solidaire**, tel est le sens de notre action.

F. Parly



François HUWART
Secrétaire d'État
au commerce extérieur

2000 MILLIARDS D'EXPORT EN L'AN 2000

En **2000**, le calendrier a rencontré les statistiques puisque le seuil des **2000 milliards** de francs a été nettement dépassé par nos exportations qui auront augmenté de près de 14 % en valeur après avoir culminé à environ **1850 milliards** de francs en 1999.

Cette performance n'est en rien ternie par une balance commerciale, tributaire cette année d'une facture pétrolière alourdie, et moins significative que les flux d'exportations et d'importations qui traduisent la **vigueur de la croissance** et donc de l'emploi.

Au dynamisme de notre économie, il convient d'associer encore davantage nos PME. C'est le sens de la politique régionale du commerce extérieur lancée en février dernier, dont nous récoltons déjà les fruits puisque les premiers Programmes d'Action Régionaux pour le Développement International ont été signés dès la fin de l'automne.

Réalité pour nos entreprises depuis quelques années déjà, la mondialisation s'est imposée en 2000 au cœur du débat public. L'échec de la Conférence de Seattle, s'il a marqué les esprits, n'a pas interrompu **l'activité multilatérale**. Les discussions sur le fonctionnement de l'OMC ont été engagées afin de préparer un nouveau cycle global de négociations. Y parvenir est notre objectif prioritaire. Présidente de l'Union au second semestre, la France a conclu et transmis à l'OMC les contributions des Quinze sur l'agriculture et les services, et bouclé la troisième phase de l'accord sur les textiles. Les négociations sur la mise en œuvre des Accords de Marrakech ont permis de rétablir la confiance avec les PED; la tenue de la première Conférence Afrique-OMC à Libreville à l'automne l'a montré. Je relève enfin plusieurs décisions de l'Organe de Règlement des différends, concernant l'amiante ou les FSC, qui soulignent l'impartialité de l'OMC.

Le MINEFI plaide avec force pour une **mondialisation organisée et solidaire**, qui favorise les échanges et se donne des règles.

Une économie conquérante pour une société plus solidaire, tel est le sens de notre action internationale.



Christian PIERRET
Secrétaire d'État
à l'Industrie

L'ÂGE DE LA MODERNITÉ INDUSTRIELLE

Tout ministre de l'industrie est immanquablement confronté au redoutable paradoxe de la modernité : voulons-nous le changement parce que l'évolution du monde nous y contraint ou voulons-nous **changer le monde pour maîtriser sa marche** ?

La réponse des déçus ou des détracteurs de l'action publique est simple, presque simpliste : les contraintes étant trop nombreuses, il suffirait de laisser faire celle du moindre effort. C'est-à-dire changer sans volonté, par adaptation, parce que la vie économique va ainsi, et que nous devons laisser aller vers les objectifs qu'elle choisit d'assigner à l'humanité.

Cette alternative peut paraître abstraite. Elle recoupe pourtant très exactement les **stratégies industrielles choisies** par le Gouvernement. Dans le jeu industriel, l'Etat, jusqu'à une époque très récente, était tout à la fois l'actionnaire et le client, le régulateur et le régulé, le juge et l'arbitre. L'accélération des échanges, le triomphe de l'économie financière, la mondialisation, phénomènes liés mais distincts, ont fini d'ouvrir nos frontières, d'abolir nos monopoles, d'établir la concurrence comme norme.

MODERNITÉ

La nouvelle révolution industrielle, celle des nouvelles technologies de l'information et de la communication, parachève ce mécano inédit des systèmes économiques en instituant un nouveau facteur de production universel : le savoir numérique. Conséquence : les champs d'action de l'Etat paraissent parfois brouillés.

Face à ce nouvel âge industriel, le ministère chargé de l'Industrie a voulu que l'action publique se transforme. Il a choisi **une stratégie d'ouverture, de rénovation**, de conquête, à rebours du simple consensus d'adaptation aux marchés. Moderniser et ouvrir les services publics pour développer leurs missions, soutenir concrètement les entreprises innovantes, renforcer l'attractivité du site France, ces choix ont permis de créer 100 000 emplois industriels directs en 2000. Une première depuis trente ans. Une économie conquérante pour une société plus solidaire, tel est le sens de notre action.

AU SERVICE DU QUOTIDIEN ET DES ENTREPRENEURS

A l'écoute des préoccupations quotidiennes des PME, des entreprises commerciales, artisanales ou de services et des consommateurs, le Secrétariat d'Etat dont j'ai la charge est à la fois le garant de la sécurité et de la loyauté des opérations économiques, du soutien et de l'accompagnement des forces vives de notre territoire.

Face aux différentes crises alimentaires, la demande de **sécurité** de nos concitoyens a reçu une réponse rapide et appropriée, en matière de contrôles notamment.

La création d'entreprise, indispensable à l'activité, a été appuyée par d'importantes mesures destinées aux entreprises : accès aux prêts, **simplification** des formalités, baisse des charges sociales, accompagnement des créateurs d'entreprise.

Par le dialogue permanent, les relations producteurs-distributeurs ont été renouvelées et la régulation des abus dans les pratiques commerciales pour un meilleur " civisme commercial " a été renforcée.

Enfin, tout en contribuant à l'essor des zones rurales, des centres villes et du commerce associé, à l'aide du Fonds d'intervention de sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC), le MINEFI a exprimé sa solidarité aux commerçants victimes des cataclysmes naturels de la fin 1999 et de l'année 2000.



François PATRIAT
Secrétaire d'Etat aux PME,
au commerce, à l'artisanat
et à la consommation

PROXIMITÉ

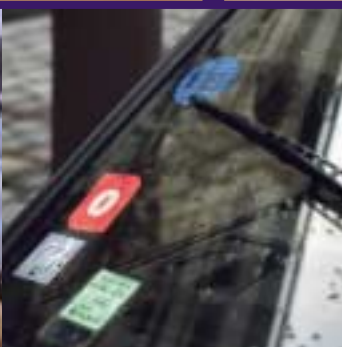
La qualité des agents des services placés sous mon autorité (DGCCRF, DEcas, DARPMI, DIPL, IGIC), mais aussi la mobilisation de nos partenaires, les réseaux consulaires, la BDPME, l'APCE, la Commission de sécurité des consommateurs, l'INC, l'AFSSA, la COSA entre autres, sont les clés de nos succès communs. A l'aube du passage à l'euro pratique, pour la croissance et pour l'emploi, ensemble, nous engageons de nouveaux chantiers : loi d'orientation pour l'artisanat et la petite entreprise, simplifications multipliées, portail d'accueil sur Internet destiné aux entrepreneurs, protection renforcée des droits des consommateurs. **Une économie conquérante pour une société plus solidaire**, tel est le sens de notre action.

Handwritten signature of François Patriat

ECONOMY



MIE FINANCES



Une politique de
croissance
et d'emploi

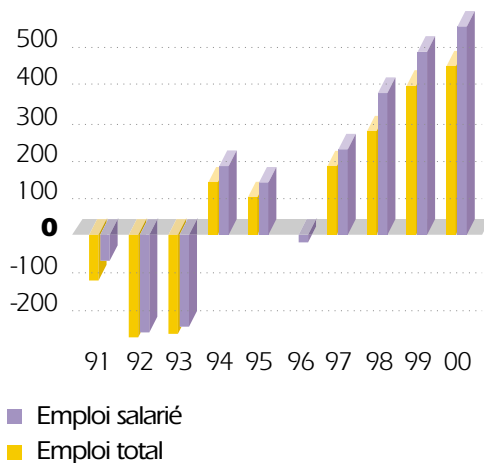
Des finances publiques
équilibrées

L'évolution à la baisse
de la fiscalité

ECONOMIE ET FINANCES

Des créations d'emplois en nombre exceptionnel, une troisième année de progression de l'activité à un rythme de plus de 3 %, une inflation maîtrisée malgré le choc pétrolier et les variations monétaires : en 2000, l'économie française a été protégée des turbulences internationales par la solidité de sa demande intérieure et la qualité de son offre industrielle et commerciale. Les fondations d'une croissance durable paraissent posées grâce à la vigueur de l'investissement, en particulier en nouvelles technologies.

La hausse de l'emploi total en 2000, portée par celle de l'emploi marchand, atteindrait un niveau historique (+600 000 en glissement).



LES SECTEURS CONCURRENTIELS

La notion d'emploi marchand a été remplacée par celle d'emploi dans les secteurs concurrentiels.

Les secteurs concurrentiels, c'est-à-dire essentiellement marchands, sont en fait tous les secteurs de l'économie, sauf l'agriculture, l'administration, l'éducation, la santé et l'action sociale.



TROIS PILIERS POUR UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE L'EMPLOI

Portée par la croissance mondiale qui, si elle reste inégale entre les régions du globe, est manifestement la plus forte de la décennie, autour d'une progression de 5% sur les 12 derniers mois, la croissance française a dépassé 3%. Ce bon résultat a été enregistré malgré la hausse des prix pétroliers qui ne se sont stabilisés qu'à la fin de l'année et en dépit de certaines difficultés rencontrées par les entreprises françaises, tant pour produire que pour recruter, devant la hausse de leurs carnets de commandes.

Ces bons résultats sont liés à trois évolutions majeures :

- **le prix de l'argent**, ce qui permet d'emprunter, d'investir, de se développer, est resté modéré et les taux d'intérêt ont atteint un niveau de près de 5% en fin d'année, pour les obligations à dix ans du Trésor Public. Ce résultat a été obtenu grâce à la réduction des déficits publics qui a permis à l'Etat de faire baisser la pression sur les marchés monétaires.
- **L'investissement des entreprises** notamment dans le domaine des nouvelles technologies qui s'avère dynamique et soutenu.
- **La hausse de l'emploi**, facteur de confiance et de croissance économique. L'économie a relancé l'emploi et, aujourd'hui, l'emploi conforte l'économie.

CRÉATION D'EMPLOIS ET REcul DU CHÔMAGE : 2000, UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE

En matière d'emploi, l'année 2000 a enregistré les créations les plus nombreuses depuis 100 ans.

Dans les entreprises de France, plus de 500 000 emplois ont été créés en 12 mois, portant les créations d'emplois dans le secteur privé à plus d'un million depuis juin 1997. A l'origine de ce résultat, une croissance forte et, au-delà du résultat quantitatif, ce qu'il est convenu d'appeler " l'enrichissement de la croissance " en emplois, dimension qualitative qu'il ne faut pas négliger. La progression de l'activité génère des créations d'emplois proportionnellement plus importantes que par le passé.

Des dizaines de milliers de personnes dont la qualification était faible, autrefois les premières victimes du chômage, ont été progressivement réintégrées dans le monde du travail. En mars 2000, 3,3 millions de personnes, peu ou pas qualifiées, disposaient d'un poste, soit 400.000 de plus qu'en 1995. Ce phénomène a été favorisé par la réduction du temps de travail, qui touche, fin 2000, près de la moitié des personnes employées dans les entreprises de plus de 20 salariés. Cette vague de créations d'emplois a permis de faire reculer le nombre des chômeurs de plus de 400 000 en 2000.

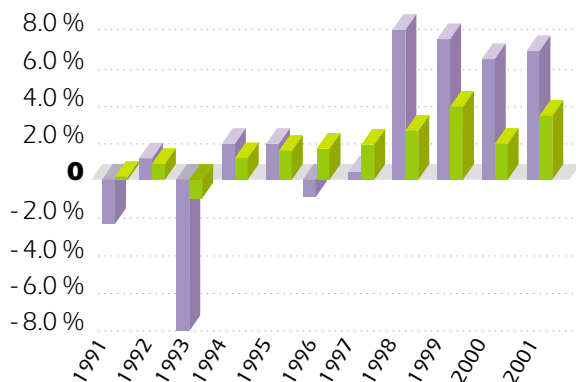
Le taux de chômage est revenu à un chiffre pour s'approcher de 9% en décembre. L'ensemble des catégories de chômeurs a bénéficié de cette baisse, en particulier les chômeurs de longue durée, dont le nombre a baissé de plus de 20%. Ces évolutions soulignent les effets d'une croissance robuste et soutenue, non seulement dans la création de valeurs, mais aussi dans la réduction de l'exclusion sociale. Elle est un élément central d'une solidarité durable. ●●●



LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

- Taux de croissance du produit intérieur brut : + 2,9 % en 1999, + 3,2 en 2000
- Inflation : + 1,6 % en 2000
- Emploi : le taux de chômage est passé de 10,6 % fin décembre 1999 à 9,2 % fin décembre 2000.
- Investissement des entreprises : estimé à + 12 % en 2000.
- Pouvoir d'achat des ménages : estimé à + 2,5 % en 2000
- Comptes publics : le déficit public est réduit de 100 Mdf en 4 ans, de 1996 à 2000. En 2000, le solde du budget de l'Etat en exécution est de - 191 Mdf
- Sécurité sociale : le solde positif du régime général est passé de 668 millions de francs en 1999 à 3 336 millions de francs (estimation) en 2000.

Contribution des nouvelles technologies à la croissance de l'investissement tous produits des entreprises.



- ▲ Taux de croissance en volume de la FBCF des entreprises tous produits
- ▲ Contribution de l'investissement en nouvelles technologies

LES GRANDS INDICATEURS

■ Les échanges extérieurs

Le renchérissement des produits pétroliers a coûté environ 80 milliards de francs à notre pays, soit un prélèvement extérieur équivalent d'un peu moins d'un point de PIB. Cette ponction explique, pour l'essentiel, l'érosion de l'excédent commercial de la France qui sera de 20 MdsF en 2000. Les exportations ont en effet été dynamiques (+11%, en volume) grâce à la compétitivité de l'économie française. Pour leur part, les importations ont été fortes (en progression de plus de 14%), traduisant parfois la difficulté des entreprises nationales à répondre à la demande du marché français, mais aussi leur besoin de machines, d'investissement pour moderniser, remplacer ou accroître leur outil de production. Au total, en prenant en compte les échanges de services, l'excédent de la balance courante a approché l'équivalent de 2 points de PIB, soit près de 200 milliards de francs.

■ La hausse des prix

Malgré la hausse des prix du pétrole et les tensions existantes sur l'utilisation des facteurs de production, l'inflation est restée contenue. L'accélération des prix à la consommation depuis 18 mois traduisait principalement les effets directs de la hausse des prix des produits pétroliers et de la faiblesse de l'euro, deux éléments qui ont favorablement évolué au cours du dernier trimestre. De plus, cette hausse des prix, principalement par inflation importée, a été sensiblement amortie par les baisses d'impôts mises en œuvre en 2000 (baisse de la TVA, suppression du droit au bail et réduction de la TIPP). Elles ont en effet permis de réduire l'inflation d'un demi point. Sur un an, la hausse des prix à la consommation, hors tabac, a donc atteint 1,6% en décembre 2000, ce qui est la progression la plus faible des 12 pays de la zone euro.

■ La consommation

L'accélération de l'inflation a entraîné un ralentissement de la demande des ménages aux deuxième et troisième trimestres (+ 0,3% par trimestre contre + 0,7% par trimestre au cours des quatre trimestres précédents). Mais, en fin d'année, la progression du revenu des ménages (+3% de hausse pour le seul 4^{ème} trimestre selon l'INSEE) a donné une nouvelle vigueur à la consommation. L'investissement logement des ménages est resté dynamique, avec une progression de plus de 6% inflation déduite, en raison notamment de l'impact de la baisse de la TVA sur les travaux d'entretien décidée dans la loi de finances pour 2000. De ce fait, l'activité dans le bâtiment a été soutenue, entraînant la création de nombreux emplois dans ce secteur qui est un de ceux où la demande des entreprises a le plus de mal à être satisfaite par le marché du travail.

■ L'investissement des entreprises

La croissance de la demande intérieure est restée soutenue tout au long de l'année, sous l'effet du dynamisme de l'investissement des entreprises. Celui-ci a été stimulé par les besoins d'équipement en nouvelles technologies et par un taux d'utilisation des capacités de production proche de son maximum historique. Dans les entreprises, l'investissement a progressé d'environ 7%, dont plus de 10% dans les seules entreprises industrielles. Au total, après un début d'année tiré par une croissance mondiale élevée, on assiste à une normalisation de la croissance française sur un rythme proche de celui de sa demande intérieure.

La politique de retour à l'équilibre des finances publiques s'est poursuivie en 2000 avec quatre objectifs : favoriser le maintien des taux d'intérêt les plus bas possibles, engranger des marges de manœuvres budgétaires pour consolider la croissance, réduire la dette publique, assainir la situation financière du pays alors que se profilent les conséquences du vieillissement de la population.

BUDGET 2000
1665 milliards de francs

DÉFICIT PUBLIC :

Montant des dépenses qui excèdent les recettes de toutes les administrations publiques (Etat, collectivités locales, Sécurité Sociale...)

VERS L'EQUILIBRE DES COMPTES

- 1996 : - 324,3 milliards de francs soit -4,1% du Produit Intérieur Brut
- 1997 : - 249,2 milliards de francs soit -3,5% du Produit Intérieur Brut
- 1998 : - 231,1 milliards de francs soit -3% du Produit Intérieur Brut
- 1999 : - 156,8 milliards de francs soit -1,8% du Produit Intérieur Brut
- 2000 ⁽¹⁾ : - 126,0 milliards de francs soit -1,4% du Produit Intérieur Brut
- 2001 ⁽¹⁾ : - 97,4 milliards de francs soit -1% du Produit Intérieur Brut

(1) Prévision de décembre 2000

Source : direction du Budget.

RÉDUIRE LE POIDS DE LA DETTE, IMPÔT SUR LES JEUNES GÉNÉRATIONS

Le déficit public (administrations, collectivités locales, sécurité sociale) qui s'élevait encore à 3,5 points de PIB en 1997 a été fortement réduit en 1998 et 1999. Il a de nouveau reculé en 2000 de 0,4 point de PIB, pour s'établir à moins de 130 milliards de francs. Le déficit serait ainsi inférieur aux objectifs annoncés par le Gouvernement (objectifs de 1,8 point de PIB pour 2000 dans le PLF 2000). Ce rythme serait plus rapide que celui de nos principaux partenaires de la zone euro. Il permettrait à notre pays, selon les projections disponibles, de rejoindre la moyenne européenne en 2001.

En 2000, le niveau de déficit serait ainsi le plus bas jamais atteint depuis 20 ans. Ce processus d'assainissement graduel résulte d'une évolution maîtrisée des dépenses publiques, dont le poids devrait diminuer de près de 2 points de PIB sur la période 1997-2000 et d'une conjoncture économique favorable qui soutient les recettes.

L'Etat et les régimes sociaux participent conjointement au redressement des comptes publics. Le déficit de l'Etat, qui était encore de 3 points de PIB en 1998, se réduirait ainsi de 0,7 point en deux ans. L'ensemble des administrations de sécurité sociale, qui était déficitaire de 0,1 point de PIB en 1998, a retrouvé une situation excédentaire de 0,2 point de PIB dès 1999, qui atteindrait 0,4 point de PIB en 2000.

Capacité (+) / besoin (-) de financement des administrations publiques

En points de PIB	1997	1998	1999	2000
Administrations publiques	- 3,5*	- 2,7	- 1,8	- 1,4
Etat	- 3,6	- 3,0	- 2,5	- 2,3
Organismes divers d'administration centrale	0,2*	0,1	0,2	0,15
Administrations locales	0,2	0,3	0,4	0,35
Administrations de sécurité sociale	- 0,4	- 0,1	0,2	0,4

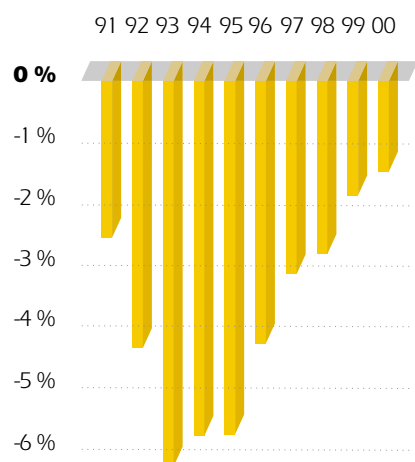
* hors 0,5 point de PIB au titre de la soultte France Telecom en 1997

La baisse des déficits améliore durablement la situation des finances publiques en inversant la spirale de la dette et en réduisant les charges pour l'avenir, c'est à dire celles de nos enfants. En effet, la tendance à l'augmentation du poids de la dette dans le PIB, évolution ancienne, s'est interrompue en 1999 ; la dette devrait désormais reculer chaque année et s'établir à 58% du PIB, donc de la richesse produite par notre pays sur une année, en 2000.

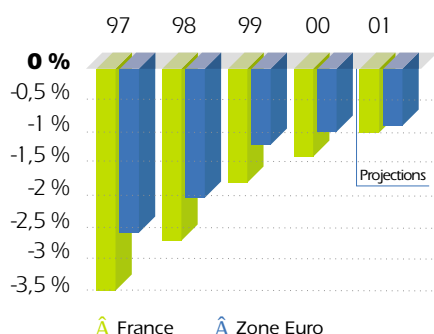
La réduction de 2,1 point de PIB du déficit public entre 1997 et 2000 résulte donc à la fois du dynamisme de l'activité et des choix de politique économique touchant à l'évolution maîtrisée des dépenses, dont la part dans le PIB diminue d'environ un point pour la seule année 2000, et aux mesures de réduction et d'allègement de la fiscalité. ●●●



Besoin de financement des administrations publiques (en points de PIB)



Déficit public des administrations françaises et de nos partenaires dans la zone euro (en point de PIB)



Source : OCDE, juin 2000 et prévisions MINEFI pour la France (hors source France Télécom en 1997).



Prenant en compte un taux de croissance potentielle plus élevé que dans les années 1990, de l'ordre de 3 % par an, le déficit structurel s'améliore sur les années 1999 et 2000, pour redescendre à environ 1 point de PIB.

RÉDUIRE LE POIDS DES TAXES

Compte tenu des mesures d'allègements engagées ou annoncées, qui atteignent plus de 100 milliards de francs en 2000, le taux de prélèvements obligatoires devrait revenir pour 2000 à 45,2 points de PIB. La baisse de la TVA (taux " normal " et TVA sur les travaux d'entretien des logements), de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la TIPP ont soutenu le revenu des ménages.

Ces baisses d'impôts sont dirigées vers tous, améliorent la rémunération du travail, favorisent la progression du pouvoir d'achat et donc le maintien d'une demande dynamique. Dès 2000, les baisses d'impôts dont ont bénéficié les ménages se sont révélées particulièrement opportunes pour compenser l'impact négatif de la forte hausse du prix du pétrole.

UNE DÉPENSE MAÎTRISÉE, DES PRIORITÉS FINANCIÉES

La réduction de la part des dépenses publiques dans la richesse nationale n'a pas empêché le financement des priorités du gouvernement. En 2000, les crédits des administrations publiques ont augmenté d'environ 1%, inflation déduite, grâce à la maîtrise renforcée des dépenses de l'Etat, mais aussi à la diminution des sommes versées au titre de l'assurance-chômage, évolution directement liée à la forte amélioration enregistrée sur le marché du travail. Au sein du budget de l'Etat, des redéploiements et une meilleure gestion publique ont permis de financer la montée en charge des emplois jeunes. Le budget de l'éducation nationale a poursuivi son développement : entre 1997 et 2000, il a progressé de 37 MdF. La justice et les forces de sécurité ont vu leurs moyens renforcés. En matière de protection sociale, la couverture maladie universelle est devenue une réalité pour plus de 4 millions de familles.

DÉPENSES DU BUDGET DE L'ETAT

- 21 % Éducation et recherche : 428 MdF
- 13 % Emploi, santé et solidarité : 265 MdF
- 13 % Dotations budgétaires et prélèvements au profit des collectivités locales : 260 MdF
- 12 % Défense nationale : 245 MdF
- 12 % Autres missions de l'État (justice, sécurité, environnement, agriculture, culture,...) : 244 MdF
- 12 % Paiement des intérêts de la dette de l'État : 240 MdF
- 7 % Équipement, transports et logement : 133 MdF
- 5 % Financement du budget de l'Union européenne : 99 MdF
- 5 % Industrie, économie et finances : 93 MdF

Source: direction du Budget.

BAISSE DE LA FISCALITE

ECONOMIE
FINANCES

L'année 2000 a été marquée par d'importantes baisses d'impôts (120 milliards de francs) qui s'étaleront sur trois ans. La dimension pluriannuelle de ces réformes permet de donner plus de visibilité aux contribuables. Elles vont ainsi dans le même sens que la réforme-modernisation du MINEFI, dont l'objectif est de rendre à ses usagers un service moins fragmenté, plus simple et de meilleure qualité.



EFFACEMENT DES DETTES FISCALES

En 2000, le ministère a instruit l'effacement de 424 000 dettes fiscales : 198 000 pour des chômeurs surendettés et 226 000 pour des personnes en grande difficulté sociale. Le montant moyen de la remise accordée s'est élevé à 1 500 F. Il s'élève en moyenne à 6 000 F pour l'impôt sur le revenu, à 1 400 F pour la taxe d'habitation, à 1 100 F pour la redevance audiovisuelle et à 2 000 F pour les taxes foncières.

DES ALLÈGEMENTS CIBLÉS AU PROFIT DES PME

L'année 2000 a été celle de la suppression de l'impôt forfaitaire annuel pour les petites entreprises. 2001 puis 2002 verront la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 % puis 15 % pour une fraction du bénéfice fiscal des PME (250 000 F) réalisant moins de 50 MF de chiffre d'affaires. L'allègement fiscal sera de 6,7 MdF en 2003 par rapport à 1999.

Les services dépendant du MINEFI assurent l'assiette, le contrôle et le recouvrement de la fiscalité d'Etat et de la fiscalité locale.

Les impôts d'Etat se répartissent entre : l'impôt sur le revenu (IR), perçu au titre des revenus des personnes physiques ; l'impôt sur les sociétés (IS), dû au titre des bénéfices réalisés par les personnes morales ; la taxe intérieure sur les produits pétroliers ; les autres impôts directs ; la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui s'applique aux ventes de biens ou aux prestations de service effectuées à titre onéreux par les professionnels ; les droits d'enregistrement et de timbre et les taxes indirectes.

Les impôts locaux sont perçus au profit des collectivités territoriales ainsi que de certains organismes locaux (communautés urbaines, syndicats de commune...). Il s'agit des taxes foncières (bâti, non-bâti), de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle ainsi que des taxes ou redevances perçues en même temps que ces impôts.

Les taux d'imposition de ces impôts locaux, ainsi que l'application de certaines exonérations et abattements, sont votés par les collectivités locales. Des recouvrements sont également effectués pour des organismes divers. Il faut simplifier la fiscalité, en améliorer la lisibilité, et l'adapter aux évolutions économiques et aux objectifs de politique publique.

ALLÉGER L'IMPÔT POUR LA JUSTICE ET L'EFFICACITÉ

La politique fiscale conduite en 2000 poursuit les lignes tracées depuis 1997 : l'emploi et la croissance solidaire. La montée en puissance de la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle, le plein effet de la baisse de la TVA sur les travaux dans les logements et la baisse d'un point du taux normal de TVA, fixé à 19,6 % à partir du 1er avril 2000, ont notamment contribué à favoriser l'emploi et à rendre du pouvoir d'achat aux Français.

Par ailleurs, l'instauration de la prime pour l'emploi (PPE) permettra d'améliorer le revenu d'activité et de favoriser le maintien ou le retour à l'emploi de près de 10 millions de français. Elle s'élèvera à terme à 4500 F pour une personne percevant le SMIC.

2000 amorce également le démarrage d'une baisse des prélèvements directs. Les deux baisses d'impôts sur le revenu figurant dans le projet de loi rectificative du printemps puis dans la loi de finances pour 2001, concernent tous les taux de l'impôt sur le revenu mais consacrent un effort particulier en direction des plus faibles, avec des baisses de taux plus importantes en leur faveur et une amélioration du système de la décote, qui atténue les conséquences de l'entrée dans le barème de l'impôt sur le revenu.

Plusieurs mesures sectorielles ou ponctuelles ont visé à améliorer la justice fiscale et sociale : création d'une réduction d'impôt incitant à verser rapidement et sous forme de capital les prestations compensatoires prévues en cas de divorce, augmentation de la réduction d'impôt au titre des cotisations syndicales, élargissement du dispositif de réduction d'impôt pour les personnes hébergées dans un établissement de long séjour, refonte complète du régime incitant à l'investissement outre-mer. La surtaxe de l'impôt sur les sociétés demandée temporairement aux entreprises en 1997 a cessé de s'appliquer pour les bénéfices de l'année 2000. Une réduction de la pression fiscale a ensuite été entamée à l'occasion de la loi de finances pour 2001 dans deux directions : la suppression progressive de la contribution égale à 10 % de l'impôt sur les sociétés instituée en 1995 et l'instauration d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les petites entreprises, à 25 puis 15 %. ●●●



RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT

- 39 % TVA : 715 MdF
- 18 % Impôt sur le revenu : 330 MdF
- 15 % Impôt sur les sociétés : 280 MdF
- 9 % Taxe intérieure sur les produits pétroliers : 166 MdF
- 8 % Autres contributions fiscales (impôt de solidarité sur la fortune, droits de mutation, taxe sur les salaires,...) : 141 MdF

(Recettes non fiscales : 191 MdF)



PRÉPARER L'AVENIR : RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET COMBLER LE FOSSÉ NUMÉRIQUE

Plusieurs mesures fiscales adoptées en 2000 visent à encourager les choix respectueux de l'environnement, notamment dans le domaine de l'énergie. Pour les entreprises, l'amortissement des équipements de production d'énergie renouvelable a été amélioré. Pour les particuliers, deux crédits d'impôt sont mis en place afin d'encourager l'acquisition du même type d'équipements à usage domestique et l'achat de véhicules propres : GPL, électricité, véhicules hybrides.

Par ailleurs, dans le cadre du programme mis en place en juillet 2000 par le gouvernement pour combler le fossé numérique, une mesure de la loi de finances pour 2001 permet aux entreprises, après accord avec les personnels ou leurs représentants, de donner des ordinateurs à leurs salariés sans que ceux-ci soient imposés sur la valeur de ce don.

AMÉNAGER LA FISCALITÉ LOCALE

Deux réformes importantes ont concerné la fiscalité locale : la taxe d'habitation a été à la fois allégée, par la suppression de la part affectée aux régions, et rendue plus juste, par l'amélioration du système d'allègements en fonction des revenus. La vignette automobile, créée en 1956, avait été affectée au financement des retraites, puis au budget de l'Etat à partir de 1973, enfin au budget des départements à partir de 1984. En 2000, elle a été supprimée pour les voitures et les petits véhicules utilitaires des particuliers, des entrepreneurs individuels, des associations et des syndicats. Ces deux réformes font l'objet d'une compensation intégrale aux collectivités territoriales afin de préserver leur autonomie financière.

FAIRE FACE A DES SITUATIONS DE CRISE

Dès le collectif du printemps 2000, des mesures fiscales ont accompagné les efforts budgétaires consacrés à la réparation des dégâts causés dans les forêts par les tempêtes de décembre 1999. L'ensemble des travaux forestiers rendus à des exploitants agricoles est passé au taux réduit de TVA à compter du 1er janvier 2000. Afin de favoriser le regroupement et le reboisement des parcelles, une exonération de droits d'enregistrement sur les transactions a été prévue pour cinq ans.

L'année 2000 a aussi vu la poursuite de vives tensions sur les prix pétroliers. Cette situation a conduit à des adaptations de la fiscalité dans ce domaine. Voté dans la loi de finances pour 2001 et appliqué dès le mois d'octobre, un dispositif de stabilisation fiscale a été adopté afin que les recettes fiscales globales de l'Etat (la taxe intérieure sur les produits pétroliers, qui est assise sur les quantités et ne varie donc pas en fonction des cours, et la TVA, qui est assise sur les prix et évolue donc avec eux) n'augmentent pas lorsque les prix du pétrole sont à la hausse. Le stabilisateur fonctionnera chaque fois qu'une variation des cours de plus de 10%, dans un sens ou dans l'autre, sera constatée sur une période de deux mois. En raison de ces tensions, le plan d'augmentation du taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable au gazole a été momentanément gelé pour 2001. Enfin, un effort exceptionnel a été demandé aux compagnies pétrolières.

La crise de la « vache folle » a créé de nouveaux besoins dans le service public de l'équarissage. La taxe sur les achats de viande a été modifiée pour en élargir l'assiette, augmenter les taux mais aussi en affranchir davantage les petits commerçants. Parallèlement, des dispositions ont été prévues pour étaler l'imposition des indemnités versées aux éleveurs après l'abattage d'un troupeau.

LES MISSIONS DES DIRECTIONS DU MINEFI

Les 190 000 agents du MINEFI relèvent de 25 directions ou services : 6 directions d'état-major, 3 directions fonctionnelles, 9 directions et un service opérationnels, 6 services d'inspection, de contrôle et de conseil.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le secrétaire général coordonne l'administration du ministère. Il suit les projets de réforme-modernisation, conduit les projets d'intérêt commun et met en place les outils de programmation.

139, rue de Bercy - TÉLÉDOC 230 - 75572 PARIS Cedex 12

LA DIRECTION DU BUDGET (DB)

La direction du Budget contribue à l'élaboration et à l'application de la politique économique du gouvernement et à la gestion des finances publiques. Elle prépare les lois de finances et suit l'exécution du budget. Elle assure l'expertise économique et financière des projets et réformes du gouvernement, suit les affaires budgétaires et financières de la communauté européenne et évalue leurs incidences sur le budget national.

139, rue de Bercy - TÉLÉDOC 241 - 75572 PARIS Cedex 12

LA DIRECTION DU TRÉSOR (DT)

La direction du Trésor garantit les grands équilibres monétaires et financiers. Elle veille à l'équilibre permanent de la trésorerie de l'État et gère la dette publique, assure la régulation du système financier, en liaison avec la commission bancaire, la commission de contrôle des assurances et les autorités de marché, définit et met en œuvre la politique de l'épargne, exerce le rôle de l'État actionnaire auprès des entreprises publiques et intervient en faveur de secteurs ou d'entreprises en difficultés (CIRI). Elle participe aux négociations économiques et financières multilatérales.

139, rue de Bercy - TÉLÉDOC 230 - 75572 PARIS Cedex 12

LA DIRECTION DE LA PRÉVISION (DP)

La direction de la Prévision établit des projections de la situation de l'économie française à échéance de 18 mois à 2 ans, et réalise des analyses économiques, des simulations et des expertises dans les domaines susceptibles d'aider les décideurs économiques. Elle assure également le secrétariat de la Commission des comptes et des budgets économiques de la Nation.

139, rue de Bercy - TÉLÉDOC 653 - 75572 PARIS Cedex 12

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES POSTES (DIGITIP)

La DiGITIP propose et met en œuvre les actions propres à favoriser le développement de l'industrie, des postes et télécommunications en France et à renforcer leur compétitivité. Elle élabore la politique du gouvernement dans les domaines des postes et télécommunications et veille à sa mise en œuvre.

Le Bervil - 12, rue Villiot - 75572 PARIS Cedex 12

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DES MATIÈRES PREMIÈRES (DGEMP)

La DGEMP élabore et met en œuvre la politique de l'État dans le domaine de l'énergie et des matières premières. Elle veille à la sécurité des approvisionnements et à l'utilisation d'énergies compétitives et sûres. Elle participe aux relations avec les pays étrangers et les instances internationales et aux négociations des accords internationaux dans ces domaines.

61, boulevard Vincent Auriol - bâtiment 4 Sieyès - 75703 PARIS Cedex 13 ●●●

LA
DIRECTION
DU
MINEFI

LES MISSIONS DES DIRECTIONS DU MINIEFI



LA DIRECTION DES ENTREPRISES COMMERCIALES, ARTISANALES ET DE SERVICES (DECAS)

La DEcas élabore, met en œuvre et évalue les politiques de l'Etat dans les domaines du commerce, de l'artisanat et des services. Elle assure la tutelle de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et organise celle des chambres de métiers. Elle concourt à améliorer l'orientation professionnelle, l'apprentissage, la formation professionnelle, la protection sociale, l'emploi et les relations de travail des entreprises relevant de sa compétence.

3/5, rue Barbet de Jouy - 75007 PARIS

LA DIRECTION DU PERSONNEL, DE LA MODERNISATION ET DE L'ADMINISTRATION (DPMA)

La DPMA veille à la qualité des politiques de personnel, au développement du dialogue social et à l'efficacité de la gestion. Avec les directions et services, elle conçoit et anime la politique de modernisation et de déconcentration du ministère, de développement des nouvelles technologies de l'information. Elle participe à la définition des démarches de modernisation, conduit le dialogue social, conçoit et met en œuvre les mesures et moyens logistiques et immobiliers.

139, rue de Bercy - TÉLÉDOC 271 - 75572 PARIS Cedex 12

LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET DE LA COMMUNICATION (DIRCOM)

La DIRCOM définit la stratégie de communication du ministère, anime et coordonne les actions des directions et services du ministère en matière d'information, de relations avec les publics et de communication interne et externe.

139, rue de Bercy - TÉLÉDOC 536 - 75572 PARIS Cedex 12

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ)

La DAJ coordonne l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Elle évalue le droit en vigueur et étudie les projets de réforme. Elle exerce une mission d'expertise et de conseil juridique, de communication et de formation en matière de commande publique. Elle instruit les dossiers confiés à l'agent judiciaire du Trésor et représente à ce titre l'État devant le juge, dès lors qu'une créance ou une dette (non fiscale) de l'État fait l'objet d'un contentieux.

6, rue Louise Weiss - Bâtiment 6 Condorcet - 75703 PARIS Cedex 13

Ces directions combinent missions de conception et missions d'application. Leurs services sont répartis sur l'ensemble du territoire français, voire, pour la direction des relations économiques extérieures, dans le monde. Elles regroupent la majorité des effectifs.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS (DGI)

La DGI établit la plupart des impôts d'État, qu'ils concernent les revenus des personnes physiques et morales, la consommation ou le capital, et des impôts locaux perçus au profit des collectivités locales. Elle recouvre près de la moitié des recettes fiscales budgétaires de l'État – principalement la TVA et les droits d'enregistrement. Elle assure le contrôle fiscal des particuliers et des professionnels. Elle assure des missions foncières et domaniales : tenue du plan cadastral, conservation des actes relatifs au Domaine de l'État, et des fichiers immobiliers.

86, allée de Bercy - TÉLÉDOC 930 - 75572 PARIS Cedex 12



LES MISSIONS DES DIRECTIONS DU MINIFI



LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (DGCP)

Le Trésor public, piloté par la DGCP, assure cinq missions principales exercées pour le compte de l'Etat, des collectivités et établissements publics locaux : le recouvrement des recettes publiques, le contrôle et exécution des dépenses publiques, la production de l'information budgétaire et comptable publique, l'expertise et le conseil financier et la gestion de l'épargne et des dépôts de fonds d'intérêt général.

139, rue de Bercy - TÉLÉDOC 330 - 75572 PARIS Cedex 12

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS (DGDDI)

La DGDDI exerce une mission fiscale, une mission économique et une mission de protection de l'espace national et européen. Elle perçoit des ressources pour le compte de l'Etat, de l'Union européenne, de collectivités locales, de collectivités publiques et d'établissements publics. Elle contribue au contrôle de la TVA intracommunautaire et à l'application de la politique agricole commune.

2, rue de Montalembert - 75007 PARIS

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (DGCCRF)

La DGCCRF veille au bon fonctionnement des marchés.

Administration de régulation, elle est à la fois administration de conception et de terrain. Sa mission : développer le libre jeu de la concurrence, garantir la qualité des produits et des services et la loyauté des transactions, protéger les intérêts et la sécurité des consommateurs.

Elle participe à l'élaboration des textes définissant ou améliorant les règles de sécurité relatives à des produits alimentaires ou industriels, ou à des prestations de services.

Elle exerce des contrôles à tous les niveaux (production, importation et distribution) et dans tous secteurs d'activité.

59, boulevard Vincent Auriol - Bâtiment 5 Grégoire - 75703 PARIS Cedex 13

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (INSEE)

L'INSEE collecte, produit et diffuse des informations sur l'économie et la société française afin qu'administration, entreprises, chercheurs, médias, enseignants ou particuliers puissent les utiliser pour effectuer des études, faire des prévisions et prendre des décisions.

18, boulevard Adolphe Pinard - 75014 PARIS

LA DIRECTION DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES (DREE)

Grâce à son implantation dans 156 pays et à ses 24 directions régionales, la DREE prépare et met en œuvre la politique commerciale extérieure de la France. Elle stimule les exportations des entreprises françaises. Elle promeut les échanges extérieurs en collectant des informations économiques et commerciales dans le monde entier.

Elle propose et négocie des accords bilatéraux et multilatéraux, y compris pour les échanges de biens et services et les investissements. Elle propose des outils financiers pour l'internationalisation des entreprises (assurance-prospection à l'étranger, assurance-foire, garantie de change...).

139, rue de Bercy - TÉLÉDOC 221 - 75572 PARIS Cedex 12 ●●●

LES MISSIONS DES DIRECTIONS DU MINEFI



LA DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE (DARPMI)

La DARPMI aide au développement de la petite et moyenne industrie et édicte les règles en matière de qualité et de sécurité industrielle. Chargée de la métrologie légale et industrielle, elle assure, par le réseau des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), le contrôle de qualité de l'outil industriel et des véhicules. Elle facilite les conversions industrielles et favorise la création et le développement des petites et moyennes industries. Elle assure la tutelle des chambres de commerce et d'industrie.

20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

LA DIRECTION DE LA SÛRETÉ DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES (DSIN)

La définition et la mise en œuvre des politiques de sûreté nucléaire est confiée à l'Autorité de sûreté nucléaire, composée de la DSIN, du bureau de contrôle des chaudières nucléaires et des divisions des installations nucléaires. La DSIN est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique de sûreté des installations nucléaires. Elle contrôle le transport des matières radioactives et fissiles civiles, informe le public et les médias, prévoit des plans d'urgence en cas d'incident.

99, rue de Grenelle - 75007 PARIS

LA DIRECTION DES MONNAIES ET MÉDAILLES

Elle frappe les monnaies métalliques françaises ainsi que celles des États étrangers qui lui en passent commande. Elle assure en particulier le plan de frappe de l'euro. Elle fabrique également des monnaies de collection, des médailles et décorations, des poinçons et bigornes officiels.

11, quai Conti - 75006 PARIS

LE SERVICE DES PENSIONS

Le service des pensions participe à l'élaboration de la réglementation des pensions. Il assure la liquidation et la concession des pensions de retraite de l'ensemble des fonctionnaires civils et militaires de l'État ainsi que des magistrats. Il évalue les crédits à inscrire dans les projets de loi de finances.

10, boulevard Gaston Doumergue - 44264 Nantes 2

LES SIX SERVICES D'INSPECTION, DE CONTRÔLE ET DE CONSEIL :

L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES MINES.

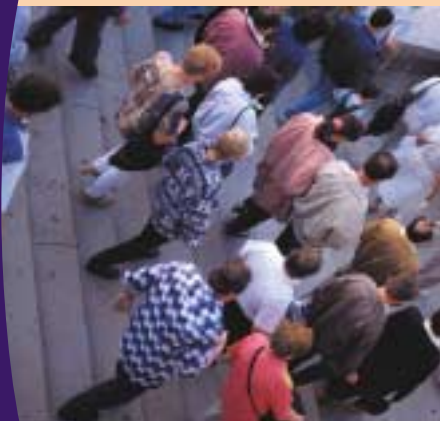
LE CONSEIL GÉNÉRAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.

L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

LE CONTRÔLE DES DÉPENSES ENGAGÉES.

LE CONTRÔLE D'ÉTAT.

LA VIE
DU MINEFI



INSTRUMENTAL



INSTRUMENTS LEVIERS



La stratégie industrielle

Les leviers financiers

La régulation des marchés

La création d'entreprises

La volonté de l'innovation

Les nouvelles technologies

Le soutien à l'artisanat,
au commerce, aux PME

INSTRUMENTS ET LEVIER

L'accélération de la compétition internationale et des alliances a conduit le MINEFI à adopter une stratégie de mouvement qui vise à la fois à donner à la France tous les atouts pour profiter au mieux de ces évolutions et à donner aux entreprises du secteur public les moyens d'y jouer un rôle de premier plan.

CHIFFRES CLÉS DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

En 2000, l'industrie manufacturière (hors agroalimentaire et énergie) a créé 98 000 emplois supplémentaires : alors que fin 1999, l'industrie manufacturière représentait 3 507 000 emplois, dont 220 000 intérimaires (équivalent temps plein), les estimations pour la fin 2000 font état de 3 605 000 emplois, dont 265 000 intérimaires (équivalent temps plein).

L'indice de la production manufacturière en moyenne annuelle, sur la base de 100 en 1995, est passé de 114,5 en 1999 à 119,5 (estimation) en 2000.

Les importations de biens manufacturés (métropole + DOM, y compris armements) sont estimées à 1 760 milliards de F en 2000 contre de 1 496 milliards de francs en 1999, les exportations à 1 800 milliards de francs en 2000, contre 1 567 milliards de francs en 1999.



La stratégie industrielle mise en œuvre a pour principe général de consolider l'attractivité du site France, de renforcer les forces et les talents des entreprises françaises, de favoriser l'émergence et le développement d'entreprises à vocation mondiale en veillant au maintien en France de leurs centres de gravité. Cet ancrage national contribue en effet très largement à la croissance, à la diffusion de l'innovation et à la création d'emplois.

C'est dans cette logique qu'ont été conduites en 2000 d'importantes évolutions sectorielles et les opérations du secteur public.

LA MODERNISATION DU SECTEUR ENERGETIQUE

La réorganisation des marchés de l'électricité et du gaz a été résolument engagée. Dans le domaine de l'électricité, la transposition de la directive européenne s'est concrétisée par l'adoption le 10 février 2000 de la loi sur le service public de l'électricité. La transposition de cette directive peut aujourd'hui être considérée comme achevée sur le plan législatif comme sur le plan réglementaire, le marché étant ouvert à la concurrence à hauteur de 30%. Le secteur gazier connaît lui aussi de profondes évolutions. La directive européenne sur "le marché intérieur du gaz naturel" adoptée en 1998 conduit à l'ouverture progressive et maîtrisée des marchés nationaux du gaz naturel. Un projet de loi "de modernisation du service public du gaz naturel et de développement des entreprises gazières" a été présenté et a été adopté le 17 mai 2000 par le Conseil des ministres.

Une stratégie de partenariats a été mise en œuvre sur le marché de l'électricité. Une alliance industrielle et capitalistique a été conclue entre EDF et Dalkia, qui permet à EDF, premier électricien en Europe, d'élargir son catalogue d'offres globales associant fourniture d'énergie et services. Un partenariat commercial a été signé entre Electrabel et la CNR, qui permet à cette dernière de conforter son rang parmi les "producteurs d'électricité indépendants et de plein exercice" (conformément à la loi "électricité" du 10 février 2000). Une alliance industrielle a été décidée entre la SNET, filiale de production d'électricité de Charbonnages de France, et le groupe espagnol ENDESA. Sa compétitivité renforcée, la SNET pourra jouer un rôle accru dans le contexte de l'ouverture à la concurrence des marchés électriques français et européens.

Le MINEFI a engagé une large réorganisation de la filière nucléaire. Cette réforme vise à répondre aux opérations de concentration du secteur (dans lequel s'inscrit le rapprochement des activités nucléaires de Framatome et de Siemens), à faire face à la concurrence des marchés asiatique et américain et à optimiser industriellement l'organisation du secteur. Dans ce but, les activités nucléaires de CEA-Industrie, COGEMA, et Framatome seront regroupées au sein d'un ensemble industriel de premier plan, leader mondial dans le nucléaire et disposant de positions fortes dans les nouvelles technologies à travers les activités de FCI et une participation significative dans STMicroelectronics. ●●●

LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Donner la priorité à l'évolution du cadre réglementaire des nouvelles technologies de l'information.

Les licences UMTS (technologie permettant un accès très rapide à l'internet depuis un téléphone portable) seront attribuées d'ici la fin du premier semestre 2001.

Un décret a organisé le "dégrouperage de la boucle locale" qui autorise l'accès à des services de télécommunications à haut débit.

Renforcer France Télécom.

L'Etat a accepté de ramener sa participation au capital de France Télécom à 54% afin de lui permettre d'acquérir l'opérateur britannique Orange. Dans un contexte international de concurrence soutenue, cette opération, confortée par les différentes prises de participations réalisées en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Pologne et par l'obtention de licences UMTS dans la plupart des pays européens, permet à France Télécom de se placer parmi les tout premiers opérateurs mobiles européens. Par ailleurs, en réalisant l'introduction en bourse de Wanadoo, France Télécom s'est donné les moyens de figurer parmi les entreprises autour desquelles se réorganisera le secteur de l'internet en Europe, comme en témoigne l'acquisition de l'opérateur britannique Freeserve. Enfin, au niveau mondial, France Télécom a racheté l'opérateur américain Equant, s'installant ainsi en tête des fournisseurs de services voix-données aux entreprises.

Accompagner la stratégie de développement de Thomson Multimédia, en permettant notamment à l'entreprise de réaliser une importante augmentation de capital au terme de laquelle l'Etat ne conserve qu'une minorité de blocage. Grâce aux moyens nouveaux que lui donne cette opération, la société a conclu, en 2000, plusieurs accords industriels importants et a annoncé l'acquisition de Technicolor dans le cadre d'un partenariat stratégique autour de la télévision numérique terrestre.

LES AUTRES OPERATIONS

Dans le domaine de l'aéronautique et de la défense,

l'année 2000 a été marquée par la constitution et la mise en bourse d'EADS, première entreprise européenne et troisième société mondiale dans la défense, l'aéronautique et l'espace et par la transformation d'Airbus en véritable société intégrée. Dans le secteur de la propulsion, SNECMA s'est renforcée en acquérant Labinal et Hurel-Dubois et s'est ainsi positionnée pour jouer un rôle de premier plan dans l'évolution du secteur en Europe. SNECMA et SNPE ont, par ailleurs, décidé d'étudier la création d'une filiale commune regroupant leurs activités énergétiques et de propulsion. Dans le domaine naval, DCN et Thales ont décidé la création d'une société commune d'exportation de matériels navals militaires.

Dans l'audiovisuel et la communication, le MINEFI a accompagné la discussion et le vote de la loi du 1^{er} août 2000 relative à la liberté de la communication. Celle-ci érige France TV en véritable entreprise et contribue ainsi à la création d'un ambitieux pôle public de l'audiovisuel. Par ailleurs, elle inscrit la France dans une forte stratégie de développement du numérique hertzien. Le MINEFI a doté France TV de capacités financières nouvelles tout en continuant les opérations de désengorgement à l'égard

de la SOFIRAD. Enfin la gestion de RFO a fait l'objet cette année, comme l'année dernière, d'une observation particulière. Par ailleurs, dans un contexte de concentration économique forte (fusions Seagram-Vivendi, alliance Pathé-Gaumont, lancement de TF 6), le MINEFI a rappelé les règles de la concurrence, la juste rémunération des auteurs et la nécessité de préserver la diversité culturelle, conditions indispensables à la vitalité de ce secteur.

La Poste a poursuivi son renforcement autour de trois pôles : les métiers financiers, le media/courrier et l'express/logistique. Ce dernier secteur d'activité a connu en 2000 un progrès décisif avec le rapprochement entre les activités colis et logistique de la Poste et celles de Géodis, les prises de contrôle de DPD, premier réseau européen indépendant de transport "monocolis", et de l'entreprise anglaise Mayne - Nickless et la conclusion d'importants accords avec les postes italienne, espagnole et portugaise et avec l'opérateur américain Fedex. Ces opérations positionnent la Poste dans le groupe de tête des opérateurs européens du colis et de la logistique.

Enfin, dans le secteur minier, le pôle constitué autour de la COGEMA s'est renforcé, avec l'acquisition des activités d'exploitation minière du BRGM. Dans le même temps, le capital d'Eramet, dont COGEMA est l'actionnaire public industriel de long terme, et celui de sa filiale SLN, ont été ouverts, à hauteur de respectivement 5,2% et 30%, à des actionnaires publics néo-calédoniens regroupés dans une société commune, la STCPI, confortant ainsi l'ancrage d'Eramet en Nouvelle-Calédonie et sa participation à un développement équilibré du territoire.

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU SITE FRANÇAIS

M. Frédéric Laveni, a remis à Laurent Fabius, le 14 décembre 2000, un rapport sur l'attractivité du territoire français pour les entreprises.

Cette étude souligne les enjeux de l'ancrage national des entreprises, les facteurs susceptibles de les faire évoluer et les différentes mesures envisageables pour favoriser la compétitivité du territoire et le développement de groupes français d'envergure mondiale.

Une mission parlementaire sur l'attractivité du territoire français est confiée à Michel Charzat, député de Paris, afin d'examiner les conséquences pratiques de ce rapport.

Le rapport Lavenir "l'entreprise et l'hexagone" peut être consulté sur le site internet du MINEFI (www.minefi.gouv.fr) et a été publié aux Editions de Bercy.



Soucieux de préserver la diversité du paysage bancaire national et de le doter des atouts nécessaires à la compétition européenne et internationale, le MINEFI a poursuivi la modernisation des structures financières de la France, notre pôle financier public franchissant une étape décisive avec la création de CDC Finances.



CRÉATION DE LA FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

Le 14 septembre 2000, la Fédération Bancaire Française s'est constituée en une représentation professionnelle intégrant l'ensemble des établissements de crédit. Cette création intervient après la mise en place par la profession bancaire en 1999 - à l'initiative du Gouvernement et du Parlement - d'un fonds de garantie des dépôts pour renforcer la solidité et la solidarité du secteur financier français. Les banques françaises se dotent ainsi des moyens de jouer pleinement leur rôle dans un contexte européen et mondial de plus en plus concurrentiel, afin de faire face aux mutations de leurs activités.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET DU PÔLE FINANCIER PUBLIC

Le pôle financier public a été conforté dans son organisation. Le renforcement de l'actionnariat de la CNP grâce à l'accord entre la Caisse des dépôts, les Caisses d'épargne et la Poste, permettant à ces deux dernières de regrouper leurs participations, et l'annonce du rapprochement, dans le cadre d'un portail unique, des services aux petites et moyennes entreprises de la BDPME et de la CDC, en sont deux manifestations concrètes. Le pôle a également reçu de nouvelles missions avec la distribution du nouveau Prêt à la Création d'Entreprise et l'extension à de nouvelles missions d'intérêts général (développement des transports collectifs urbains et péri-urbains, sécurité des transports, prévention des risques naturels...) des emplois des fonds d'épargne gérés par la CDC.

Parallèlement, une grande banque de financement et d'investissement, CDC-Ixis, a été créée. Elle regroupe l'ensemble des activités bancaires concurrentielles de la Caisse des dépôts et consignations. Cette réforme structurelle permet à la fois de clarifier l'organisation de la CDC entre ses missions d'intérêt général, qui seront développées, et ses missions concurrentielles. Elle favorisera la constitution au sein du pôle financier public d'un acteur français important dans le domaine de la banque des entreprises et des institutionnels.

LA RÉFORME DE L'ORGANISATION DE BANQUES MUTUALISTES

Deux banques mutualistes, le Crédit Agricole et les Banques populaires, ont réformé leur organisation interne pour être en position de nouer des alliances et prendre des participations sans rien abandonner de leur identité mutualiste. Ces évolutions ont fait l'objet de dispositions législatives dans la loi sur les nouvelles régulations économiques et contribueront très certainement à terme à faire évoluer le paysage bancaire européen.

En 2000, les différentes instances du Crédit agricole ont préparé la mise en place d'un « véhicule » coté en Bourse qui, représentatif des activités du groupe, préserve le statut mutualiste des Caisse régionales affiliées. Cet outil est indispensable au développement du Crédit agricole en France et en Europe. Il devrait autoriser pour l'avenir des acquisitions et des partenariats par échange de titres, à l'instar des stratégies développées par tous les établissements bancaires européens. Ce véhicule sera constitué par la Caisse nationale du Crédit agricole, organe central du Groupe, qui devrait être élargi à l'ensemble des filiales spécialisées et détenir une fraction du capital des Caisses régionales de façon à intégrer la banque de détail en France, activité essentielle du groupe.

La réforme de l'organisation du réseau des banques populaires consiste en une fusion des organes de tête de ce groupe sur le modèle de la Caisse nationale du crédit agricole et de la Caisse nationale des caisses d'Epargne. ●●●



UN HAUT CONSEIL DU SECTEUR FINANCIER PUBLIC ET SEMI-PUBLIC

Le 5 octobre 2000 a été installé le Haut Conseil du secteur financier public et semi-public, institué par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière. Il aura pour mission de suivre l'évolution, la gestion et les activités du pôle financier public et de faire au Gouvernement toutes propositions utiles pour en améliorer l'efficacité et en promouvoir les missions.

Cinq personnalités (Isabelle Bouillot, Ariane Obolensky, Henri Guillaume, Jean-Pierre Moussy et Philippe Wahl) y sont nommées en raison de leur compétence en la matière. Cette instance est présidée par Dominique Baert, député du Nord.



Sont ainsi rassemblées en une structure unique les fonctions d'organe central, aujourd'hui assumées par la Chambre syndicale des Banques populaires (CSBP), qui a aujourd'hui un statut associatif, et celle de caisse centrale et de holding, assurées par la Caisse centrale des banques populaires (CCBP). Cette fusion des organes centraux, qui rend plus lisible l'architecture du groupe des Banques populaires, constitue une évolution importante pour le groupe, lui permettant d'envisager plus facilement des rapprochements ultérieurs avec d'autres réseaux ou groupes bancaires.

AVENIR DE LA BANQUE HERVET

Dans le cadre de la modernisation du renforcement du secteur bancaire français, la cession de la banque Hervet a été décidée. Elle s'effectuera par appel d'offre sur la base d'un projet industriel et social de long terme, dans le but de donner à Hervet un partenaire solide et des moyens supplémentaires pour son développement.

L'AGENCE DE LA DETTE

En 2000, le MINEFI a décidé de moderniser la gestion de la dette de l'Etat avec l'objectif de devenir une référence pour le financement des emprunts en Europe. Il s'agit de parvenir ainsi à réduire les charges budgétaires et à améliorer les conditions générales du financement de l'économie. Une agence de la dette a été créée ; sa mise en place opérationnelle a eu lieu au mois de décembre. Il s'agit d'un service à compétence nationale, composé de professionnels qui viendront compléter les équipes de la direction du Trésor et dont le recrutement a d'ores et déjà été engagé. L'Agence s'occupera directement de l'ensemble des budgets liés à la gestion de la dette et de la trésorerie de l'Etat. Par des moyens renforcés et flexibles, elle mettra en œuvre une politique d'emprunt toujours plus efficace et innovante.

Le succès du programme de rachat de 10 Mds d'euros, qui s'est déroulé au deuxième semestre 2000, conforte cette stratégie. L'Etat a atteint son objectif de rachat de titres annoncé en juillet, par une série d'adjudications à l'envers. C'est la première fois que cette technique est développée à une telle échelle. Ces rachats de titres à coupons élevés permettent d'économiser près de 4 Mds de francs de charges budgétaires pour l'année 2001.

Un compte de commerce a été créé, en loi de Finances rectificative 2000, pour retracer de manière transparente l'ensemble des opérations de gestion active autorisées par le Parlement.

En 2001, un portefeuille de swaps devrait être progressivement constitué pour optimiser les charges financières de l'Etat vis-à-vis des variations de taux d'intérêt, avec un souci de maîtrise des risques.

FRANCE TRÉSOR

France Trésor, plate-forme unique pour la gestion de la dette publique au sein de la direction du Trésor, a pour objectif de permettre aux investisseurs de mieux identifier les valeurs du Trésor comme les titres de référence pour les emprunts d'Etat en Europe. Afin de donner une nouvelle impulsion à la gestion de la dette, *une agence* a été créée en décembre 2000. Il s'agit d'un service à compétence nationale, composé de professionnels qui viendront compléter les équipes de *France Trésor*.

La mondialisation a accéléré l'intégration croissante des marchés financiers. Dans ce contexte, les formes d'action de l'Etat évoluent. L'outil d'une réglementation nationale, parfois lente et lourde, cède la place à une action plus large et plus libre, de régulation. Durant l'année 2000, le MINEFI s'est ainsi attaché à définir et mettre en place les outils d'une véritable régulation du secteur financier.



LES NOUVELLES REGULATIONS ECONOMIQUES

Le projet de loi sur les "Nouvelles réglementations économiques" discuté en première lecture à l'Assemblée et au Sénat, consacre sa première partie à la "régulation financière" et tire notamment les conséquences des difficultés apparues au cours des opérations boursières de 1999 (BNP-Paribas ou Total Fina-Elf) pour améliorer le droit financier. Le texte propose davantage de transparence dans les offres publiques d'achat ou de vente afin d'éviter l'opacité d'opérations longues et incertaines. Il offre davantage d'informations aux salariés pour mieux les associer à l'évolution du périmètre et du capital des sociétés et, ainsi, favoriser leur adhésion à ces projets. Enfin, il accroît les mesures de vigilance dans la lutte contre le blanchiment des capitaux.

LA REFORME DES AUTORITES DE REGULATION FINANCIERE

Le MINEFI a proposé à l'examen du Parlement un texte portant spécifiquement sur les autorités. Annoncé dans son principe au mois de juillet, ce projet a fait l'objet de larges consultations avant d'être transmis au Conseil d'Etat à la fin de l'année. Il s'attache à adapter les autorités financières aux évolutions actuelles : la demande européenne forte de lisibilité et de simplification de notre dispositif de régulation, l'exigence d'une plus grande concertation et la convergence croissante des métiers de la banque et de l'assurance. Il tente également de donner plus de sécurité juridique aux interventions des autorités de régulation, en réformant les pouvoirs de sanction aujourd'hui dévolus à la Commission des opérations de bourse. Concrètement, le projet de loi propose une fusion de la COB (Commission des opérations de bourse) avec le CMF (Conseil des marchés financiers) et un rapprochement significatif entre la CB (Commission bancaire) et la CCA (Commission de contrôle des assurances).

EURONEXT ET RAPPORT LAMFALUSSY

Cette démarche de simplification des autorités de régulation financière répond également à un besoin accru de concertation internationale face à la nouvelle donne financière qui redéfinit le périmètre et la fonction des places boursières. Celles-ci, se muant peu à peu en entreprises, recherchent des partenariats et concluent des fusions à l'échelle du continent.

Euronext, né en octobre 2000 de la fusion des bourses de Paris, de Bruxelles et d'Amsterdam, prouve ainsi le succès d'une stratégie qui allie organisation souple, répondant au souhait des investisseurs et des intermédiaires, et fonctionnement du marché valorisant les atouts de chacune des places. La plus grande coordination des autorités de régulation financière françaises, belges et néerlandaises était impérative pour faire face à ce nouveau défi. ● ● ●





“ Plus de régulation doit nous permettre de donner à nos concitoyens cette ambition et cette dynamique qui répondront à la logique purement libérale d'un marché privé d'orientations et de perspectives ”
Florence Parly, 24 février 2000, Victoire des SICAV.



Cette démarche de coopération entre autorités de régulation doit s'élargir à l'ensemble du marché européen, qui a vocation à être de plus en plus intégré. Elle s'est traduite également par l'initiative de la Présidence française de l'Union européenne de confier une mission à M. Lamfalussy. Celle-ci a rendu ses premières conclusions au mois de novembre et préconise des mesures pour unifier, faire converger et rendre plus efficaces nos différentes réglementations boursières en Europe.

UN EXEMPLE CONCRET DE REGULATION : LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE

Au sein du secteur financier, la régulation du marché ne trouve pas son champ d'application dans le seul domaine boursier. Les règles qui régissent le domaine de l'assurance ont été collégialement élaborées, sont réellement appliquées et protègent durablement l'assuré. La régulation passe donc avant tout par une étroite concertation entre l'ensemble des acteurs concernés. Dans le projet de loi sur la réforme des autorités financières, il est ainsi créé un **conseil national des assurances, du crédit et du titre** afin de favoriser, notamment, les contacts avec les associations de consommateurs sur les sujets touchant au monde de l'assurance et des banques. Les travaux menés en 2000 par Jean-Michel Belorgey sur l'assurabilité des personnes dites à risques aggravés montrent le succès d'une démarche de concertation. La régulation suppose également la prévention et une plus grande efficacité du contrôle des entreprises d'assurance.

Ce souci devrait se traduire par la création d'un **comité des entreprises d'assurance** qui, avec le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, et à l'image du secteur bancaire, sera en charge d'agréer les nouvelles entreprises ou les transferts de portefeuille. La loi NRE prévoit aussi d'étendre et de renforcer le contrôle de la CCA sur le secteur de la réassurance. La régulation exige aussi la protection et la réparation des conséquences des défaillances d'entreprises. En 1999, un "fonds vie" a déjà été créé pour garantir les droits des assurés en cas de défaillance de leur assureur-vie. En 2000, le MINEFI a conclu une large concertation pour créer un "fonds dommage" qui prémunira les assurés contre les défaillances d'assureurs-dommages. Ces dispositions doivent être insérées dans le prochain projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Enfin, réguler le marché de l'assurance, c'est faire en sorte que les produits d'assurance évoluent en fonction des besoins. Ainsi, par exemple, le régime des catastrophes naturelles a-t-il été réformé pour tenir compte de l'accroissement des risques climatiques et pour mieux favoriser la prévention. Des règles européennes ont été instaurées pour faciliter le règlement des sinistres automobiles de nos concitoyens voyageant dans l'Union (4ème directive automobile) et le MINEFI participera aux réflexions en cours sur le développement de la responsabilité environnementale aux niveaux européens, notamment sur le volet assurantiel.

L'année 2000 a été marquée par un grand rendez-vous : les Etats Généraux de la Création d'Entreprise. Il témoigne de l'importance que le MINEFI attache au soutien à l'initiative privée, pour la création de richesses et d'emplois.



QU'EST CE QUE LA "BOITE À FORMALITES" ?

Déclinée en deux versions, entreprise individuelle et société, une valisette comprenant les documents nécessaires à la création d'une entreprise est disponible dans les centres de formalités administratives. Le contenu de cette valisette est mis en ligne sur le site internet de l'agence pour la création d'entreprises, et sur <www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr>

LES ETATS GENERAUX DE LA CREATION D'ENTREPRISE

Des mesures visant à favoriser l'initiative privée ont été prises à l'issue des Etats généraux de la création d'entreprise. Elles reposent notamment sur la poursuite du programme de simplification administrative, un meilleur accompagnement des créateurs et un abaissement sensible du coût de la création d'entreprise.

■ Formalités et coût de création d'une entreprise

- Une liasse de documents d'information et de formulaires déclinés en deux versions, entreprise individuelle et société, a été mise à la disposition des porteurs de projets, d'abord sur Internet apce.com, puis sous forme physique. A ce jour, plus de 230000 "boîtes à formalités" (voir encadré) ont été distribuées.
- Les coûts des formalités d'immatriculation prélevés par l'Etat sont supprimés depuis juillet 2000. Il s'agit notamment des droits de timbre et d'enregistrement sur les documents annexes à l'acte constitutif, des frais de publication développés au BODACC et des frais versés à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) pour l'enregistrement au registre national du commerce et des sociétés.
- La libération échelonnée du capital des SARL a été inscrite dans la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques : le capital peut désormais être libéré à concurrence de 10 000 francs lors de la constitution de la société, puis par tranches de 10 000 francs dans un délai maximum de 5 ans. Les apports en industrie sont également autorisés, les modalités de souscription étant déterminées par les statuts.

■ Les cotisations sociales du créateur d'entreprise

- A compter du 1^{er} juillet 2000, les cotisations sociales provisionnelles versées par le créateur les deux premières années de vie de l'entreprise sont allégées par une diminution de l'assiette forfaitaire.
- Les organismes sociaux se sont engagés, par ailleurs, à ne pas réclamer des cotisations pendant les trois premiers mois d'activité de l'entreprise.

■ Le financement et l'accompagnement

- Afin de faciliter l'accès des porteurs de petits projets au financement, un Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) a été mis en place en octobre 2000 par la BDPME. Ce prêt, d'un montant variant entre 3 000 et 8 000 euros, d'une durée de 5 ans, sans garantie, au taux fixé sur la base du taux des emprunts d'Etat à 5 ans, est destiné aux projets dont le plan de financement total ne dépasse pas 45 000 euros. Le PCE est accompagné par un prêt bancaire, d'un montant au minimum égal et au maximum double du PCE. Il est distribué par les banques et les réseaux associatifs, le risque étant pris en charge par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Le report d'imposition des plus-values bénéficie désormais à tous les réinvestissements successifs dans des entreprises non cotées de moins de 15 ans. La population de personnes pouvant investir dans la création d'entreprises se trouve ainsi élargie. ●●●



LES MESURES FISCALES EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE ENTRÉES EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2001

- Suppression du droit fixe exigé lors de la constitution de société
- Baisse des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce et de clientèle
- Suppression de l'imposition forfaitaire annuelle pour les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 F.
- Mesures en faveur de l'aménagement du territoire et des entreprises nouvelles
- Pérennisation du report d'imposition des plus-values de cession de titres dont le produit est investi dans les fonds propres des entreprises
- Exonération partielle des droits de succession lors de la transmission d'une entreprise.



- Un Fonds de Promotion de Capital-Risque, doté de 1 milliard de francs (150 millions d'euros), a été créé par l'Etat avec l'appui de la CDC et de la BEI. Il sera opérationnel dès l'agrément de la COB, en février 2001.
- Le régime fiscal des sociétés de capital-risque a été simplifié et les règles de fonctionnement des clubs d'investissement assouplies en annualisant le plafond des apports dans la limite de 36 000 francs par an et par foyer fiscal. Ces dispositions figurent dans le collectif de printemps et la loi des finances pour 2001.
- Enfin, la mise en place d'une charte de qualité pour l'accompagnement des créateurs d'entreprise et la préparation des modules de formation des personnels d'accueil sont en cours. Le financement de réseaux devrait être facilité par l'extension de la réduction d'impôt, au titre des dons aux organismes dont l'objet n'est pas seulement la création mais aussi la reprise d'entreprises.

LES PERSPECTIVES OUVERTES PAR LA MISSION SUR LA SIMPLIFICATION DE LA CREATION D'ENTREPRISE ET LE PROJET DE RAPPROCHEMENT DE LA BDPME, DE LA CDC ET DE L'APCE.

La mission présidée par Jean-Marie Bockel, député-maire de Mulhouse, a remis son rapport en janvier 2001.

Ses principales recommandations portent sur :

- le financement de la création d'entreprise,
- l'amélioration des compétences d'accueil et d'accompagnement des Centres de Formalités d'Entreprises et la dématérialisation des procédures,
- l'accès aux marchés publics,
- l'accompagnement des entreprises,
- la fiscalité des entreprises nouvelles,
- le statut personnel du créateur, la simplification des cotisations sociales, ainsi que le « chèque emploi premier salarié ».

L'ensemble de ces mesures vise à améliorer l'environnement institutionnel de la création d'entreprise, en permettant de mieux mobiliser le potentiel de croissance et d'emploi. La réalisation de ces propositions, mise à l'étude dès la publication du rapport, sera complétée par la création, dans le courant du premier semestre 2001, d'un GIE (Groupement d'intérêt économique) visant à mieux coordonner les actions de la BDPME (Banque de développement pour les petites et moyennes entreprises), de la Caisse des dépôts et consignations et de l'APCE (Agence pour la création d'entreprises), au service de la création et du développement des entreprises.

Un régime fiscal moderne et adapté

La loi sur les nouvelles réglementations a permis de pérenniser et d'étendre le régime des bons de souscription de prêts de créateur d'entreprise (BSPCE), qui permet de favoriser le développement de sociétés et d'activités nouvelles.

En 2000, de nombreuses mesures ont été prises en faveur de la croissance et de l'emploi à travers l'innovation. Le seul secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) représente déjà 20 % de la croissance, 7 % du PIB.



LE RÉSEAU DE RECHERCHE "MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS"

Installé en mars 2000, le réseau de recherche et d'innovations technologiques "matériaux et procédés" vise à renforcer la coopération entre les mondes de l'industrie et de la recherche, et à stimuler la recherche technologique afin de développer des produits et services, adaptés aux besoins du marché.

LE RÉSEAU NATIONAL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN TECHNOLOGIES LOGICIELLES

Le réseau national de recherche et d'innovation en technologies logicielles (RNTL) est inauguré le 14 février 2000. Sa vocation : **orienter les laboratoires publics** de recherche en informatique vers **les besoins des entreprises**, aider à **la création d'entreprises** dans les technologies d'information et de communication, et **dynamiser la compétitivité française** en matière de développement logiciel par un enrichissement réciproque des laboratoires publics et des entreprises.

Après le Réseau national de recherche en Télécommunications (RNRT), créé en janvier 1998, et le Réseau de recherche et d'innovation en micro et nano-technologies (RMNT), créé en février 1999, le RNTL complète et renforce le **dispositif d'aide à l'innovation** des entreprises françaises dans un secteur d'importance stratégique dans la compétition économique.

LE RÉSEAU GENHOMME

Installé le 20 juin 2000 avec le ministère de la recherche, le réseau de recherche et d'innovation technologiques "GenHomme" vise à :

- valoriser les connaissances de la **génomique humaine**, pour favoriser, tout en réduisant leur coût, le développement de médicaments, vaccins et moyens diagnostiques nouveaux et plus efficaces ;
- mettre en place **les plates-formes technologiques** et de compétences nécessaires ;
- dynamiser **la compétitivité française** dans le domaine de la génomique ;
- favoriser **la création d'entreprises** et d'emplois dans le domaine des biotechnologies de la santé.

Il mobilisera 2 milliards de francs sur 5 ans à part égale entre les secteurs public et privé.

LE FONDS D'AMORÇAGE BIOAM

Inauguré le 11 juillet avec le ministère de la recherche, le fonds national d'amorçage BioAm vise à favoriser **la création d'entreprises de biotechnologie**. Fonds commun de placement à risque, BioAm investit dans des jeunes entreprises de biotechnologie, dès leur création. Il s'inscrit dans le cadre de l'appel à propositions "**Incubateurs d'entreprises et fonds d'amorçage**" lancé en 1999, qui a permis la création de 5 fonds d'amorçage nationaux et 5 régionaux qui ont levé 120 MdF, ainsi que la création de 29 incubateurs régionaux qui prévoient d'accueillir 860 porteurs de projets de création d'entreprises dans les trois ans qui viennent.

LE FONDS DE PROMOTION POUR LE CAPITAL-RISQUE 2000

Le "fonds de promotion pour le capital-risque 2000", FPCR 2000, est inauguré le 19 juillet 2000. ●●●

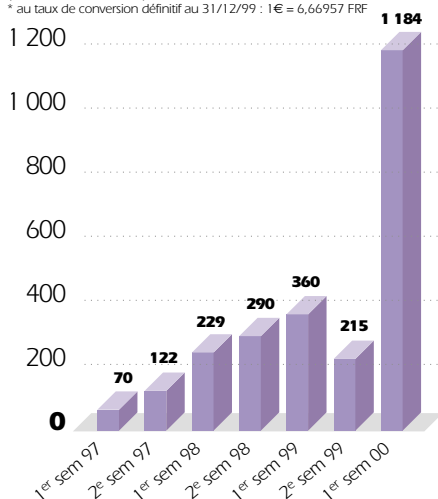


La part des TIC dans la production totale et dans la croissance

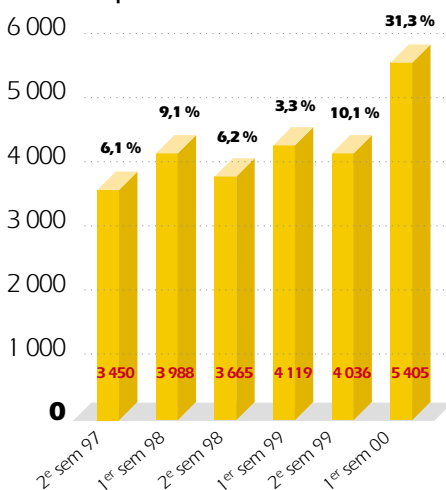
Nouveaux capitaux

(En millions d'euros*)

* au taux de conversion définitif au 31/12/99 : 1€ = 6,66957 FRF



Nouveaux entrepreneurs



(%) taux de croissance calculé par rapport au même semestre de l'année précédente



Sa vocation : **continuer l'action du Fonds public** pour le capital-risque en prenant des participations minoritaires dans des fonds ayant pour objectif principal des entreprises françaises et européennes innovantes de moins de 7 ans, investissant notamment dans des secteurs où les financements privés sont les plus difficiles à mobiliser (sciences du vivant, environnement ou encore développement durable). Doté au total de 150 millions d'euros, à parité par l'Etat français, la Banque européenne d'Investissement, et la Caisse des Dépôts et Consignations, il est constitué sous forme de fonds commun de placement à risque à procédure allégée.

LES TECHNOLOGIES CLÉS À L'HORIZON 2005

"Technologies clés 2005", publié le 13 octobre 2000, reprend les résultats d'une importante **étude de prospective** technologique pour l'industrie qui répond à trois questions :

- quelles sont les technologies importantes pour l'industrie française ?
- quelle est la position de la France et de l'Europe sur ces technologies ?
- où faut-il faire porter l'effort ?

Ce rapport vise à aider les entreprises à identifier et s'approprier les technologies les plus prometteuses pour leurs activités, et à donner aux pouvoirs publics les éclairages prospectifs les plus actuels pour intégrer, dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques, les besoins technologiques essentiels de notre économie.

LA DYNAMIQUE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE EN FRANCE PROGRESSE

La quatrième édition du tableau de bord de l'innovation publiée en novembre 2000 témoigne de la progression de la dynamique de l'innovation technologique en France. On assiste en effet à une forte mobilisation de nouveaux capitaux : les fonds levés sur le Nouveau Marché au premier semestre 2000 (1,18 million d'euros) ont été **multipliés par 3** par rapport au premier semestre 1999. La création d'entreprises **dans les secteurs innovants** (technologies de l'information et de la communication, nouveaux matériaux et biotechnologies) franchit, pour la première fois, le seuil de **5400 nouvelles entreprises** créées ex nihilo (+31% par rapport au premier semestre 1999). Enfin, la progression des demandes de brevets européens déposées auprès de l'INPI traduit la prise de conscience des entreprises françaises, notamment des PME-PMI, de la valeur économique du brevet.

VERS UN ESPACE EUROPÉEN DE L'INNOVATION

Le colloque "Vers un espace européen de l'innovation" s'est tenu le 21 novembre 2000 à Lyon sous l'égide de la Présidence française de l'Union européenne et avec la participation de la Commission européenne. Plusieurs centaines d'acteurs de l'innovation – créateurs d'entreprise, chercheurs, décideurs publics et privés – se sont prononcés en faveur de **quinze propositions pour l'Europe de l'innovation**. Ces propositions ont été transmises à la Commission afin d'alimenter les débats en cours dans les instances communautaires, et à la présidence suédoise de l'UE, afin que la dynamique ainsi amorcée trouve son prolongement au premier semestre 2001.

PROROGATION DU RÉGIME FISCAL EN FAVEUR DE LA SOUSCRIPTION AUX FCPI

Les fonds communs de placement dans l'innovation ont été institués par la loi de finances 1997 pour **soutenir l'innovation technologique**. En 3 ans, 40.000 particuliers ont investi plus de 2 milliards dans ce dispositif qui offre un **avantage fiscal** attractif. Compte tenu du besoin de financement des entreprises innovantes et de **leur rôle clé** pour la création d'emplois, le régime de **réduction d'impôt** en faveur des souscriptions de parts dans les FCPI a été prorogé pour 5 ans. L'actif de ces fonds doit être constitué à hauteur de 60% au moins de titres émis par des sociétés non cotées et labellisées innovantes par l'ANVAR.

Les technologies de l'information et de la communication sont un axe prioritaire de l'action du MINEFI qui entretient la dynamique de l'innovation technologique française.

LE SITE INTERNET " LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET VOUS "

" Le commerce électronique et vous " (www.finances.gouv.fr/cybercommerce) est un nouveau site spécialement dédié aux cyberconsommateurs qui y trouveront tout sur le droit du commerce électronique et des réponses très concrètes aux questions qu'ils se posent.



UN PROJET POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Le 17 mars 2000, la synthèse de la consultation publique sur l'ensemble des questions juridiques posées par la société de l'information est publiée. Près de 400 contributions ont été reçues. Autorités administratives indépendantes, associations d'élus, organismes professionnels et associations d'utilisateurs ont largement répondu. La qualité des échanges a permis de débattre des orientations proposées, d'en valider les grandes lignes, et d'enrichir la réflexion du Gouvernement. Une **société de l'information** protectrice de la liberté des personnes et respectueuse des droits de chacun, une société de l'information qui contribue au dynamisme de la croissance et de l'emploi en France, une société de l'information solidaire, tels sont les objectifs poursuivis par le Gouvernement dans l'adaptation du droit à la société de l'information.

Un projet de loi a été préparé sur ces bases. Il s'articule autour de trois axes : **assurer la liberté** des communications en ligne, **favoriser l'accès** du plus grand nombre aux réseaux de la société de l'information et veiller à **la sécurité** et à **la loyauté** des transactions en ligne. Il devrait être préparé en 2001 au Parlement.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS ET L'EMPLOI EN FRANCE

Une étude rendue publique le 4 juillet 2000 mesure l'impact des technologies de l'information et de la communication sur la **croissance** et **l'emploi** entre 1994 et 1999. Elle propose également des projections pour la période 2000 à 2003. Avec un taux de croissance annuel supérieur à 10 %, les TIC, véritables **moteurs de croissance**, occupent une place toujours plus importante dans l'économie française. En 2000, elles représentent près de 7 % de la production nationale contre 5 % en 1996. En 4 ans, l'écart avec les États-Unis s'est ainsi réduit de moitié. Ce secteur emploie aujourd'hui 660 000 personnes. Dans les trois ans à venir, 74 000 à 190 000 emplois pourraient être créés chaque année.

ATTRIBUTION DES LICENCES DE BOUCLE LOCALE RADIO

Le 4 août 2000, les arrêtés d'autorisation des opérateurs de télécommunications sélectionnés pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de boucle locale radio sont signés. Le Gouvernement demande aux opérateurs autorisés de déployer leur réseau le plus rapidement possible sur l'ensemble du territoire afin d'accélérer le développement de l'internet rapide en France.

En septembre, après le désistement de trois candidats retenus par l'Autorité de régulation des télécommunications lors de la première procédure, un nouvel appel à candidatures est lancé pour l'attribution de 2 licences régionales en Auvergne et en Corse, et d'une licence régionale en Franche-Comté, en Limousin et en Guyane. Le 20 décembre 2000, l'autorité de régulation des télécommunications annonce les résultats de cette deuxième procédure pour les quatre régions métropolitaines. Elle poursuit par ailleurs l'instruction de la procédure de sélection pour la Guyane, dont elle publiera le résultat avant le 30 janvier 2001. La France est aujourd'hui **le pays de l'Union européenne le plus avancé** en matière de développement de cette technologie. ● ● ●



LES MOBILES DE 3^{EME} GENERATION (UMTS)

Le 18 août 2000, l'appel à candidatures pour l'octroi de quatre licences de système de communication mobile de 3^{eme} génération de portée métropolitaine et pour une durée de 15 ans est officiellement lancé. Afin que les services UMTS soient **accessibles au plus grand nombre**, une obligation de couverture du territoire figure dans l'appel à candidatures.

Les systèmes de communications mobiles nécessitant l'utilisation de bandes de fréquences disponibles en quantité limitée, le recours à une procédure de sélection s'impose. Après avoir comparé les différentes méthodes de sélection des candidats, le Gouvernement français décide de recourir à **la soumission comparative**. Ce mode de sélection, contrairement à une procédure de mise aux enchères des fréquences, répond aux exigences européennes **d'ouverture, de non-discrimination et de transparence**, et aux exigences françaises en matière d'aménagement du territoire, d'innovation technologique et de création d'emplois.

L'attribution des autorisations et l'allocation des premières fréquences permettront aux opérateurs d'ouvrir leurs services mobiles de troisième génération début 2002, conformément à la décision européenne de décembre 1998.

DEGROUPEMENT DE LA BOUCLE LOCALE FILAIRE

Au terme d'une large consultation, le Gouvernement a pris un décret, publié le 13 septembre 2000, pour la mise en oeuvre du dégroupage de la boucle locale dans le secteur des télécommunications. Cette mesure, qui doit contribuer à une desserte de l'ensemble du territoire français par les services de télécommunications à haut débit, s'inscrit dans la perspective d'un développement volontariste de toutes les technologies existantes : réseaux câblés, xDSL, boucle locale radio, UMTS, satellites.

DEVELOPPER L'UTILISATION D'INTERNET PAR LES PME

Les résultats de l'appel à projets UCIP (Utilisation Collective de l'Internet par les PME) qui vise à favoriser **la compétitivité des PME** par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, sont rendus publics le 7 novembre 2000.

71 projets nationaux sont retenus par la Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes qui y consacre 55 MF. Ils portent sur des secteurs tels que le textile, le bâtiment, les métiers d'art, l'agro-alimentaire ou le tourisme industriel.

FRANCETECH, VITRINE INTERNET MULTILINGUE DE L'INDUSTRIE ET DE LA TECHNOLOGIE FRANÇAISES

Le 12 janvier 2000, le secrétariat d'Etat à l'Industrie présente FRANCETECH (www.industrie.gouv.fr/francotech). Véritable vitrine internet de l'industrie et de la technologie françaises, FRANCETECH offre une information pratique aux internautes français et étrangers. Consultable en français, anglais, allemand et espagnol, ce nouvel espace internet reprend les principaux faits marquants, les chiffres clés, les innovations, les acteurs et les contacts utiles pour chaque secteur référencé.

CYBERCENTRE DE FRANCETECH

Cet espace spécifique est conçu comme un centre de ressources pour ceux que les dernières innovations françaises intéressent, notamment dans le domaine du multimédia.

Il comprend une rubrique d'actualités, le Cyber Annuaire des sites des entreprises de nouvelles technologies en France et l'espace de démonstration exclusif de logiciels innovants.



En 2000, le MINEFI s'est attaché à améliorer la régulation des secteurs de la distribution, de la production et de la consommation, et à soutenir les commerçants et artisans. Il a également renforcé ses actions en faveur des PME.

LES ASSISES DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Les assises du commerce et de la distribution se sont tenues à Bercy le 13 janvier 2000.

Lieu de rencontres, d'échanges, de propositions, elles ont attiré plus de 600 personnes : consommateurs, distributeurs, agriculteurs et industriels. Parlementaires et élus locaux, économistes et sociologues ont également participé aux débats. Les échanges ont porté sur " les pratiques commerciales et l'intégration verticale ", " la valorisation des produits et l'information du consommateur " et " quelles régulation pour le commerce local ".



LES PME ET L'EMPLOI

Entreprises de moins de 250 salariés selon la recommandation de l'Union européenne, les PME au nombre de 2 360 000, employaient, en 1999, 62% des salariés de l'industrie, du commerce et des services. Parmi celles-ci, les très petites entreprises (moins de 20 salariés), très présentes dans l'artisanat, des activités libérales, le commerce et les services, sont au nombre de 2 285 000 et emploient 31% des salariés. L'ensemble des entreprises du commerce, des services, de l'artisanat et des activités libérales s'élève à 2 130 000 et réalise 51% de la valeur ajoutée de l'industrie, du commerce et des services.

UNE ACTION SOLIDAIRE EN DIRECTION DES COMMERÇANTS, DES ARTISANS ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES

- Avec 410 MF en 1999, le Fonds d'intervention de sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) favorise la **vitalité économique** des territoires. En mobilisant des cofinancements 2 à 5 fois supérieurs, le Fisac impulse des opérations de **modernisation** et de **structuration** des zones commerciales de centre ville ou en milieu rural au bénéfice des commerçants et des artisans. Il a permis, en outre, sur une dotation spécifique de 200 MF, de faire face aux tempêtes de la fin 1999.
- Pour accompagner les investissements liés au passage à l'euro et à l'application des normes européennes, l'artisanat a bénéficié d'un nouveau **dispositif de garantie** destiné à faciliter l'accès au financement bancaire, tout en continuant à disposer de prêts bonifiés.
- La **couverture sociale** des artisans a été améliorée par la diminution du délai de carence des indemnités journalières en cas de maladie, d'accident du travail ou d'hospitalisation. Dans le même temps, leurs prestations maladies ont été alignées sur le régime général, plus favorable.
- En charge des intérêts communs de l'ensemble des **professions libérales**, le secrétariat d'Etat a joué un rôle de médiation utile pour unifier les collectes allouées à la formation continue de ces professions ; en octobre 2000, un organisme collecteur commun, l'OPCA-PL, a été créé. Il mutualisera ces ressources sous l'égide de l'UNAPL.

LA NECESSITE D'UNE MEILLEURE REGULATION

- Le secrétariat d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat et à la consommation se trouve à la rencontre d'intérêts différents (relations entre les distributeurs et les producteurs, entre les banques et leurs clients) qu'il se doit de réguler. Au début de l'année 2000, il a **organisé "Les assises du commerce et de la distribution"** qui ont conduit à certaines dispositions du projet de loi sur **les nouvelles régulations économiques**, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi devrait permettre de trouver **un nouvel équilibre** dans la relation producteurs-distributeurs, en limitant notamment les pratiques commerciales abusives.

- Pour éviter les distorsions de concurrence et protéger au mieux les consommateurs, le secrétariat d'Etat a, par exemple, décidé **d'unifier sur tout le territoire la date des soldes d'hiver**. Cette initiative a rencontré un vif succès auprès du public et des commerçants.
- Le dialogue entre les associations de consommateurs et les représentants des banques a conduit le Ministère à **moderniser les relations entre banques et clients** avec l'extension prochaine du droit de la consommation aux établissements de crédit. ●●●



LES TROPHÉES DE L'EURO distinguent des entreprises de moins de 250 salariés et réalisant un CA inférieur à 40 millions d'€ pour leur démarche exemplaire dans leur passage à l'euro. 67 entreprises ont participé à la version française des Trophées. Le jury s'est réuni le 26 octobre pour procéder au choix des 5 entreprises lauréates : City Sensors SA, Tannerie Remy Carriat, Présence, La Cave Spirituelle, ITS Fabry.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

■ **Le financement des actions conduites par les chambres de métiers et les organisations professionnelles de l'artisanat a été profondément réformé en 2000** : un système plus transparent de conventions a été substitué à l'ancienne logique de guichet. En finançant l'innovation, l'hygiène, l'Internet et les savoir-faire, il permet de répondre à des besoins essentiels.

■ **Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information**, le ministère a développé des actions concrètes en allouant 130 MF d'aides au conseil, au recrutement de cadres informatiques et à l'utilisation collective de l'Internet. Une sensibilisation aux opportunités des **télé-procédures** (net entreprise, télé-déclarations d'impôts) a été engagée. **Les spécificités** des PME ont été prises en compte dans le cadre de la libéralisation des règles de cryptologie.

La promotion de l'artisanat s'est traduite par un effort en faveur des Centres de formation d'apprentis qui ont bénéficié d'une dotation de 10 MF consacrés à l'acquisition de matériel et du recrutement de 100 emplois jeunes.

■ Les difficultés de recrutement rencontrées dans le secteur de l'artisanat ont conduit à la signature de deux conventions avec l'UPA. Elles visent à **accompagner les entreprises** des secteurs du bâtiment et des métiers de bouche.

■ Mais les mesures spécifiques en faveur de l'artisanat s'inscrivent d'abord dans **une politique économique et fiscale d'ensemble** : réforme de la taxe professionnelle, baisse de la TVA dans le bâtiment, mesures pour la création d'entreprise.

■ En 2000, le ministère a incité les PME et les TPE à anticiper **le basculement à l'euro**, en communiquant dans la presse économique "un an d'entraînement à l'euro, ça change tout", en diffusant un million d'euroguides PME, en favorisant la signature d'une charte de préparation des PME avec l'ensemble des partenaires des PME, en organisant les trophées de l'euro. En outre, le double affichage des prix (euro et francs) et l'euro logo ont été encouragés et se sont imposés dans de nombreuses enseignes commerciales.

■ Afin de lutter contre "l'impôt temps" que constituent les **formalités administratives pour les plus petites entreprises**, le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a pris en 2000 plusieurs **mesures de simplifications** : suppression de taxes coûteuses en gestion mais à faible rendement, télé-déclarations de la TVA, réduction de la charge des cotisations sociales pour la création d'entreprise, assouplissement du régime de paiement de la TVA. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 a, en outre, prévu une harmonisation et une réduction des charges sociales les deux premières années qui suivent la création.

Pendant cette période, l'accent a été mis sur l'effectivité des **mesures de simplifications annoncées**. Le bilan est aujourd'hui positif : 26 des 37 mesures du programme 1997 appliquées (soit 70 %), 13 des 26 mesures du programme 1998, et 78 % du programme 2000.



SOLIDAR TRANSP



TEF ARENCE



La défense
du consommateur

Le respect de la concurrence

L'application du droit

Sécurité, risques,
environnement

Les relations entre
l'économique et le social

La dimension solidaire

SOLIDARITÉ
ET
TRANSPARENCE

Contrôles sur la viande bovine, transparence des contrats de téléphonie mobile ... Au quotidien, les services du MINEFI veillent à la protection des consommateurs contre les produits dangereux ou les pratiques économiques abusives.



L'E-COMMERCE SOUS SURVEILLANCE

Pour mieux protéger les droits du « cyber-consommateur », dans un contexte de développement rapide des services offerts par Internet, un centre pour la surveillance du commerce électronique vient d'être installé à Morlaix (Finistère). Il devra assurer une veille régulière sur Internet, un contrôle des sites commerciaux, et traiter les plaintes des consommateurs liées au développement du cyber-commerce.

LA PROTECTION SANITAIRE DU CONSOMMATEUR

En 2000, la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et les OGM ont placé la sécurité alimentaire au cœur de l'actualité.

Dans le cadre de la lutte contre l'ESB ou "maladie de la vache folle", le MINEFI, par l'intermédiaire de la DGCCRF, a renforcé les dispositifs de contrôles au sein de la filière bovine :

- **Viande bovine sous embargo.** Depuis l'embargo sur la viande britannique de mars 96, la douane a procédé à près d'un million de contrôles de camions pour vérifier la provenance des viandes ; 153 397 contrôles ont été effectués en 2000. A ces opérations s'ajoutent les contrôles relatifs au transit de la viande britannique via le territoire français depuis la levée partielle de l'embargo, et ceux concernant le respect de l'embargo sur la viande portugaise.
- **Traçabilité et étiquetage.** La DGCCRF a procédé à près de 5800 contrôles de traçabilité et d'étiquetage.
- **Aliments pour ruminants.** 1115 prélèvements ont été réalisés pour détecter la présence de farines animales.
- **Farines animales.** Les contrôles ont porté sur le respect des traitements requis pour les farines animales encore autorisées pour certaines espèces avant le 14 novembre 2000. 83 analyses ont été effectuées à la fin décembre.

Le MINEFI a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan gouvernemental de lutte contre l'ESB annoncé par le Premier ministre le 14 novembre dernier, en coordination avec les services des ministères de l'agriculture et de la santé. Les contrôles ont ainsi été démultipliés pour vérifier l'effectivité de l'interdiction des farines animales à la circulation ou dans la production d'aliments pour animaux.

9 235 moyens de transport ont été contrôlés par la douane. Par ailleurs, la quasi-totalité des fabricants d'aliments pour animaux ainsi que 500 revendeurs, distributeurs ou grossistes concernés, ont été contrôlés par la DGCCRF dès la fin 2000. Ces opérations ont donné lieu au blocage de près de 2500 tonnes de farines animales, 1500 tonnes de graisses et environ 2400 tonnes d'aliments pour animaux. ● ● ●

LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Afin de conseiller et d'aider les consommateurs, le site internet du MINEFI : (<http://www.minefi.gouv.fr>) comprend une rubrique spécifique qui présente un panorama d'informations pratiques et permet aux consommateurs de déposer des réclamations en cas de litiges. L'information et les contrôles sont renforcés en période de « grande consommation ».



“ Le consommateur est aujourd'hui au centre du débat sur les questions alimentaires en tant qu'acteur et animateur de la réflexion sur les améliorations à envisager ”
François Patriat, 13 décembre 2000, Etats généraux de l'alimentation.



■ Les organismes génétiquement modifiés (OGM)

Les OGM préoccupent de plus en plus les consommateurs. Des contrôles sont effectués à tous les stades de la commercialisation, des semences jusqu'aux produits transformés. Des enquêtes menées conjointement par les services du MINEFI et du ministère de l'agriculture ont permis de détecter des semences OGM dans des semences conventionnelles de colza, de maïs et de soja. L'évaluation des risques sanitaires et environnementaux a conduit soit à la destruction des parcelles concernées, soit à une obligation d'étiquetage des produits obtenus.

■ Les produits industriels

Le MINEFI vérifie également la sécurité de produits industriels potentiellement dangereux pour les consommateurs. Au-delà des contrôles permanents, des produits nouveaux comme les trotinettes sont soumis à une vigilance particulière : six modèles de trotinettes ont fait l'objet de mesures de rappel pour défaut de sécurité en 2000. Des pneus de marques Firestone, reconnus comme dangereux aux Etats-Unis, ont également été rappelés.

LA PROTECTION ECONOMIQUE DU CONSOMMATEUR

Elle consiste à éviter que le consommateur ne soit victime de pratiques abusives de la part des professionnels. Celles-ci sont d'autant plus aisées qu'elles concernent des produits indispensables et/ou pour lesquels l'information est défailante. Deux exemples illustrent l'action du ministère dans ce domaine :

■ Le prix des carburants :

A la fin de l'année 99, les prix des carburants ont fortement augmenté. Lors des périodes de détente sur les cours du pétrole, au printemps 2000 notamment, le consommateur a eu le sentiment que les baisses de prix n'étaient pas suffisamment répercutées à la pompe. À deux reprises, les distributeurs de carburants ont été réunis pour leur demander de répercuter intégralement la baisse des cours et leur signifier qu'une surveillance étroite de l'évolution des prix serait assurée. Des relevés de prix hebdomadaires sont ainsi réalisés depuis la mi-avril. Ils ont permis, par ailleurs, de s'assurer de la bonne répercussion sur le prix à la pompe des baisses de TIPP* décidées en septembre-octobre 2000. En outre, une enquête sur le fonctionnement du marché des carburants a été réalisée par la DGCCRF et transmise au Conseil de la concurrence.

■ Les contrats de téléphonie mobile :

A l'initiative du secrétariat d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, et pour répondre aux nombreuses plaintes de consommateurs, un important travail de révision des contrats de téléphonie mobile a été mené afin d'écartier les clauses abusives.

*TIPP taxe intérieure sur les produits pétroliers

LE RESPECT DE LA CONCURRENCE

Le rôle du MINEFI est de garantir les conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent du marché intérieur, au bénéfice de l'ensemble des acteurs économiques.



LE MODE DE DECISION

En matière de concentrations, le Ministre décide seul ou après avis du Conseil de la concurrence. Un recours contre ses décisions peut être déposé devant le Conseil d'Etat. Au delà de certains seuils, les opérations sont examinées par les autorités européennes. Sur les pratiques anticoncurrentielles, le Conseil de la Concurrence prend des décisions, et le cas échéant prononce des sanctions, qui peuvent faire l'objet d'un recours devant la cour d'appel de Paris et la Cour de Cassation.

LE CONTROLE DES CONCENTRATIONS

Le contrôle des concentrations doit permettre de trouver le bon équilibre entre la constitution de groupes économiques de taille suffisante, susceptibles d'affronter dans les meilleures conditions la mondialisation de l'économie, et les effets négatifs qu'ils peuvent entraîner sur le fonctionnement du marché. Près de soixante opérations de concentration ont été examinées en 2000. La fusion de Carrefour-Promodes et le rapprochement d'EDF et DALKIA ont notamment fait l'objet d'aménagements substantiels, à la demande des services du MINEFI.

Carrefour-Promodes

Compte tenu de leur taille, la fusion de ces deux grands groupes de distribution relevait de la compétence des autorités communautaires. Toutefois, la Commission a renvoyé au niveau national l'analyse des effets de cette fusion sur les marchés locaux. Après avoir saisi le Conseil de la concurrence, le ministre a décidé, par un arrêté du 5 juillet 2000, que 34 magasins situés dans des zones où la fusion créait une position dominante devaient être, dans un délai d'un an, cédés à des concurrents. Une partie de ces cessions a déjà été réalisée.

EDF-Dalkia

Par un rapprochement avec Dalkia (groupe Vivendi), EDF souhaitait développer son activité dans les services connexes à la fourniture d'énergie, afin de proposer à ses clients des offres globales énergie et services, dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité. Pour préserver le potentiel de développement de la concurrence, il était nécessaire de garantir l'étanchéité des activités de la nouvelle entité entre les clients éligibles (qui ont le choix de leur fournisseur d'électricité) et les clients non éligibles (sous monopole). L'opération a donc été autorisée avec l'obligation, pour le nouveau groupe, de respecter un certain nombre d'engagements, dans l'attente d'une ouverture plus importante de ce secteur.

LE RENFORCEMENT DE LA CONCURRENCE AU BENEFICE DES CONSOMMATEURS

Le contrôle des concentrations peut être l'occasion de modifier la situation d'un marché au bénéfice des consommateurs. Ainsi, l'opération Total Fina Elf contrôlée par la Commission européenne, en étroite collaboration avec les services du MINEFI, a permis l'arrivée significative de nouveaux acteurs susceptibles d'animer la concurrence sur le marché de la distribution de carburants sur autoroute. En effet, la cession de 70 stations services autoroutières appartenant au nouveau groupe a été exigée. Cette ouverture à la concurrence devrait contribuer à une baisse des prix. La cession des stations service sera achevée au printemps 2001. ●●●



LA REGULATION DE LA CONCURRENCE

Au cours de l'année, la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) a été présentée et débattue en première lecture au parlement. Elle comporte un volet sur la régulation de la concurrence qui poursuit trois objectifs principaux :

■ Moraliser les pratiques commerciales entre les fournisseurs et les distributeurs :

Il s'agit de contrer les pratiques abusives, en particulier les coopérations commerciales qui ne correspondent pas à de réelles contreparties en matière de services rendus. Le texte vise notamment à créer une commission des pratiques commerciales, habilitée à émettre des recommandations pour promouvoir un véritable "civisme commercial" et renforcer les pouvoirs d'intervention du ministre dans ce domaine.

■ Améliorer la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles :

Le texte propose notamment une hausse du montant maximal des sanctions. Il introduit par ailleurs une procédure de clémence qui permettra d'alléger les sanctions à l'encontre des entreprises qui transmettent des informations permettant de démanteler un cartel, procédure qui s'inspire des règles communautaires. Le projet de loi renforce aussi l'efficacité des enquêtes et introduit des améliorations de procédure.

■ Clarifier le contrôle des concentrations :

La loi NRE vise à mettre en place une procédure de contrôle systématique et suspensive au-delà d'un certain seuil de chiffre d'affaires : l'un des outils de régulation économique sera ainsi consolidé et la sécurité juridique des entreprises sera renforcée. En effet, le chiffre d'affaire devient le seul critère de contrôlabilité, remplaçant celui de la part de marché, plus incertain. Les délais d'examen seront raccourcis pour les opérations simples (les plus nombreuses) et, dans un souci de transparence, les notifications feront l'objet d'une information du marché. La nouvelle procédure s'inspire également des règles applicables au niveau communautaire.

Au cours de l'année 2000, le Minefi a examiné une soixantaine d'opérations. 30 ont donné lieu à une notification formelle.

Ces notifications ont conduit à 17 autorisations simples, 7 autorisations sous conditions et 1 interdiction. 8 dossiers de concentration ont été soumis à l'avis du Conseil de la Concurrence.

En 2000, le ministre a saisi à 19 reprises le Conseil de la concurrence de pratiques anticoncurrentielles.

Par ailleurs, il a sollicité l'avis du conseil sur des projets de textes ou des situations générant des interrogations quant au fonctionnement de certains marchés (ex. demande d'avis sur les cartes d'abonnements illimités pour le cinéma).

Le MINEFI collabore quotidiennement au respect du droit, notamment par le travail des douanes qui se réforment dans un double souci d'efficacité et de simplification, et par une participation à des actions plus ciblées comme la réparation des spoliations subies pendant l'occupation.



LES DOUANES SE REFORMENT

L'année 2000 a été marquée par la mise en place de trois réformes.

■ La réforme des contributions indirectes

La réforme des contributions indirectes adoptée en loi de finances rectificative pour 1999 modernise et simplifie le suivi et la circulation des produits soumis à accises. En contrepartie d'une plus grande responsabilisation, les professionnels sont dégagés de contraintes administratives lourdes et obsolètes. La Douane réoriente ainsi son action sur des contrôles a posteriori mieux ciblés et plus efficaces. Cette réforme répond au souci d'harmonisation des droits national et communautaire. Un statut unique d'entrepôt agréé est instauré pour l'ensemble des entreprises. Les 29 documents administratifs sont remplacés par deux formulaires, valables pour les échanges intracommunautaires et nationaux. Les textes réglementaires d'application relatifs à la réforme des contributions indirectes sont adoptés et le nouveau dispositif a été progressivement mis en place dès le début de la campagne viti-vinicole.

■ La création de la Douane judiciaire

L'année 2000 a été consacrée à la préparation des textes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de douane judiciaire adopté en 1999. Elaborés conjointement par la Chancellerie et la DGDDI, trois textes ont été publiés le 4 novembre 2000. Un décret fixe les modalités de désignation des agents des douanes habilités à l'exercice de missions judiciaires, et deux arrêtés fixent les conditions de l'examen technique préalable à cette habilitation. Les premiers agents seront opérationnels à l'automne 2001. La Douane judiciaire va ainsi pouvoir renforcer sa lutte contre la grande fraude internationale et la fraude communautaire, domaine où la collaboration avec les douanes européennes est consolidée.

■ Le renforcement des pouvoirs de contrôle dans certains secteurs sensibles : l'article 38.5 du code des douanes.

Le Parlement a adopté, à la fin de l'année dernière, une nouvelle disposition du code des douanes conférant à cette administration des pouvoirs importants en matière de contrôle des produits communautaires soumis à restriction de circulation. Des arrêtés d'application en préparation visent à renforcer les contrôles relatifs à la sécurité alimentaire.

LE CONTROLE FISCAL

La fiscalité française repose sur un système déclaratif. Le contrôle fiscal est la légitime contrepartie de la confiance faite aux contribuables. Il peut s'exercer du bureau (contrôle sur pièces) ou dans l'entreprise (contrôle fiscal externe). Il offre de nombreuses garanties permettant aux contribuables de faire valoir contradictoirement leur défense devant l'administration. ●●●

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE : CHIFFRES CLES

- Plus de 42 tonnes de drogues diverses saisies.
- Près de 2 000 000 doses d'ecstasy interceptées
- 212 tonnes de cigarettes interceptées en 2000 contre 194,2 tonnes en 1999, soit une progression de 9,2 %.
- Près de 4,9 millions d'articles de contrefaçon saisis en 2000, contre 3,7 en 1999.
- Près de 50 000 infractions commerciales relevées.



LES EMPRUNTS RUSSES

En 2000, le MINEFI a entamé l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes. Chacun des 315 129 porteurs concernés reçoit une somme forfaitaire augmentée d'un montant proportionnel à la valeur de son portefeuille. Le versement des 400 millions de dollars (soit 2,5 milliards de francs) prévus par l'accord franco-russe du 27 mai 1997 met ainsi un terme à un long contentieux.



En 2000, les résultats du contrôle fiscal marquent une nette progression de la répression de la grande fraude et de la recherche de l'exemplarité :

- taux de pénalisation en très forte progression et une répression marquée des infractions aux règles de la facturation
- très nette augmentation des rappels en matière de fiscalité internationale au titre des transferts de bénéfices vers l'étranger

Ainsi, en 2000, 50 533 contrôles fiscaux ont été opérées, pour un montant total - droits et pénalités - de 62,1 milliards de francs. Enfin, l'année 2000 a vu la mise en place des directions interrégionales de contrôle fiscal (DIRCOFI) et l'élaboration des plans interrégionaux stratégiques de contrôle fiscal.

LA REPARATION DE LA SPOLIATION

En 2000, un droit à réparation spécifique a été reconnu aux enfants juifs survivants de la Shoah. Le MINEFI s'est fortement impliqué dans les travaux de la Mission d'Etude sur la spoliation des juifs de France (mission Mattéoli créée début 1997) et dont le rapport final a été remis au Premier ministre le 17 avril 2000. Le ministère a contribué à la mise en œuvre des mesures phares préconisées dans les conclusions de ce rapport :

■ La création de la fondation pour la mémoire de la Shoah.

Pour entretenir la mémoire des persécutions, développer la recherche mais aussi pour entreprendre des actions de solidarité, d'enseignement et de défense des droits de l'homme, la fondation recevra une dotation de 2,5 milliards de francs qui correspond au montant des biens spoliés sous l'occupation. Elle sera co-financée par l'Etat (1,4 MdsF⁽¹⁾), les établissements bancaires, la Caisse des dépôts et consignations, la Banque de France, les sociétés d'assurance et la Poste. La fondation sera installée au début de l'année 2001.

■ Le fonctionnement effectif de la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations présidée par Pierre Drai.

La commission est chargée d'examiner les requêtes déposées par les victimes de spoliations sous l'occupation ou par leurs ayants droit, et de proposer les mesures de réparation, de restitution ou d'indemnisation appropriées. Elle mène ses travaux en s'appuyant essentiellement sur deux directions du ministère (direction générale de la comptabilité publique, direction générale des impôts), sous l'égide de Pierre Gisserot, inspecteur général des finances honoraire. Fin 2000, 108 personnes ont été indemnisées pour un montant de 6,67 MF.

■ La publication, le 13 juillet 2000, du décret instituant une mesure de réparation, sous forme de capital ou de rente viagère, pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites.

LA RESTITUTION OU LA CESSIION DE BIENS CULTURELS

La douane peut remettre aux autorités étrangères les oeuvres et objets d'art saisis qui ont quitté illicitement le territoire d'un Etat membre de l'U.E. Elle peut également procéder à la cession au ministère de la culture et de la communication des biens culturels abandonnés à son profit par décision judiciaire. Le 16 septembre 2000, en ouverture des journées du patrimoine, Laurent Fabius a remis à Catherine Tasca deux tableaux saisis par la Douane : un Camille Pissaro, aujourd'hui exposé au musée d'Orsay, un Paul Signac, qui a rejoint le musée de Marseille.

(1) : 1 474,7 millions de francs d'autorisation de programme et 700 millions de francs de crédits de paiement ont été ouverts à ce titre dans la loi de finances rectificative 2000.

En 2000, le Ministère s'est mobilisé pour remédier aux nombreux dommages naturels et humains provoqués par des catastrophes climatiques et écologiques. Il a, par ailleurs, favorisé le développement durable et contribué à renforcer la sécurité en matière industrielle, minière et nucléaire.



“ L'essor des énergies renouvelables reste au centre de la politique énergétique du Gouvernement... Non par dogmatisme ou pour sacrifier à une mode passagère, mais parce que ces énergies répondent aux besoins fondamentaux de notre pays : une énergie de qualité, assurée dans son approvisionnement sur le long terme, respectueuse de l'environnement, créatrice d'emplois et disponible pour les générations futures. ”

Christian Pierret,
“ Energie et développement durable : la place des énergies renouvelables ”, 29 mai 2000.

FAIRE FACE AUX TEMPETES ET AUX INONDATIONS

La fin de l'année 1999 a été marquée par des phénomènes climatiques d'une rare violence, sur l'ensemble du territoire. Les tempêtes et les inondations de décembre ont provoqué la mort de 88 personnes et frappé des régions entières, détruisant notamment l'équivalent de 500 000 ha boisés. En plein hiver, elles ont privé trois millions et demi de foyers d'électricité et de chauffage. Particuliers et entreprises, exploitants agricoles et collectivités publiques souhaitaient une aide à la mesure des dommages subis. Les différentes directions du Ministère se sont mobilisées pour répondre à cette attente légitime. Au cours de l'année 2000 ont été mises en place :

- **Une indemnisation rapide.** De multiples procédures d'indemnisation des personnes et des activités sinistrées étaient déjà en place, en vue d'identifier, d'évaluer et d'indemniser les dégâts : ainsi de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, du fonds national de garantie des calamités agricoles (FNGCA) et du fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC). Ces procédures ont été activées dans les plus brefs délais : l'état de catastrophe naturelle a été déclaré par un arrêté du 11 janvier 2000 et 537 millions de francs ont été rapidement débloqués au profit des victimes des inondations (400 MF d'acomptes aux agriculteurs par le FNGCA, 137 MF au titre du FISAC-tempêtes).

- **Une indemnisation pour une reconstruction durable.** Au cours de l'année 2000, près de 9 milliards de francs ont été ouverts en lois de finances rectificatives et décrets pour dépenses accidentelles, au profit des particuliers, des collectivités les plus touchées, des forêts, de l'agriculture et de la pêche. De plus, une enveloppe de 12 milliards de prêts bonifiés à 1,5 % a été concédée afin d'aider au stockage, à la valorisation et à la sortie des bois.

Par ailleurs, dès janvier 2000, le Secrétaire d'Etat à l'Industrie a initié une réflexion sur les moyens de renforcer la sécurité des réseaux électriques, particulièrement touchés par les tempêtes. Le Ministère a également engagé la révision des exigences réglementaires relatives à la résistance mécanique des lignes et mis en place un cadre de financement spécifique, à travers le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE).

- **Des procédures exceptionnelles.** Afin de faciliter l'information et l'assistance, un numéro vert a été installé : **0 800 42 38 62**. Le Ministère a octroyé des délais de paiement et des remises gracieuses pour les dettes fiscales et sociales ainsi que pour la souscription des déclarations de revenus. Il a également incité les assureurs à assouplir leurs clauses contractuelles en vue d'une réparation rapide des dommages : allongement de 5 jours à un mois du délai de déclaration des sinistres ; simplification des déclarations ; relèvement du seuil d'intervention d'un expert ; plafonnement de la franchise à 1 500 francs pour les biens des particuliers ; versement d'acomptes sur indemnités. ●●●



Bien que géographiquement plus circonscrites, l'importance des inondations dans le Finistère à la mi-décembre 2000 a rendu nécessaire la réactivation d'une partie de ce dispositif. Cette action n'est pas terminée, le MINEFI, souvent saisi par les parlementaires concernés, continue de suivre plusieurs milliers de dossiers en s'efforçant, au bénéfice des usagers, de réduire les délais d'instruction.

FAIRE FACE AUX POLLUTIONS MARITIMES : LE NAUFRAGE DE L'ERIKA

- **Vigilance et surveillance.** Une attention particulière a été accordée aux pollutions maritimes. Lors des naufrages de l'Erika et du Levoli Sun, les deux avions de détection de pollutions maritimes chargés de la surveillance de nos eaux territoriales ont été mis à la disposition du Préfet au moment de la crise et du déclenchement des plans Polmar. A la suite de ces deux catastrophes, ils ont effectué plus de 200 heures de vol, à raison de deux à trois survols quotidiens des navires. Un 3^{ème} avion doté d'un potentiel d'action plus important est en cours de construction et sera basé à Lorient.

Face aux conséquences de la marée noire, l'action du Ministère s'est orientée dans deux directions :

- **Mener à bien l'indemnisation grâce à une action coordonnée avec le FIPOL.** Les relations avec le FIPOL, menées par la Direction des affaires juridiques, se sont développées afin de traiter les questions de procédure et de paiement des indemnités. L'Inspection Générale des Finances a très tôt présenté une évaluation des conséquences du sinistre sur le secteur touristique ; évaluation qui a permis de fixer dès le mois de juillet un taux d'indemnisation provisoire à 50 % des dommages estimés. Depuis lors, le Ministère se fixe pour objectif de convaincre le FIPOL d'accroître le taux et le rythme de ses versements. Dans une optique de plus long terme, il a également, en liaison avec le Ministère des affaires étrangères, demandé une réforme du FIPOL, en vue notamment de relever le plafond d'indemnisation de 1,2 MdF à 1 Md Euros, afin que des moyens beaucoup plus conséquents soient disponibles pour faire face aux futurs sinistres. Un premier relèvement à 1,8 MdF à l'échéance de 2003 a d'ores et déjà été obtenu.
- **Favoriser la réparation des dommages.** Un effort spécifique de 830 MF a été consenti au titre du plan Polmar, au profit du nettoyage des plages. En outre, le Ministère a mis en place des dispositifs d'avance de trésorerie au profit des pêcheurs et conchyliculteurs, puis des entreprises du tourisme en difficulté.

AGIR EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

- **Favoriser la recherche et développer l'information.** Soucieux de promouvoir une croissance économique respectueuse de l'environnement, le Ministère a cherché à favoriser les technologies de développement durable et les "éco-industries". Il a contribué à l'intégration des préoccupations environnementales dans la gestion des entreprises. Il a soutenu une réglementation conjuguant le double souci de la compétitivité et du respect de l'environnement. Dans cet objectif, des Réseaux de recherche et d'innovation technologique consacrés aux piles à combustible d'une part, à l'eau et aux technologies de l'environnement d'autre part, ont été mis en place en 2000.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.** En matière d'énergies renouvelables, un accord politique a été obtenu au niveau européen sous la présidence française. Le projet de directive fixe à la France l'objectif de porter de 15 % à 21 % la part de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables. EDF et les distributeurs



ÉOLE 2005

Le projet Éole 2005 lancé par le ministère de l'industrie vise à doter la France d'un potentiel d'électricité éolienne de 250 à 500 MW à l'horizon 2005. À l'heure actuelle, 23 installations ont été retenues par EDF.

Elles représenteront une puissance de 360 MW.

non nationalisés seront tenus à une obligation d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant des énergies renouvelables.

Au sein du nouveau système électrique français, cette obligation constituera, de concert avec le mécanisme d'appels d'offres, un instrument privilégié pour valoriser ces énergies nouvelles. A cette fin, les nouveaux tarifs d'achat, fruits de concertations approfondies, ont été annoncés et les textes correspondants seront publiés début 2001.

Avec ces mesures, auxquelles il faut ajouter les propositions faites pour renforcer la maîtrise de l'énergie, le Minefi a pris une part active, aux côtés du Ministère de l'environnement, dans le Programme National d'Economies d'Energie (PNEE) présenté le 6 décembre 2000.

■ Soutenir la diffusion de véhicules moins polluants.

L'année 2000 a vu la reconduction du dispositif d'incitation au développement des véhicules propres (mesures fiscales, aides à l'acquisition et à l'innovation). Pour en augmenter l'effet, le régime de primes a été étendu aux scooters électriques et aux taxis équipés au GPL.

Un crédit d'impôt de 10 000 F pour les particuliers acquéreurs de véhicules GPL ou hybrides a de plus été décidé dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2000. Ces actions complètent les mesures réglementaires en faveur de véhicules économes et propres et contribuent à la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

LA MAITRISE DES RISQUES INDUSTRIELS ET MINIERES

Assurer la sécurité des mines, des dépôts d'explosifs, des stockages souterrains, des appareils à pression, des canalisations de produits chimiques, et celle du transport, de la distribution et de l'utilisation du gaz, fait partie des missions du Ministère. En ce domaine, l'année 2000 a été marquée par la préparation des décrets d'application de la loi du 30 mars 1999 : celle-ci précise la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière et insiste sur la prévention des risques après la fin de l'exploitation. Ce dispositif a donné lieu à une importante concertation avec les communes concernées ; il met en place le cadre d'une gestion responsable des risques inhérents à l'activité minière et a pour objectif de mieux prévenir les conséquences des affaissements que le territoire a connus ces dernières années.

Le ministère joue par ailleurs un rôle important dans la préparation et l'application de conventions internationales relatives au contrôle de l'exportation des technologies et biens à double usage (régime de non-prolifération chimique) et à la lutte contre le détournement en dehors des circuits commerciaux légaux des produits susceptibles d'être utilisés à la fabrication illicite de drogue. Il participe largement à la mise au point des textes réglementaires nécessaires à l'application intégrale de la Convention de Paris de 1993 sur les armes chimiques, ainsi qu'à la négociation d'un protocole destiné à renforcer la convention de 1972 sur l'interdiction des armes bactériologiques. ●●●



LA REFORME DE L'ORGANISATION DE LA SÛRETÉ NUCLEAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION EN FRANCE

En matière nucléaire, la radioprotection s'avère déconnectée de la sûreté nucléaire et les fonctions d'exploitant et d'expert sont parfois imbriquées. Pour remédier à cette situation, le Ministère a consacré l'année 2000 à la finalisation d'une réforme visant un double objectif : rapprocher la sûreté nucléaire de la radioprotection tant du point de vue du contrôle que de l'expertise ; élaborer un projet de loi relative à l'information en matière nucléaire, à la sûreté nucléaire et à la protection contre les rayonnements ionisants.

Cette réforme se traduira par la constitution d'un pôle de contrôle commun en sûreté nucléaire et en radioprotection : à cette fin, la DSIN, qui a la charge du contrôle de la sûreté des installations nucléaires, sera fusionnée avec les organismes en charge du contrôle de la radioprotection. Cette nouvelle direction d'administration centrale, la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection, placée au sein du MINEFI-SEI, aura pour tutelles l'Industrie, l'Environnement et la Santé.

Afin de distinguer les fonctions d'expert et d'exploitant jusqu'ici cumulées au sein du CEA, l'IPSN va être séparé de celui-ci pour devenir un EPIC : l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Quatre départements ministériels s'en partageront la tutelle (Environnement, Industrie, Recherche, Santé).



*L'emploi est au cœur de l'action économique du MINEFI;
la solidarité et l'efficacité redistributive, au cœur de sa politique fiscale.*



L'ACTION ECONOMIQUE ET L'ACTION SOCIALE SONT INDISSOCIABLES

Plusieurs réformes entreprises ou achevées en 2000 en sont l'illustration.

Trois grandes réformes vont favoriser l'emploi et réduire les "trappes à inactivité".

- **La réforme des aides au logement** sera mise en œuvre en deux étapes, janvier 2001 et 2002. Elle permettra aux ménages actifs à faibles revenus de ne plus être pénalisés par rapport aux bénéficiaires de minima sociaux. Près de 5 millions de ménages sont concernés par cette réforme qui coûtera 6,5 MdsF à l'État.
- **La réforme de la taxe d'habitation** participe de la même logique. Plus de 5 MdsF y sont d'ores et déjà consacrés.
- **La création d'une "prime pour l'emploi"**, annoncée le 16 janvier 2001, est une incitation fiscale à l'emploi qui concernera 10 millions de travailleurs qui perçoivent un revenu inférieur à 1,4 SMIC. L'État y consacrera plus de 25 MdsF en 3 ans.

Plusieurs mesures annoncées lors de la Conférence Famille doivent permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle : aide à la reprise d'activité des femmes, financée par l'État via l'ANPE, maintien de l'allocation parentale d'éducation pendant deux mois en cas de reprise d'activité, amélioration des aides à la garde d'enfants...

Enfin, le fonds de réserve pour les retraites a vu son alimentation confortée. Disposant de 2 MdF en 1999, il a bénéficié d'une vingtaine de milliards de francs d'abondements en 2000. Le fonds de réserve reçoit notamment le produit de la cession des parts sociales des caisses d'épargne (18 MdsF au total d'ici 2003). En 2000, le ministère a décidé d'y ajouter une part du produit de la vente des licences UMTS. Au total, le fonds de réserve atteindra au moins 1000 milliards de francs en 2020.

LE LIVRET A ET L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Pour la première fois depuis 19 ans, le taux du livret A a été fortement relevé le 1^{er} juillet 2000, afin de garantir la progression du pouvoir d'achat de l'épargne populaire. La rémunération du livret A et du Codevi a ainsi été portée de 2,25 % à 3 %, celle du LEP de 4 % à 4,25 %, celle du compte épargne logement de 2,25 % à 3 %, celle du plan épargne logement de 3,6 % à 4,5 %.

A cette occasion a été confirmé le gel des loyers des logements HLM pour 2000 et 2001.

Pour tenir compte de la collecte d'épargne supplémentaire entraînée par le relèvement des taux, il a été décidé de mettre en place, à partir des fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts, une enveloppe de 10 MdsF de prêts affectés à de nouveaux emplois d'intérêt général, tels que l'amélioration de l'habitat urbain et le développement des transports collectifs, la sécurité des infrastructures de transport, la prévention des risques environnementaux. ●●●

DES PRODUITS AUTREFOIS PEU CONNUS

L'épargne salariale était constituée de trois dispositifs plus ou moins imbriqués :

La participation, obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés depuis 1990, est calculée en fonction du bénéfice fiscal et est répartie entre les salariés proportionnellement à leur salaire.

L'intéressement est facultatif. Il est lié aux résultats ou aux performances de l'entreprise.

Le plan d'épargne entreprise (PEE) est destiné à recueillir la participation et l'intéressement, mais également les versements volontaires des salariés.

Selon un rapport remis au Premier ministre en janvier 2000, il apparaît qu'un tiers seulement des salariés du secteur privé bénéficie des dispositifs d'épargne salariale. Les petites et moyennes entreprises en sont assez largement exclues : 97 % des salariés des PME n'ont accès à aucun dispositif. Il révèle par ailleurs une inégalité entre catégories de salariés, les titulaires de contrat à durée indéterminée n'ont que très difficilement accès à l'épargne salariale.

LA RÉFORME DE L'ÉPARGNE SALARIALE

L'épargne salariale (participation, intéressement et plan d'épargne d'entreprise) draine chaque année 45 milliards de francs, dont les quatre cinquièmes sont épargnés. A la fin de l'année 1999, l'encours des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) dépassait 330 milliards de francs. Cependant, comme l'a montré le rapport remis en janvier 2000 par MM. Balligand et de Foucauld au Premier ministre, ces dispositifs ne touchent qu'un tiers des salariés du secteur privé, la plupart des PME en demeurant exclues. D'autre part, l'économie française ne tire pas le meilleur profit de l'épargne des ménages, insuffisamment orientée vers le long terme, auquel les salariés sont pourtant favorables. Le dispositif en vigueur est donc inégalitaire, insuffisamment efficace et trop peu fédérateur.

C'est à cette situation que répond le projet de loi sur l'épargne salariale, présenté en première lecture devant l'Assemblée Nationale, en octobre 2000, et dont l'adoption définitive interviendra en février 2001.

Le projet de loi sur l'épargne salariale résulte d'une longue concertation au sein du ministère, avec d'autres départements ministériels mais aussi avec les partenaires sociaux qui ont été associés très en amont à son élaboration. Laurent Fabius a consulté chacune des organisations syndicales et patronales représentatives sur un avant-projet encore très ouvert. Les formations politiques qui l'ont souhaité ont également participé à la consultation.

Le projet de loi sur l'épargne salariale poursuit des objectifs précis :

- **Ouvrir l'épargne salariale au plus grand nombre.** La création d'un plan d'épargne interentreprises (PEI) permettra de généraliser les plans d'épargne d'entreprise (PEE) à l'ensemble des PME. Plusieurs entreprises pourront désormais se regrouper pour instituer, par accord collectif, un plan d'épargne sur une base territoriale ou professionnelle. Des mesures d'extension des dispositifs aux salariés mobiles ou à contrat à durée déterminée sont prévues.
- **Créer un plan d'épargne de long terme,** le plan partenarial d'épargne salariale volontaire (PPESV). Cet outil d'épargne diversifié doit permettre aux salariés de réaliser des projets variés et à l'économie française de trouver des financements stables.
- **Moderniser l'actionnariat salarié.** L'incitation fiscale ou la discussion dans l'entreprise doit orienter l'épargne vers l'appareil productif en développant l'actionnariat salarié.
- **Etablir un lien entre épargne salariale et économie solidaire,** en orientant vers cette économie une partie de l'épargne salariale.
- **Renforcer les droits des salariés,** en donnant un droit de regard aux partenaires sociaux sur la diffusion de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié. Le projet de loi incite à négocier : obligation annuelle de négocier sur la mise en place de l'épargne salariale dans l'entreprise, clause obligatoire pour l'extension des accords de branche, renforcement des possibilités de négociation sur la répartition des droits à participation, discussion sur l'actionnariat salarié en assemblée générale d'actionnaires, droit de regard des actionnaires salariés sur les fonds communs de placement d'entreprise.

L'épargne salariale peut être un moyen d'enrichir le dialogue social, de renforcer les engagements réciproques du salarié et de l'entreprise et de contribuer ainsi à une croissance durable porteuse d'emplois. Son développement doit permettre de diriger une plus grande partie de l'épargne des ménages français vers les entreprises, notamment les PME, en assurant à celles-ci des financements stables et sûrs.

En France, chômeurs et allocataires de minima sociaux sont à l'origine d'un tiers des créations d'entreprises.

En 2000, des mesures spécifiques ont été prises pour soutenir le développement du crédit solidaire dans le cadre général de l'économie sociale.

“ Liberté d'entreprendre, égalité des chances dans l'accès au crédit, fraternité dans l'engagement des associations, des banques et des pouvoirs publics, pour donner à tous le droit à l'initiative économique. Développer le micro-crédit, c'est s'acheminer vers une conception civique, participative, partenariale de l'économie. C'est socialiser l'univers marchand et humaniser la mondialisation. Bref, c'est une manière de répondre aux défis du nouveau siècle.”
Laurent Fabius, Conférence Européenne sur le micro-crédit
11 décembre 2000

OUVERTURE DE LA LEGISLATION BANCAIRE AU MICROCRÉDIT

Un amendement à la loi bancaire figurant dans le projet de loi sur les nouvelles régulations économiques permettra une organisation plus rationnelle des partenariats entre les associations de micro-crédit et le secteur bancaire.

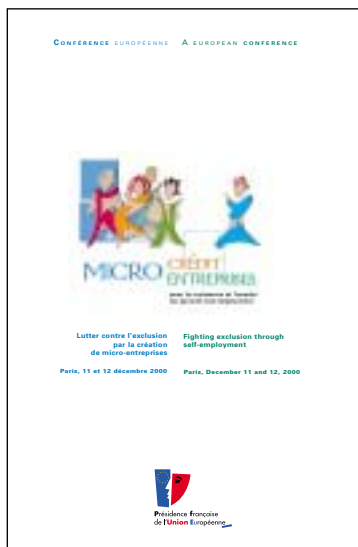
En effet, cet amendement prévoit une dérogation à l'interdiction d'exercer une activité bancaire en faveur des associations qui prêtent aux chômeurs et titulaires de minima sociaux, sans avoir un agrément d'établissement de crédit. Ces associations sans but lucratif pourront alors financer de tels prêts, non seulement sur leurs ressources propres, mais également sur emprunts.

Cet amendement, qui a été adopté par les deux assemblées, est complété, dans la même loi, par un dispositif d'agrément spécifique des établissements de crédit appartenant au secteur de l'économie sociale et solidaire par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Il tient compte notamment de leur action au regard des missions d'intérêt général relevant de la lutte contre les exclusions et de l'accès effectif au crédit.

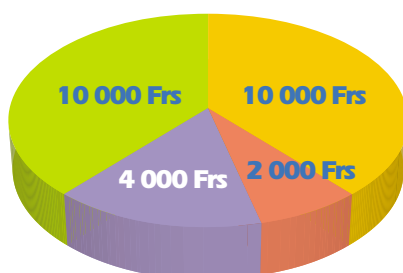
ACTION EN FAVEUR DU MICRO-CRÉDIT DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

- Dans le cadre de la Présidence française de l'Union, le ministère a organisé à Bercy une conférence européenne sur les microentreprises et le micro-crédit, qui a réuni des représentants de 29 pays de l'Union européenne et de l'Europe centrale et orientale. Les participants venaient d'horizons très divers : réseaux associatifs, secteur bancaire et administration. Par son retentissement médiatique, la conférence a révélé l'intérêt de l'opinion publique pour une approche économique de l'insertion, basée sur l'initiative des exclus.
- Le Ministre a demandé au Président de la Commission européenne et à tous les ministres des Finances européens de lancer six chantiers pour favoriser le développement des microentreprises et du micro-crédit au sein de l'Union européenne :

- faire évoluer le cadre réglementaire des microentreprises, améliorer en particulier le lien entre les dispositifs d'assurance chômage, de protection sociale et la création d'entreprise.
- faire entrer la microfinance dans les réglementations bancaires nationales et dans les directives européennes, en favorisant la création d'un continuum d'institutions intervenant dans ce domaine : associations, coopératives d'épargne-crédit, sociétés financières et banques.
- mettre en place des instruments de financement du micro-crédit au niveau des instances européennes. Un premier pas dans cette direction a été la création d'un dispositif de micro-crédit qui sera géré par le Fonds Européen d'Investissement. ●●●



Coût de la création d'un emploi soutenu par micro-crédit



- ⬆ Accompagnement
- ⬆ Risque
- ⬆ Chèques conseil
- ⬆ Prime régionale éventuelle



- compenser la défaillance des marchés et assurer un service public d'insertion en finançant le surcoût du micro-crédit, très inférieur au coût annuel d'un chômeur.
- créer un centre ressource pour diffuser les méthodes visant à réduire les coûts et à les couvrir progressivement par les intérêts, afin d'assurer de façon pérenne l'accès des personnes démunies au crédit.
- soutenir le développement du micro-crédit en Europe centrale et Orientale où il est très en avance sur les pays membres de l'Union européenne.

Ces propositions seront discutées au cours des Ecofin à venir, dans le but d'harmoniser l'environnement institutionnel des microentreprises et du micro-crédit en diffusant les "bonnes pratiques" de chaque pays.

L'objectif de cette action est de mobiliser le potentiel de croissance, de développer l'emploi et d'améliorer la cohésion sociale, en France et dans l'ensemble de l'Union européenne, et promouvoir ainsi une conception civique, participative et partenariale de l'économie.

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Le dynamisme d'une société se mesure à sa capacité à accueillir et à accompagner la diversité des initiatives. Entreprendre aujourd'hui c'est mener à bien une idée, développer un service, conquérir un marché, valoriser une technologie. Les motivations peuvent être variées : réussir et réaliser des gains, par exemple, sont des moteurs puissants et légitimes. Mais il peut y avoir d'autres motivations : partager et donner du sens en termes d'environnement, d'usage des ressources, de commerce équitable, de cohésion d'un territoire, de lien social. Ce sont là d'autres moteurs, eux aussi puissants et légitimes, auxquels se destinent très fortement d'autres entrepreneurs.

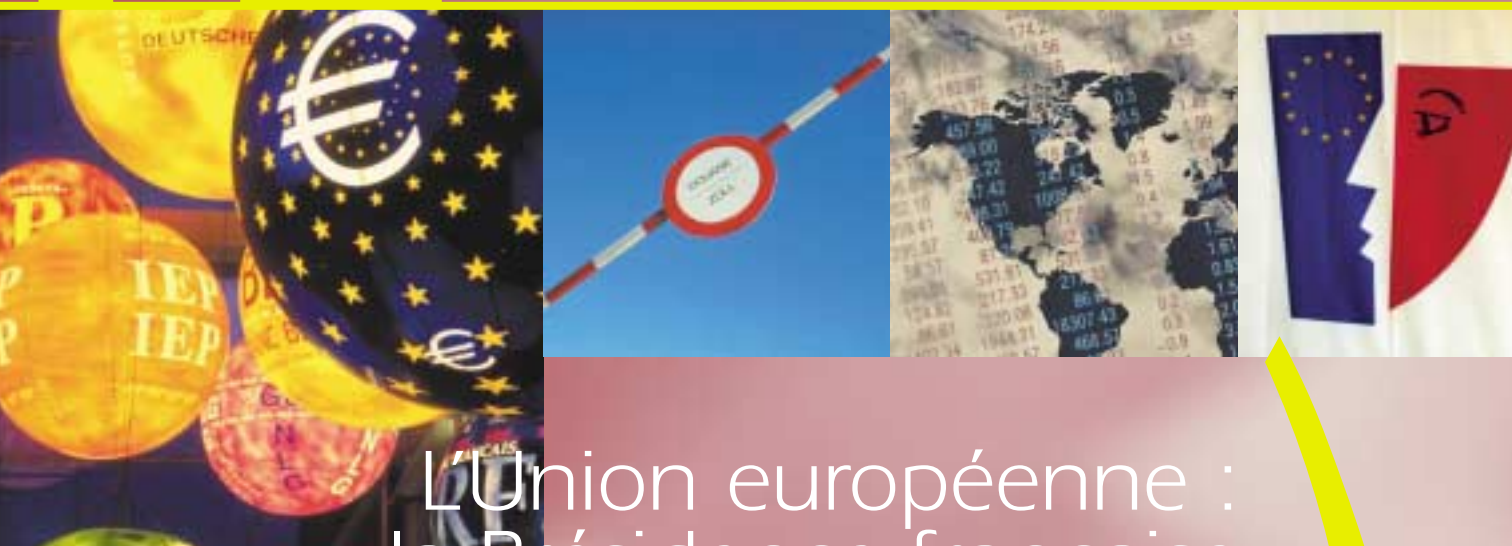
Les différentes raisons d'entreprendre ont besoin d'une reconnaissance et d'un cadre approprié. C'est pourquoi la loi sur l'épargne salariale constitue une avancée importante pour les entreprises solidaires. Elle assure, en leur faveur, l'organisation d'un flux spécifique d'épargne. Celui-ci permettra aux salariés qui le désirent d'orienter librement leurs placements en fonction de critères conformes à leurs convictions, à leurs conceptions concernant la manière dont l'entreprise sert l'intérêt général.



MONDIA ET EURO



ISATION PE



L'Union européenne :
la Présidence française

L'euro concret

Le commerce international

L'aide au développement

Le nouvel ordre
économique international

MONDIALISATION ET EUROPE

Assurant la Présidence du Conseil des ministres des finances européens (ECOFIN) et du groupe des ministres des finances de la zone euro (Eurogroupe), le MINEFI a obtenu des résultats concrets dans un contexte de croissance retrouvée.



LA LUTTE CONTRE L'ARGENT SALE

La cellule Tracfin (traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) qui est sous tutelle du MINEFI, a renforcé le système anti-blanchiment national en partenariat avec les intermédiaires financiers et immobiliers et avec les autres pays européens.

En 2000, ses résultats se sont améliorés : elle a enregistré 2 537 déclarations de soupçon contre 1 655 en 1999 et permis 156 recours en justice, contre 129 en 1999.

L'EUROGROUPE

L'enceinte de coordination des ministres des finances de la zone euro et de dialogue avec la Banque centrale européenne a d'abord amélioré sa visibilité en simplifiant son nom : l'"Euro 11" est ainsi devenu **l'Eurogroupe**. L'Eurogroupe a resserré sa coordination en abordant le débat sur les réformes structurelles nécessaires (réformes fiscales, financement des régimes de retraite) et en mettant au point des **indicateurs économiques** pour la zone euro. A la demande de l'Eurogroupe, la Commission publie désormais un indicateur synthétique sur la conjoncture de la zone. Le Président de l'Eurogroupe tient maintenant régulièrement des conférences de presse et publie des communiqués au nom du groupe.

La **crédibilité** nouvelle de l'enceinte s'est aussi affirmée avec la confirmation à Versailles, le 8 septembre, de la position commune des ministres sur la sous-évaluation de l'euro. Elle a été suivie par les **interventions concertées** menées le 22 septembre sur le marché des changes par les banques centrales du G7, interventions dont le président de l'Eurogroupe a été informé et qu'il a approuvées. En fin de Présidence française, **l'euro** était revenu au voisinage de **0,95 euro** pour 1 \$, c'est-à-dire à son niveau du début de la Présidence. Le renforcement de la coordination progresse avec un effort accru de réaction commune aux changements de situation. A cet égard, **l'Ecofin informel de Versailles** a été un progrès en dégagant une position commune sur la question pétrolière : pas de baisse générale de la fiscalité pétrolière, mais d'éventuels ajustements ciblés pour les secteurs ou les ménages les plus touchés ; **d'avantage de concurrence** au sein de l'Union européenne sur les marchés du raffinage et de la distribution ; recherche d'un **dialogue constructif avec les pays producteurs**, volonté qui s'est exprimée les 17, 18 et 19 novembre à Ryad, lors du Sommet producteurs / consommateurs.

L'EUROPE, FORCE DE PROPOSITION POUR UNE MEILLEURE REGULATION FINANCIERE INTERNATIONALE

La sous-évaluation manifeste de l'euro a placé la **stabilisation du système monétaire international** au centre des préoccupations des ministres, notamment lors de la réunion du G7 à Prague, le 23 septembre.

La **lutte contre les paradis bancaires et fiscaux** a été à l'ordre du jour de la présidence française. Le 17 octobre, les Européens ont unifié leur position. Ils plaident désormais dans les enceintes internationales (G7, FMI, GAFI) pour que des **sanctions soient infligées aux pays "non-coopératifs"** dès l'été 2001. Un accord politique a été obtenu lors du Conseil du 29 septembre sur un projet de directive qui renforce le dispositif européen de **lutte contre le blanchiment** et qui l'étend aux professions juridiques et renforce la crédibilité de la détermination européenne.

UNE AVANCEE MAJEURE SUR LES QUESTIONS FISCALES

Un **accord essentiel** a été conclu le 27 novembre sur le **"paquet fiscal"** en négociation depuis décembre 1997. Ce dernier se compose de trois éléments : une directive sur la fiscalité de l'épargne, un code de conduite sur la fiscalité des entreprises, et une directive "intérêts et redevance". ●●●



L'accord marque un **nouveau recul du secret bancaire** en Europe. L'accord de Feira en juin dernier avait posé le principe à terme (2009) de l'échange d'informations fiscales, c'est à dire la levée du secret bancaire. Pendant une période transitoire (2003 à 2009), trois Etats seulement (Luxembourg, Autriche, Belgique) maintiendront leur secret bancaire vis-à-vis des non-résidents communautaires, mais appliqueront une retenue à la source.

L'accord se traduit également par l'adoption de lignes directrices sur des sujets importants de la fiscalité des entreprises tels que le régime des holdings ou celui des quartiers généraux. Il permet de **progresser dans la lutte contre la compétition fiscale** dommageable. Il va permettre, d'ici la fin de 2002, le démantèlement des 66 régimes de compétition fiscale dommageables identifiés en novembre 1999.

D'autres avancées fiscales ont marqué la Présidence française. L'adoption d'une directive dite "redevable de la TVA" dispense les entreprises du recours à un représentant fiscal lorsqu'elles se livrent occasionnellement à des opérations taxables dans un pays qui n'est pas celui de leur résidence. Une directive fixant le niveau minimum du taux normal de TVA à 15% pour les 5 ans à venir a également été adoptée. Les discussions sur la directive "TVA sur le commerce électronique" ont progressé notamment sur le fait que la taxation se fera sur le lieu de consommation.

LA VOLONTE D'ACCELERER LA MISE EN PLACE DU MARCHE UNIQUE DES SERVICES FINANCIERS

La directive visant à harmoniser les produits d'épargne adoptée le 17 octobre constitue la première directive d'importance adoptée sur les services financiers depuis 7 ans. Elle répond aux attentes des émetteurs et des investisseurs.

Une réflexion sur la régulation des marchés financiers en Europe a été lancée à l'initiative de la Présidence française, qui a constitué en juillet un groupe de "Sages" présidé par A. Lamfalussy. Selon ses premières conclusions, rendues publiques le 8 novembre, pour pleinement bénéficier des effets de l'euro, l'Union doit disposer **d'un marché financier plus intégré**, offrant plus de sécurité aux particuliers et permettant de financer les investissements au moindre coût. Le rapport préconise l'adoption rapide des textes nécessaires à la constitution de ce **grand marché des services financiers** à échéance 2004. Il propose une coordination institutionnelle des régulateurs nationaux ou, à défaut, la création d'une instance européenne de régulation des marchés. Le Conseil Européen qui aura lieu à Stockholm en mars prochain, suite aux décisions prises à Nice, élaborera des orientations claires sur la base de ce rapport préliminaire.

LA PREPARATION DES ECHEANCES A VENIR.

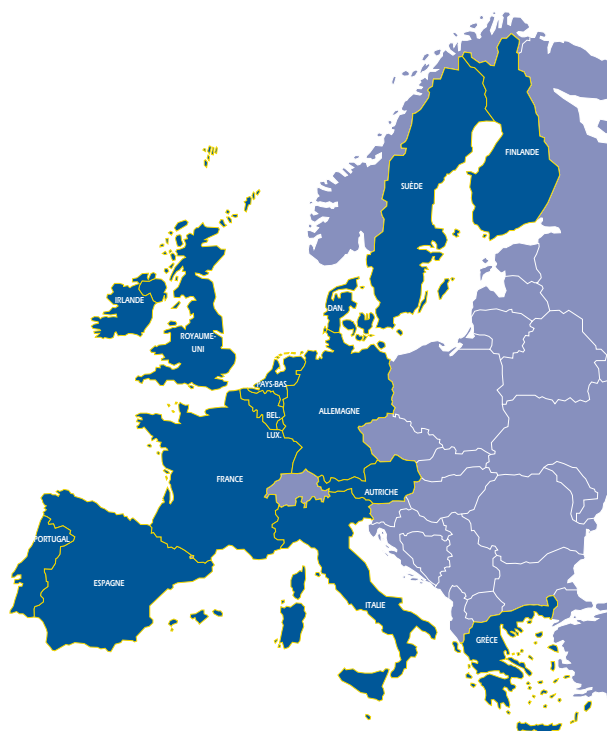
Le passage à l'euro pratique a fait l'objet de la **mobilisation du MINEFI** tout au long de l'année 2000. Les modalités d'introduction de l'euro ont été clarifiées (pré-alimentation du grand public en pièces à la mi-décembre 2001), un **tableau de bord mensuel** de l'état de préparation des Douze a été mis en place et la Commission a publié des recommandations visant à accélérer les travaux de préparation, notamment dans les PME.

Le Conseil Européen de Nice a souhaité que les Etats-membres mettent à profit les dates symboliques de l'histoire de l'Union (9 mai, présentation des pièces et billets...) pour encourager nos concitoyens à se préparer.

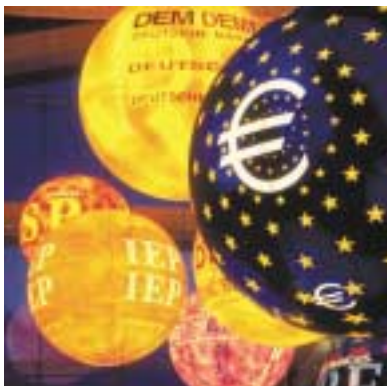
Il a par ailleurs évoqué les conditions nécessaires à l'élargissement de l'Union : au-delà des critères économiques (économie de marché, règles de concurrence) et à l'initiative de la France, le Conseil ECOFIN a précisé le cadre de la **stratégie de change des pays candidats** et décidé de mettre en place un dialogue régulier avec ces pays.

L'aide économique à la Serbie a repris. A la suite du changement de Gouvernement, un groupe de soutien s'est réuni à Paris le 14 novembre.

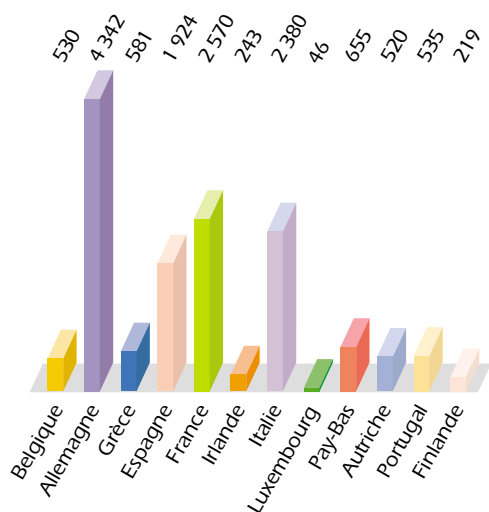
Enfin, le Traité de Nice a étendu le vote à la majorité qualifiée à 4 articles concernant l'UEM, dont les modalités de représentation externe de la zone euro et la politique commerciale extérieure (sauf pour les secteurs de la culture, de la santé et de l'éducation).



L'année 2000 a été consacrée à la préparation de la dernière étape du processus de passage à l'euro pratique - l'introduction des pièces et des billets le 1er janvier 2002 - et à la mobilisation du public pour ce changement sans précédent



Les billets en euros qui doivent être produits par pays (en milliards)



L'EURO DANS L'ENTREPRISE

L'euroguide des entreprises de 6 à 250 salariés, tiré à un million d'exemplaires et diffusé à 450 000 entreprises, recense les actions à entreprendre pour le passage à l'euro.

LA PREPARATION DU PASSAGE A L'EURO FIDUCIAIRE

Le programme de fabrication français prévoit la production de 7,6 milliards de pièces en euros et de 2,5 milliards de billets. A la fin du mois de décembre 2000, il était réalisé aux trois quarts pour les pièces et au cinquième pour les billets.

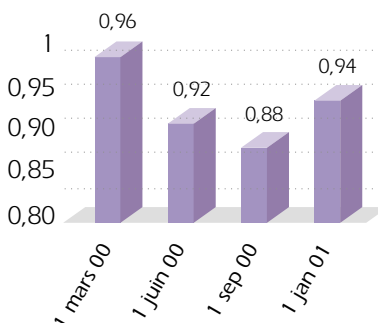
La "pré-alimentation" des banques, des établissements de crédits, de la Poste et du Trésor public en pièces et billets en euros commencera en septembre 2001. Pour préparer cette opération, les besoins de ces établissements doivent être définis pour chacune de leurs implantations. Des comités techniques de place ont été installés pour s'en charger. La connaissance précise des opérations de transport de valeurs est un élément important du plan de sécurité préparé en 2000 et qui sera soumis à l'approbation du Premier ministre début 2001.

Afin d'accroître la fluidité des transactions dès les premiers jours de 2002, une pré-alimentation des commerçants en pièces et billets en euros sera assurée au cours du mois de décembre 2001. De leur côté, les particuliers pourront se procurer des sachets de 40 pièces de "premiers euros" pour une valeur de 100 francs à partir du 15 décembre 2001. Dans cette perspective, un programme de fabrication de 45 millions de sachets de "premiers euros" a été lancé au cours de l'année 2000.

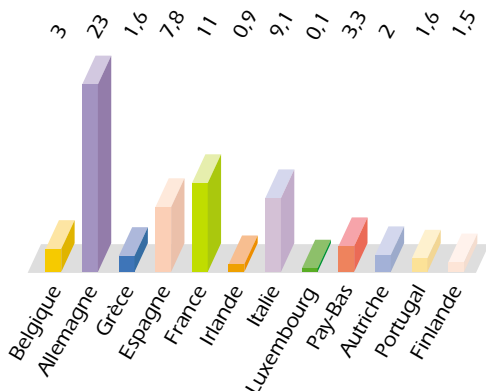
LA PREPARATION AU RETRAIT DU FRANC

Le scénario de l'introduction des pièces et des billets en euros et du retrait du franc a été adopté par le Comité national de l'euro au cours du premier trimestre 2000. Un calendrier a été fixé au début du dernier trimestre 2000. L'arrêt définitif de l'utilisation de la monnaie nationale dans les transactions s'effectuera le 17 février 2002 à minuit. Jusqu'au 30 juin 2002, les banques, la Poste et les guichets du Trésor public et de la Banque de France (ou à l'IEDOM pour l'Outre-Mer) pourront échanger ou reprendre des pièces et des billets en francs. Ces opérations seront gratuites. ●●●

Cours de l'euro par rapport au dollar



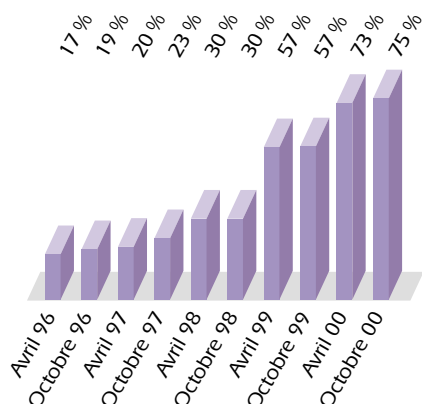
Total des pièces euros qui doivent être produites par pays (en milliards)



L'ÉTAT MONTRE L'EXEMPLE

Les marchés publics et contrats de l'Etat dont la validité dépasse 2001 sont conclus en euros depuis le 1/7/00, incitant ainsi les partenaires à prendre en compte l'euro.

Pourcentage des particuliers donnant la bonne réponse : à partir du 1^{er} janvier 2002



LA MOBILISATION DES ACTEURS

Les administrations publiques se doivent d'être exemplaires. La mission interministérielle de préparation des administrations publiques à l'euro, placée auprès du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, a poursuivi ses travaux. Ils ont permis la conclusion en euros, depuis le 1^{er} juillet 2000, des marchés publics passés par l'Etat et dont l'échéance court au-delà du 1^{er} janvier 2002, ou bien encore la préparation du paiement en euros des agents de l'Etat à partir du 1^{er} juillet 2001. La mission a également produit des guides de passage à l'euro largement diffusés à destination des services de l'Etat, des collectivités locales, des établissements d'hospitalisation publics, des offices d'HLM ou encore des associations.

Le ministère veille également à assurer une solide préparation des entreprises, notamment des PME. Une campagne de sensibilisation en direction des chefs d'entreprises s'est déroulée de juin à novembre 2000.

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Les éléments de la préparation des particuliers ont été fixés au cours de l'année 2000, notamment le choix d'effectuer une communication prioritaire en direction des jeunes et des publics vulnérables. Différents supports destinés aux écoliers, collégiens et lycéens ont été réalisés. De nombreux agents du ministère sont intervenus dans les écoles primaires à la fin de l'année 2000. Pour les publics fragilisés par l'âge, le handicap, la maladie, l'isolement ou la précarité, des programmes ambitieux de formation ont été engagés dans le cadre de partenariats.

En 2001, les actions de communication seront amplifiées et élargies à l'ensemble des publics avec le lancement d'une grande campagne publicitaire.

Il est dans l'intérêt de tous que l'ensemble des douze pays concernés soit bien préparé. Les bonnes pratiques doivent faire école. C'est pourquoi, à la demande de la France, la Commission européenne a mis en place à l'automne 2000 un tableau de bord mensuel examiné par les ministres en Eurogroupe.

En quatre ans, le niveau **de connaissance des Français sur l'euro a fortement progressé**. En octobre 2000, 75 % des Français sont capables de citer la date de mise en circulation des pièces et des billets en euros alors qu'ils n'étaient que 20 % en avril 1997.



En 2000, le MINEFI a poursuivi son action au service de nos entreprises et de nos concitoyens pour accompagner le développement international de l'économie française.

" La France affirme son rôle de terre d'accueil des investissements directs étrangers.

Notre pays tient sa place au 4ème rang des destinations mondiales après les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Chine avec 158 Mds F d'investissements étrangers sur les onze premiers mois de 1999 ".

François Huwart, conférence de presse sur les résultats du commerce extérieurs en 1999, 18 février 2000



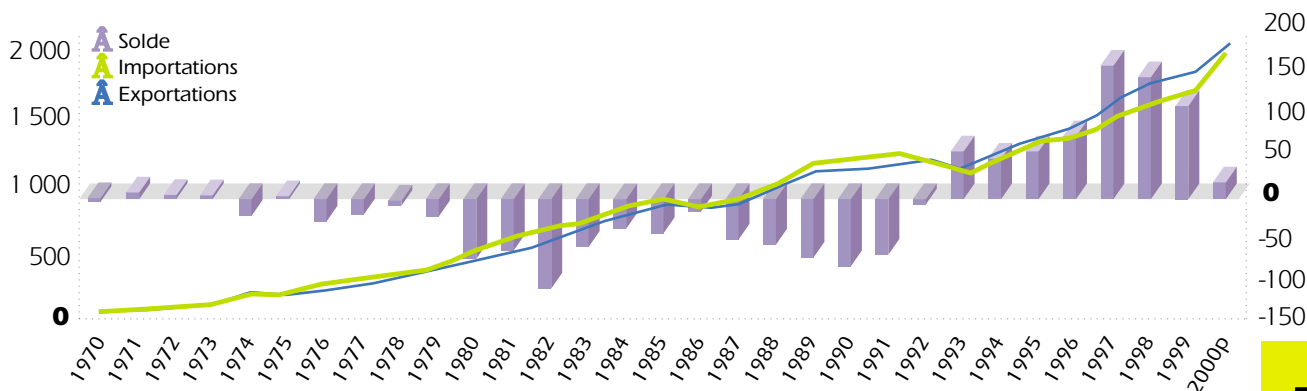
Le commerce extérieur français est devenu excédentaire

(voir graphique ci-dessous) durant les années 1990 grâce aux efforts de maîtrise de l'inflation et de stabilité macro-économique menés par les gouvernements successifs. Après les excellents résultats des années 1997-1999 (avec plus de 100 MdF par an), cet excédent s'est réduit en l'an 2000 en raison des prix élevés du pétrole, sans toutefois remettre en cause les performances à l'exportation de notre économie. La part des exportations dans le produit intérieur brut a progressé de 7,5 points en 10 ans (passant de 21,2 % à 28,7 %). La France est le cinquième exportateur mondial de marchandises et le troisième exportateur de services. Les entreprises françaises ont accentué leurs efforts de spécialisation internationale, en particulier dans les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, de l'environnement, de la production d'énergie ou des télécommunications. Elles ont engagé un mouvement massif d'investissements à l'étranger, faisant de la France le quatrième pays d'origine de l'investissement international. Dans ce contexte, l'action du Minefi a porté en 2000 sur la régulation internationale et l'accompagnement des entreprises sur les marchés mondiaux.

MIEUX RÉGULER L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE

Au cours d'une année 2000 marquée par la rapidité des évolutions technologiques et la forte volatilité des marchés financiers ainsi que des cours du pétrole, le Gouvernement a recherché une régulation plus forte des échanges internationaux pour une meilleure stabilité de l'environnement économique et financier. L'échec de la conférence de Seattle a mis à jour la nécessité d'intégrer pleinement les pays en développement dans le système commercial international. Il a également révélé l'importance des enjeux non commerciaux de l'ouverture des marchés avec au premier rang l'environnement, la sécurité alimentaire et les normes sociales. Représentant la France dans les enceintes commerciales communautaires, le MINEFI a donc plaidé pour un cycle large de négociations à l'OMC, permettant d'accompagner l'ouverture commerciale par des règles renforcées. Préparer les conditions de lancement d'un tel cycle, à la fois de régulation et de développement, a été une des priorités du MINEFI pendant la présidence française de l'Union européenne. Cette approche est essentielle pour aller vers un commerce international plus sûr, plus équitable et au service de la croissance et de l'emploi. ●●●

Evolution de la balance commerciale de la France



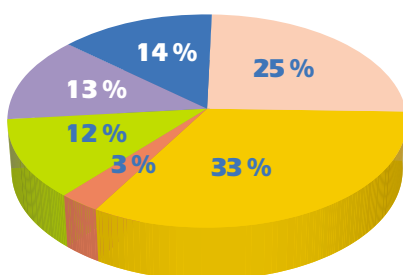
SERVICE NATIONAL ADAPTÉ AUX ENTREPRISES

Pour permettre aux entreprises françaises, notamment aux PME, de renforcer leur action internationale, le MINEFI a remplacé le système des coopérants du service national en entreprise (CSNE) par un nouveau statut de volontariat civil. Élargi à toutes les catégories de diplômés, il est financièrement attractif et de durée variable, en fonction des missions.

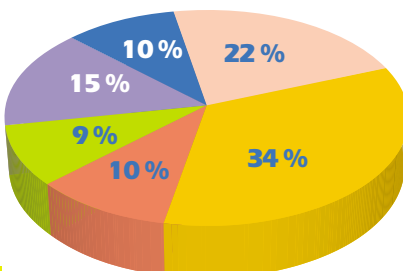
Répartition sectorielle

- ▲ Biens intermédiaires
- ▲ Biens d'équipements
- ▲ Industrie automobile
- ▲ Biens de consommation
- ▲ Agro-alimentaire
- ▲ Énergie

Exportations



Importations



La France a également proposé une adaptation du fonctionnement de l'OMC en mettant l'accent sur une meilleure participation des assemblées parlementaires et des représentants de la société civile. Dans cet esprit et pour continuer son effort de transparence, le MINEFI a poursuivi activement le dialogue avec les parlementaires, les syndicats, les ONG et les milieux d'affaires. Le rôle que joue l'OMC pour structurer et réguler les échanges mondiaux et garantir le respect des intérêts de chacun de ses membres a été souligné. Au premier rang des développements importants en 2000 figurent la condamnation par l'OMC des soutiens américains aux exportations (FSC – Foreign Sales Corporation), la mise en oeuvre d'accords de libre-échange entre l'Union Européenne et l'Afrique du Sud, puis le Mexique, la relance du partenariat avec le Japon, ainsi que l'avancement des négociations d'adhésion de la Chine à l'OMC. Le développement et le commerce doivent s'épauler mutuellement pour mieux intégrer les pays en développement. Aussi le MINEFI a-t-il promu une approche généreuse marquée en particulier par la conclusion, à Cotonou, du dialogue engagé par l'Union avec les pays ACP. La France a aussi versé une contribution au programme d'assistance technique de l'OMC et participé activement à la conférence de Libreville pour un développement de la capacité commerciale des pays africains. Elle a obtenu la création d'un dialogue économique avec les pays du pourtour méditerranéen lors de la conférence de Marseille en novembre 2000.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES FRANÇAISES POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE LEUR DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'assurance-crédit publique a un rôle important à jouer pour le développement international des entreprises. Intervenant en complément des financements disponibles sur les marchés et moins soumise à des phénomènes d'aller-retour, elle contribue à la stabilisation des flux de financements tout en apportant un appui apprécié par les exportateurs.

En 2000, dans un environnement international marqué par le retour de la croissance dans les pays en développement, mais aussi par la persistance de crises financières localisées, les garanties apportées par la Coface pour le compte de l'Etat sont ainsi restées stables à 9 Mds d'Euros. Soucieux d'adapter ses outils financiers, le MINEFI a pris trois décisions importantes en 2000 : la prise en compte systématique de l'impact des projets sur l'environnement, la publication de listes des projets importants bénéficiant de l'assurance-crédit, la réforme de l'assurance prospection pour la rendre plus accessible aux PME. Enfin le MINEFI a poursuivi une gestion financière rigoureuse : le résultat des procédures publiques d'appui aux exportations sera largement positif pour la cinquième année consécutive. Constatant qu'il existait une offre suffisante pour les garanties à court terme, il a décidé de laisser au secteur privé la gestion de la plupart de ces garanties.

INFORMER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DES ENJEUX INTERNATIONAUX

Une information économique adaptée est un outil essentiel pour un développement international maîtrisé. Le MINEFI rassemble les informations sur les marchés extérieurs recueillies par 160 Postes d'Expansion Economique (PEE) dans le monde pour :

- réaliser des analyses économiques très complètes sur 35 pays émergents en Asie, Amérique latine, Europe Orientale et Méditerranée ;
- développer un travail en réseau permettant d'offrir aux entreprises une information et des prestations à l'échelle régionale ainsi que des veilles sectorielles à l'échelle mondiale ;
- accroître l'information disponible sur Internet concernant les marchés extérieurs et l'implantation à l'étranger. En l'an 2000, les PEE ont publié plus de 12 000 documents d'information sur une centaine de sites Internet visités par 76 000 internautes chaque mois.
- moderniser les services offerts par les PEE aux entreprises avec la mise au point en l'an 2000 d'une nouvelle gamme de services.
- contribuer à la promotion des produits et des savoir-faire français dans le monde par de grandes expositions à l'étranger (Budapest, Séoul et Istanbul en l'an 2000), des séminaires et des participations françaises à des salons professionnels en partenariat avec le CFME-ACTIM.

En 2000, le MINEFI a poursuivi la modernisation de la politique d'aide au développement pour la rendre plus généreuse, plus responsable, plus efficace et plus transparente



UNE AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT PLUS EFFICACE

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a été particulièrement soucieux de ne pas laisser se creuser le fossé du développement entre les pays industrialisés et les pays pauvres, notamment ceux du continent africain, qui voient la richesse par habitant diminuer surtout sous l'effet des maladies et des conflits, mais aussi d'une gestion parfois insatisfaisante des affaires publiques. Cette volonté s'est traduite par une augmentation de l'aide au développement (TOM exclus) qui atteint 29,7MdF en 1999 contre 29MdF en 1998. Il s'agit de la **première augmentation de cette aide** depuis 1994. Le gouvernement a confirmé cette priorité en décidant, en juin 2000, lors du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID), de **maintenir des flux d'aide importants**. Les nouveaux engagements pris par la France envers la Banque Asiatique de Développement et le FIDA, lors de la reconstitution des ressources de ces organismes conclue en 2000, illustrent cette volonté.

Organisée en juin au MINEFI, la Conférence ABCDE a rassemblé, aux côtés de la Banque Mondiale, les principaux experts mondiaux en économie du développement. Ce fut l'occasion de développer une réflexion approfondie sur les nouveaux enjeux du développement et de souligner l'importance du rôle joué par la France et l'Europe.

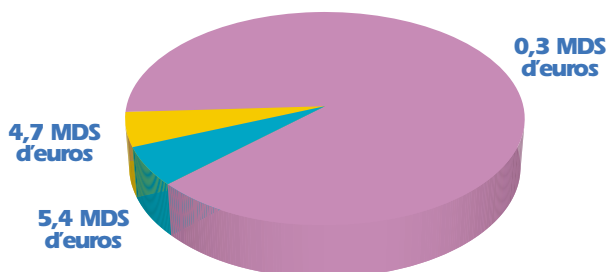
En 2000, l'effort a également porté sur **l'amélioration de la qualité de l'aide** : une vigilance accrue sur les aspects environnementaux et la prise en compte des problématiques sociales dans les projets financés par les organismes multilatéraux et les bailleurs de fonds nationaux doivent y contribuer.

Ces points ont été soulignés lors du comité du développement qui s'est tenu à Prague en septembre 2000, tout comme la nécessité d'agir en direction des pays les plus pauvres et des pays à revenus intermédiaires en s'appuyant sur l'ensemble des organisations compétentes (FMI, Banque Mondiale, Banques Régionales de Développement).

Enfin, la lutte contre la délinquance financière internationale, qui organise le détournement de capitaux destinés au développement, a marqué des points. La France a pris une initiative ambitieuse de lutte contre le blanchiment. En juin 2000, le groupe d'action financière internationale (GAFI) a publié une liste de 29 pays ne disposant pas de législation suffisante contre le blanchiment d'argent, 15 d'entre eux ont été en outre jugés non coopératifs.

En juillet 2000, la France a également durci sa loi pénale en incriminant la corruption des fonctionnaires étrangers. ●●●

Participation de la France à l'initiative PPTE (pour les 35 pays éligibles).



À Participation au financement des allègements des bailleurs de fonds multilatéraux*

Â Allègements de dette en Club de Paris

Ä Allègements de dette décidés sur une base bilatérale

* y compris quote-part des allègements de l'Union européenne sur ses créances



DES MESURES D'ANNULATION DE LA DETTE PLUS GÉNÉREUSES

Le combat contre le surendettement des pays pauvres, mené par la France, avait permis au G7 de Cologne de lancer en juin 99 une vaste initiative d'annulation de la dette. Cet effort généreux s'est poursuivi en 2000. Au G7 de Tokyo, en janvier, la France a promis d'aller au-delà des engagements pris à Cologne.

Elle va annuler, pour tous les pays éligibles, la totalité de ses créances commerciales traitées au sein du Club de Paris. Avec cette mesure additionnelle, l'annulation de la dette représentera un effort de 10,4 Mds Euros pour la France. Dans un souci de transparence, le ministère a publié, sur son site internet, le détail des encours de créances de la France sur les pays concernés par l'initiative. Afin de promouvoir une plus grande responsabilité des pays récipiendaires, favoriser le développement des principes de bonne gouvernance et aller plus loin dans la lutte contre la pauvreté, la France a décidé, en juin 2000, d'utiliser le refinancement par dons pour la partie bilatérale des créances annulées, soit 5 Md Euros.

Ce refinancement devra déboucher sur des actions concrètes de lutte contre la pauvreté bénéficiant directement aux populations. Il sera mis en œuvre par l'AFD en étroite coordination avec les organisations internationales, les acteurs locaux et les ONG.

Le souci des pays du G7 d'examiner rapidement l'éligibilité des Etats aux mesures d'allègement de la dette a conduit le FMI et la Banque mondiale à établir une liste de 22 pays pauvres pouvant y prétendre. Par ailleurs, l'activité du Club de Paris, dont la France assure la présidence et le secrétariat, a été très soutenue : 20 accords de restructuration de dettes y ont été signés. Enfin, l'année 2000 a permis de poursuivre le travail sur les accords de conversion de dettes en investissements avec le Maroc, l'Algérie et la Jordanie.

UNE AIDE PLUS TRANSPARENTE

Le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a décidé d'améliorer l'information sur l'aide au développement. En mars 2000, le rapport sur l'APD, que le Ministère envoie chaque année au comité de l'aide au développement (CAD) de l'OCDE, a été publié pour la première fois sur Internet. En août 2000, le rapport remis au Parlement sur les institutions financières internationales a également été rendu public et diffusé sur Internet.

Le 5 décembre, Laurent Fabius et Charles Josselin ont reçu les ONG intéressées par les mesures d'annulation de la dette pour faire le point sur l'avancement de l'initiative et discuter du volet bilatéral. Enfin, les deux réunions des Ministres des finances de la zone franc, en avril à Malabo, en septembre à Paris, ont permis de dresser un état de la situation économique de la zone et de décider d'une meilleure surveillance des paramètres économiques des pays concernés pour renforcer la coordination des politiques économiques.

Le Ministère est depuis plusieurs années activement engagé pour mettre en place les outils d'une meilleure régulation internationale, seule en mesure de surmonter les menaces et les crises que recèlerait une globalisation mal maîtrisée. L'année 2000 a vu avancer plusieurs chantiers importants.

LE FMI EN QUELQUES LIGNES

Institution financière publique internationale, le FMI est subventionné et géré par ses 183 Etats membres. Ses principales missions : encourager la coopération monétaire internationale, promouvoir la stabilité des changes, aider temporairement les Etats membres qui rencontrent des difficultés de balances de paiements et faciliter l'expansion du commerce international. Aujourd'hui, le FMI est engagé sur la voie de la réforme dans l'objectif de recentrer le Fonds sur ses missions.

LA GOUVERNANCE MONDIALE.

Le Ministère a d'abord agi pour que les institutions financières internationales soient **plus efficaces, plus transparentes et plus légitimes**. Suite à une initiative française, la transformation du Comité intérimaire du FMI en un " Comité monétaire et financier international " a été une étape importante pour améliorer la gouvernance du Fonds. Cette enceinte a écarté en 2000 les propositions visant à amputer les missions des institutions de Bretton Woods (dans la ligne proposée par le rapport Meltzer au Congrès des Etats-Unis). Conformément aux vues françaises et européennes, les orientations fixées par le Comité ont permis de définir, au printemps à Washington et à Prague en automne, une orientation politique claire sur l'universalité et la complémentarité des tâches confiées au Fonds et à la Banque Mondiale. La création au FMI d'une unité d'évaluation indépendante, rapportant directement au Conseil d'Administration, sera pour ce dernier **un moyen de contrôle et de pilotage des politiques** mises en œuvre par le Fonds : elle renforcera la capacité du CMFI à donner les orientations politiques que souhaitent lui imposer ses Etats-membres.

LA STABILITE FINANCIERE INTERNATIONALE

La question de la stabilité financière dans une économie globalisée a été portée sur le devant de la scène après les crises de 1997 et 1998. La France a fait – en particulier aux sommets de Cologne et de Lyon – des propositions nombreuses en vue de cette **stabilité**. En 2000, elle a contribué à l'accélération des travaux en vue d'une conclusion rapide. L'objectif demeure le **fonctionnement plus sûr** des mouvements de capitaux : la régulation financière mondiale ne doit pas comporter de zones de non-droit. En mars dernier, le **Forum de stabilité financière** créé à l'initiative de la France a formulé des recommandations rigoureuses sur les hedge funds et les centres off shore. L'adoption de ces orientations par les ministres des Finances du G7 à Fukuoka, puis par l'Assemblée générale du FMI à Prague, ont permis de **rendre tangible l'unité de vues** de la communauté internationale en matière financière. Aux responsabilités traditionnelles des institutions monétaires et financières internationales, s'ajoutent désormais la définition de règles adéquates et la surveillance nécessaire à la bonne application de ces codes et standards.

LA GESTION DES CRISES

Les propositions françaises ont souligné la **nécessaire implication du secteur privé dans la résolution des crises**. Ce point est essentiel au bon fonctionnement des circuits financiers internationaux : le rôle des institutions financières publiques ne doit pas revenir à protéger indûment les investisseurs privés, dont les comportements peuvent induire des risques systémiques, comme dans les crises récentes. Le Ministère a poussé à une **redéfinition du rôle du FMI**, conçu comme un **catalyseur**, un **médiateur**, l'organisateur de tours de table spécifiques, adaptés à chaque situation ; à lui d'impliquer le secteur privé dans la recherche des solutions. Les propositions de la France ont été retenues dans les communiqués du G7 à Fukuoka et à Prague et c'est cette orientation qui a été adoptée en pratique à la fin de l'année pour les programmes du Fonds élaborés avec l'Argentine et la Turquie. ● ● ●



LE GAFI

Organisme intergouvernemental, le GAFI conçoit des stratégies de lutte contre le blanchiment de capitaux. Il surveille les progrès de ses membres dans la mise en oeuvre des mesures antiblanchiment et encourage l'adoption de mesures de lutte contre cette forme de criminalité. Le GAFI prône notamment un renforcement de la coopération internationale par un renforcement de la coopération administrative et des échanges d'informations de caractère général et/ou relatives à des transactions suspectes. Il compte 30 Etats membres, dont la France.

Siège du GAFI : 37 bis, boulevard Suchet – 75016 Paris

LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE FINANCIERE

La lutte contre la criminalité financière, **contre le blanchiment** a également été un point essentiel de l'agenda international. Les travaux du **Groupe d'action financière internationale (GAFI)** créé à l'initiative des Etats-Unis et de la France, ont abouti en juin à la publication d'un rapport sur les pays et territoires non coopératifs. Quinze ont été identifiés et invités à mettre en place les instruments législatifs adéquats. Quatorze autres, également nommés, ont vu analyser les faiblesses persistantes dans l'application de leurs législations, et ont également été pressés d'améliorer leurs pratiques. Ce résultat constitue un autre succès pour la communauté financière à l'échelle mondiale, témoignant de sa **détermination à lutter** contre ce fléau qui menace l'intégrité du système financier international. Ces premières avancées confirment le bien fondé de la démarche adoptée par le GAFI dont les travaux se poursuivent. Les progrès accomplis seront évalués à l'été 2001 et la France plaidera pour l'adoption de **mesures plus strictes** à l'encontre de ceux qui auraient choisi de ne pas se conformer aux standards internationaux.

DEBATS DEMOCRATIQUES ET TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

Sur tous ces sujets, le but poursuivi par la France n'est évidemment pas que les avancées de la régulation internationale soient synonymes de contraintes additionnelles imposées à des pays dont le développement risquerait d'être de ce fait ralenti ou handicapé. **L'objectif** est celui d'une **internationalisation mieux maîtrisée** ; il passe par l'élaboration de politiques publiques, de règles et de normes, et finalement d'évaluations et de contrôles. A ce titre, les institutions de Bretton Woods demeurent un instrument essentiel pour une meilleure gouvernance de la planète. L'organisation à Paris, sous l'égide de la Commission européenne et de la Banque mondiale, du High Level Steering Group consacré au retour de la République Fédérale de Yougoslavie dans la communauté financière internationale a été, à cet égard, un événement important de l'année.

Le Ministère s'attache aussi à répondre de mieux en mieux aux attentes des opinions publiques et aux conditions d'un **débat démocratique** : meilleure **transparence, information adéquate, responsabilité politique** mieux assumée. A ces progrès ont contribué la publication, l'été dernier, du rapport du gouvernement au Parlement sur les Institutions de Bretton Woods et celle du rapport établi par le FMI au titre de l'article IV de ses statuts. **L'ouverture du site Internet du Club de Paris au printemps 2001 s'inscrit elle aussi dans cette ligne d'ouverture.**

Enfin, la place de la France dans les institutions financières internationales a été à nouveau soulignée par l'élection de M. Jean Lemierre à la présidence de la BERD.

LES EQUIVALENTS DU **MINEFI** A L'ETRANGER

ALLEMAGNE



Ministère Fédéral des Finances
Wilhelmstrasse 97
10117 BERLIN
Fax : 0049 30 2242 4743
Tél : 0049 30 2242 4249

M. Hans EICHEL

Ministre Fédéral des Finances

AUTRICHE



Ministère Fédéral des Finances
Himmelpfortgasse, 8
A-1010 WIEN
Fax : 0043 1 5126200
Tél : 0043 1 514331105

M. Karl-Heinz GRASSER

Ministre Fédéral des Finances

BELGIQUE



Ministère des Finances
Rue de la Loi, 12
1000 BRUXELLES
Fax : 02/2338003
Tél : 02/2338014

M. Didier REYNERS

Ministre des Finances

DANEMARK



Ministère des Affaires Economiques
8, Ved Stranden
1061 COPENHAGEN K
Fax : 0045 33936020
Tél : 0045 33923322

Mme Marianne JELVED

Ministre des Affaires Economiques

ESPAGNE



Ministère de l'Economie
Alcala 9
28071 MADRID
Fax : 0034 91 5958477
Tél : 0034 91 5958103 / 5958104/05/06

M. Rodrigo RATO

Second Vice-Président
du Gouvernement
Ministre de l'Economie

FINLANDE



Ministère des Finances
PO Box 28
FIN-00023 HELSINKI GOVERNMENT
Fax : 00358 91604712
Tél : 00358 91603002

M. Sauli NIINISTO

Ministre des Finances

GRECE



Ministère de l'Economie Nationale
et des Finances.
Place Syntagma
ATHENES
Fax : 0030 1 3332609
Tél : 0030 1 3332602

M. Yiannos PAPANTONIOU

Ministre de l'Economie Nationale
et des Finances

IRLANDE



Ministère des Finances
Government Building
Merrion Street
DUBLIN 2
Fax : 00353 1 6761951
Tél : 00353 1 6767571

M. Charlie MCCREEVY

Ministre des Finances

ITALIE



Ministère du Trésor et du Budget
Via XX Settembre 97
00187 ROMA
Fax : 0039 06 4743449
Tél : 0039 06 4819583 / 47613565

M. Vincenzo VISCO

Ministre du Budget et du Trésor

Ministère des Finances
Viale Europa, 242
00144 ROMA
Fax : 0039 06 5910993 / 59648724
Tél : 0039 06 59972409 /
59972213 / 59972982

M. Ottaviano DEL TURCO

Ministre des Finances

LE
VIE
D'A
MINEFI

LES EQUIVALENTS DU **MINEFI** A L'ETRANGER

LA VIE DU **MINEFI**



LUXEMBOURG



Ministère des Finances
Rue de la Congrégation 4
L-2910 Luxembourg
Fax : 00352 461720
Tél : 00352 4782106

M. Jean-Claude JUNCKER

Premier Ministre
Ministre des Finances
Ministre d'Etat

PAYS-BAS



Ministère des Finances
Korte Voorhout 7
DEN HAAG
Fax : 0031 70 3427922
Tél : 0031 70 3428000

M. Gerrit ZALM Ministre des Finances

PORTUGAL



Ministère des Finances
Av Infante D. Henrique
1149-009 LISBOA
Fax : 00351 218860032
Tél : 00351 218816853 / 218816850

M. Joaquim PINA MOURA Ministre des Finances et de l'Economie

ROYAUME-UNI



H.M. Treasury
Parliament Street
LONDON SW1P 3AG
Fax : 0044 171 2704580
Tél : 0044 20 72704580

M. Gordon BROWN, M.P. Chancelier de l'Echiquier

SUEDE



Finansdepartementet
S-103 33 STOCKHOLM
Fax : 0046 8 106412
Tél : 0046 8 4051618

M. Bosse RINGHOLM Ministre des Finances

COMMUNAUTE EUROPÉENNE



Rue de la Loi. 200
1048 Bruxelles
Belgique

Rue de la Loi. 200
1048 Bruxelles
Belgique

Rue de la Loi. 200
1048 Bruxelles
Belgique

M. Romano PRODI President Commission Européenne

M. Frits BOLKENSTEIN Membre de la Commission Européenne

M. Pedro SOLBES Membre de la Commission Européenne

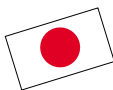
ETATS-UNIS



Department of the Treasury
1500 PENNSYLVANIA
N.W. WASHINGTON – D.C.
20220 ETATS-UNIS

M. Paul-Henry O'NEYLL Secrétaire d'Etat au Trésor

JAPON



3-1-1 – Kasumigaseki
Chiyodaku
TOKYO 100 - 0013

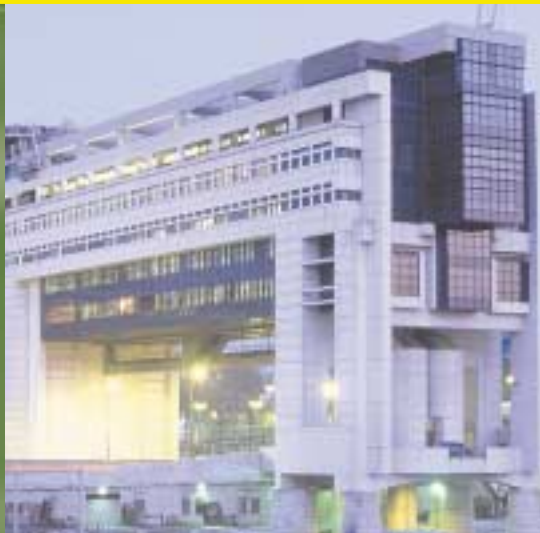
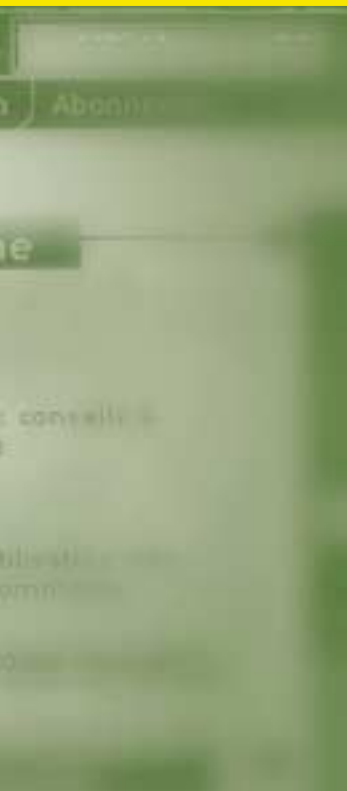
M. Kiichi MIYAZAWA Ministre des Finances



MODERNE ET RE



MODERNISATION FORME



Une gestion
publique renouvelée
La réforme-modernisation
du MINEFI
Les droits des femmes



MODERNISATION ET REFORME

La modernisation de la gestion publique est une nécessité. Avec la révision de l'ordonnance organique, véritable constitution des finances publiques, la pratique budgétaire se simplifie et gagne en lisibilité. La réforme du code des marchés publics constitue également une évolution importante, en garantissant notamment aux entreprises un meilleur accès à la commande publique.



LES CHANTIERS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

En 2000, trois grands chantiers ont été ouverts par la Direction générale de la comptabilité publique en collaboration avec la Direction générale des Impôts (DGI). Le projet " Copernic " qui a pour objectif la constitution d'un compte fiscal unique pour chaque contribuable. Toujours en liaison avec la DGI, la DGCP a également démarré les expérimentations d'intranet et d'accueil communs aux deux services. Par ailleurs, le réseau du Trésor public expérimente un centre d'encaissement à Créteil et des pôles de recouvrement contentieux dans huit départements.

Enfin, un plan pluriannuel de rénovation de la gestion publique constitue une ambition majeure pour le réseau du Trésor public. Une première vague de quatorze chantiers a été lancée en milieu d'année ; ces travaux ont ensuite fait l'objet d'un vaste débat au sein du réseau. Les efforts de la DGCP ont été confortés par la certification qualité ISO 9002 obtenue en fin d'année par les missions d'expertise économique et financière constituées auprès des Trésoreries générales de région.

12 MESURES DE TRANSPARENCE

Le Ministre s'est engagé le 16 mai 2000 devant l'Assemblée nationale sur 12 mesures de transparence.

- 1 ■ Les lettres de cadrage pour 2001 signées du Premier ministre ont été transmises aux commissions des finances des Assemblées.
- 2 ■ Une charte de budgétisation, destinée à faciliter les comparaisons d'une année sur l'autre, en neutralisant les changements de périmètre, a été intégrée à l'exposé des motifs du PLF 2001.
- 3 ■ La présentation des comptes de 1999 a marqué une amélioration dans le compte-rendu de l'état réel des finances publiques grâce à trois éléments nouveaux :
 - La constitution de provisions pour dépréciation en matière de recettes fiscales et le traitement de la dette en droits constatés, qui marquent la première mise en œuvre du principe de comptabilisation en droits constatés.
 - L'amélioration de la valorisation des données du bilan : il s'agit de décrire de manière plus exhaustive et d'actualiser les actifs et les passifs de l'Etat. Cette évolution concerne en particulier le recensement des participations et la valorisation des immobilisations.
 - La présentation des éléments "hors bilan" permettant de donner un éclairage sur les engagements futurs de l'Etat qui ne figurent pas dans les documents budgétaires tels qu'ils existent aujourd'hui (par exemple les retraites).
- 4 ■ Le projet de loi de règlement de l'exercice 1999 a été déposé en juillet, en avance de plusieurs mois par rapport aux années précédentes. Cette réduction des délais a permis au Parlement de prendre connaissance de l'exécution de la loi de finances de 1999 avant la discussion du budget de 2001.
- 5 ■ Des comptes rendus de gestion budgétaire des ministères ont été remis au Parlement avec la loi de règlement. Ils exposent les objectifs, les résultats et les coûts par grandes fonctions.
- 6 ■ Depuis le 11 juillet, les présidents et rapporteurs généraux des commissions des finances reçoivent toutes les semaines la situation budgétaire de l'Etat.
- 7 ■ La commission économique de la Nation a examiné le 27 septembre 2000 les prévisions de recettes du PLF 2001.
- 8 ■ Les annexes du PLF par ministère ont fourni un résumé des objectifs, des coûts et des résultats quantifiés, plus détaillés que les années passées.
- 9 ■ Les relations financières entre l'Etat et les organismes de sécurité sociale sont désormais plus lisibles grâce au dépôt d'un document d'information complet. La présentation des emplois, aujourd'hui centrée sur les effectifs réels, est désormais plus transparente.
- 10 ■ L'efficacité de la gestion publique a été évoquée au comité interministériel à la réforme de l'Etat qui s'est tenu en octobre. L'accent a été mis notamment sur le développement du contrôle de gestion et la professionnalisation de la gestion immobilière.
- 11 ■ Le Ministre et la Secrétaire d'Etat ont présenté aux Assemblées le 20 décembre le programme pluriannuel des finances publiques 2002-2004, avant qu'il ne soit transmis à Bruxelles.
- 12 ■ Lors de l'envoi, en 2001, de la déclaration de revenus 2000, les contribuables bénéficieront d'une information synthétique sur la façon dont leurs impôts sont utilisés. ●●●

LA PRÉPARATION DE REFORME DE L'ORDONNANCE ORGANIQUE DE 1959 RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES

Le double objectif de cette réforme est d'accroître le pouvoir du Parlement en matière financière et la responsabilité et l'autonomie des gestionnaires, à partir d'un pilotage par objectifs, et d'un mode de gestion orienté vers les résultats.

En particulier, les crédits du budget de l'Etat, actuellement fragmentés en 848 chapitres (PLF 2001*) seraient regroupés en 100 à 150 programmes, au sein desquels ils pourraient, hors crédits de personnels, être librement redéployés par les gestionnaires responsables.

Cette réforme devrait permettre une meilleure allocation des ressources nécessaires aux politiques publiques, sur la base d'objectifs clairs, et d'apprécier leurs résultats en termes d'efficacité et de qualité.

* Projet de loi de finances

LA REFORME DU CODE DES MARCHES PUBLICS

Le MINEFI a relancé une réforme en profondeur du code des marchés publics. Ce projet de réforme mettra à la disposition des partenaires de la commande publique un texte clair, court, précisant les règles applicables à chaque étape, dans l'ordre chronologique de la passation et de l'exécution des marchés. Cette réforme réglementaire sera complétée par un volet législatif réduit présenté au Parlement courant 2001.

Elle s'articule autour de trois idées clés :

■ Simplifier les procédures, clarifier les règles et assurer une meilleure sécurité juridique.

Le projet de décret adopte une structure en trois étapes. Il prévoit un relèvement du seuil des marchés non formalisés à 90 000 euros HT. Au delà de ce seuil s'applique une procédure simplifiée, qui combine la transparence de l'appel d'offres et les avantages du marché négocié. A partir de 130 000 euros HT pour l'Etat et 200 000 euros HT pour les collectivités territoriales, les règles prévues par les directives communautaires s'appliquent.



■ Moderniser les règles.

L'un des objectifs de la réforme était de tirer toutes les conséquences du droit communautaire des marchés publics, en harmonisant complètement les règles nationales et communautaires. En outre, le code des marchés publics va prévoir la possibilité de prendre en compte les conditions sociales et environnementales de l'exécution d'un marché public. Parallèlement, l'accent sera mis sur l'ouverture à l'innovation et l'ouverture aux nouvelles technologies de l'information.

■ Encourager l'accès à la commande publique des petites et moyennes entreprises (PME).

Le contrôle de la régularité de la situation fiscale et sociale sera simplifié, afin de réduire les formalités imposées aux PME. L'encouragement du recours à l'allotissement et au groupement des offres permettra de faciliter l'accès des PME à la commande publique. Enfin, conformément aux nouvelles règles communautaires, les collectivités publiques devront s'engager contractuellement sur des délais de paiement globaux auprès de leurs fournisseurs. L'entrée en vigueur de ces nouvelles règles sera accompagnée d'une refonte du conseil aux acheteurs publics, d'un important effort de formation et de la création d'un observatoire économique de l'achat public, afin que la culture du "meilleur achat public" puisse désormais prévaloir.

ORDONNANCE DU 2 JANVIER 1959

L'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances fixe les règles de présentation et d'exécution du budget de l'Etat, ses modalités d'examen et d'adoption, ainsi que les pouvoirs de contrôle du Parlement. Parfois appelée « constitution financière de l'Etat », elle détermine ainsi les pouvoirs respectifs du Gouvernement et du Parlement en matière budgétaire. Elle comporte sous sa forme actuelle 850 chapitres budgétaires, mais une proposition de loi organique adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 8 février 2001 prévoit de les remplacer par une soixantaine de missions et environ 150 programmes.

La réforme-modernisation du MINEFI repose sur la simplification, la transparence, la formation aux technologies innovantes, le dialogue et l'expérimentation. Objectifs : améliorer la qualité du service public, favoriser la justice sociale et le développement économique tout en poursuivant le dialogue interne.

DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES : LES CHIFFRES CLÉS

Les 17 000 entreprises qui seront gérées par la direction des grandes entreprises représentent environ :

- 25 % de la TVA collectée, soit 150 milliards de francs (22,87 milliards d'euros)
- 45 % de l'impôt sur les sociétés, soit 120 milliards de francs (18,29 milliards d'euros)

LES 3 VOLETS :

L'INTERLOCUTEUR FISCAL UNIQUE, L'INTERLOCUTEUR ECONOMIQUE, UNE ACTION PUBLIQUE PLUS TRANSPARENTE ET PLUS EFFICACE

Des décisions importantes en cours de mise en œuvre :

- la création de la **Direction des grandes entreprises** implantée à Pantin, interlocuteur fiscal unique de 17 000 entreprises et établissements à partir du 1er janvier 2002, apportera un meilleur service aux entreprises, et contribuera à une plus grande efficacité de l'administration fiscale. Les textes relatifs à cette nouvelle direction de la direction générale des impôts ont été publiés à la fin de l'année 2000.
- le **compte fiscal simplifié** pour chaque contribuable, qui sera réalisé grâce à un nouveau système d'information fiscal, préparé par les directions générales des impôts et de la comptabilité publique, est un projet essentiel de la réforme-modernisation. La définition du système cible a été achevée en 2000. Un schéma opérationnel sera proposé à la fin du mois de janvier 2001, prévoyant des retombées concrètes dès 2001-2002.
- la création d'un **Institut de la Gestion publique et du développement économique**. Sa vocation : accompagner la réforme-modernisation en favorisant l'ouverture de la compétence professionnelle du MINEFI vers l'extérieur et la diffusion d'une nouvelle culture de la gestion publique.

LES EXPERIMENTATIONS

L'expérimentation de nouveaux services a également été lancée. Leur cadre national a été précisé et évoqué à plusieurs reprises avec les organisations syndicales. Ces expérimentations feront l'objet d'une évaluation qui permettra, au cours de l'année 2001, d'apprécier la possibilité de les pérenniser et de les généraliser.

- Le volet "interlocuteur fiscal unique" de la réforme-modernisation comporte plusieurs chantiers lancés à l'automne 2000 :
- un accueil des contribuables commun aux services du Trésor public et des impôts est mis en place dans 9 villes implantées dans 9 départements de France métropolitaine;
- un réseau intranet visant à simplifier les démarches des contribuables en reliant les services des Impôts et du Trésor public est expérimenté dans 14 départements, sur près de 150 sites ;
- adapté au contexte local, un rapprochement entre centre des Impôts et recette des Impôts est expérimenté dans 13 villes ;
- un centre d'appels téléphoniques de la Direction générale des impôts est mis en place à Lille.
- Pour le volet interlocuteur économique, une nouvelle prestation baptisée " MININFO " destinée à créer un réseau d'appui, de services, d'information, de conseil et d'accompagnement des entreprises, est expérimentée à partir de janvier 2001 dans 4 régions ou départements : le Centre, les Pays de la Loire, le Doubs et la Meuse.
- Enfin, l'expérimentation des maisons de services publics économiques et financiers proposera un réseau de services de proximité pour l'accès aux services du MINEFI. Elle fait l'objet d'une mission confiée par le Premier ministre, sur proposition de Laurent Fabius, à Jean Launay, député du Lot. ●●●



LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME-MODERNISATION

Gage de cohérence et d'efficacité, le pilotage national de la réforme-modernisation est assuré par le Secrétaire général du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Bernard Pêcheur, nommé le 26 mai 2000. La mise en œuvre de la réforme-modernisation repose sur des moyens conséquents inscrits dans la loi de finances pour 2001 (458 MF), mais surtout sur l'information, le dialogue, la concertation avec les organisations syndicales et avec les partenaires du ministère, les préfets, les élus, dans les sites expérimentateurs.

LE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES INNOVANTES

L'amélioration du service rendu prendra également appui sur le développement des technologies innovantes, à partir des outils intranet et Internet développés pendant l'année 2000 et disponibles progressivement au cours de l'année 2001. Le MINEFI élargit ainsi son offre de services aux citoyens grâce à :

- Un site Internet rénové à partir d'un portail "minefi.gouv.fr" adapté aux besoins et attentes des différents publics. D'un accès facile, adapté à la spécificité et à la richesse des sites du ministère, il comprend une grille d'entrée par public et par thème, afin de faciliter la navigation de l'internaute.
- L'offre de téléprocédures innovantes :
 - **Télé-déclaration** et télé-règlement de la TVA.
Ce nouveau service sera ouvert à titre expérimental au 1er trimestre 2001. Les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 MF auront l'obligation de télédéclarer et télérégler à partir du 1er mai 2001.
 - **Télé-déclaration et télé-règlement de l'impôt sur le revenu, accompagnée d'une aide en ligne.**
Ce service sera progressivement enrichi à l'occasion de la réalisation du compte fiscal simplifié (avec la possibilité, pour le contribuable, de consulter par Internet les éléments de son dossier fiscal). De nouvelles procédures, simplifiées et adaptées, permettront, également en 2001, au contribuable de gérer désormais en direct son contrat de mensualisation : changement de domiciliation bancaire, etc.
 - **Télé-procédure "DEB sur le web", pour les déclarations d'échange de biens.** Ce nouveau service est ouvert à titre expérimental depuis le 14 novembre 2000, au bénéfice d'une cinquantaine d'entreprises de la région toulousaine. La généralisation sera décidée après l'évaluation de la période de test.

L'AMENAGEMENT-REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (ARTT)

Un cadre général de la mise en œuvre de l'ARTT a été présenté lors du comité technique paritaire ministériel du 21 décembre 2000. Il repose sur une stabilité globale des effectifs budgétaires, l'institution de cycles de travail adaptés à l'activité des services en cours d'année, la mobilisation des vacances d'emplois existantes.

Des expérimentations seront mises en œuvre, 50 dès 2001, avant généralisation du dispositif, afin de valider, en concertation avec les personnels et leurs représentants, de nouvelles formes d'organisation et de temps de travail en fonction des attentes des usagers, des missions, des impératifs de gestion.

LE DIALOGUE SOCIAL

Après les mouvements sociaux de début d'année, le dialogue social a été relancé en profondeur aux niveaux ministériel et directionnel.

- Le comité technique paritaire ministériel, organe institutionnel de concertation nationale, a été consulté sur les principaux projets de réforme de la vie des services.
- Le 28 avril : lancement de la réforme-modernisation du MINEFI.
- Les 4 juillet et 22 septembre : bilan d'étape sur les premières décisions de la réforme-modernisation et examen de projets de textes réglementaires concernant le statut particulier de plusieurs corps de fonctionnaires et l'organisation de certaines directions.
- Le 21 décembre : examen du cadre général de réalisation de l'ARTT dans les services, refondation des régimes indemnitaires des personnels du MINEFI, état d'avancement de la réforme-modernisation.

Par ailleurs, pour assurer le suivi des décisions annoncées, des groupes de travail thématiques ont été mis en place. Ils associent les responsables administratifs et les représentants des personnels pour assurer le suivi des décisions annoncées.

Enfin, les comités techniques paritaires de chaque direction ont approfondi et décliné les orientations retenues au plan ministériel en matière d'organisation et de fonctionnement des services.



LA TÉLÉ-DÉCLARATION : LES CHIFFRES DE MARS 2000

En mars 2000, 4 500 internautes ont utilisé le nouveau système de télédéclaration pendant la campagne "impôt sur le revenu". Plus d'un million et demi ont calculé leur impôt par Internet. Le dispositif permanent de courrier électronique adressé à la direction générale des impôts a permis de répondre aux 25 000 messages reçus pendant la campagne.

LE MINISTÈRE DE SES ORIGINES À NOS JOURS

AUX ORIGINES DU MINISTÈRE : DE LA SURINTENDANCE AU CONTRÔLE GÉNÉRAL DES FINANCES (XIV^e-XVIII^e SIÈCLE)

Au Moyen-Âge, on ne peut pas encore parler d'administration, mais d'individus qui ont des responsabilités et des prérogatives dans le domaine financier : **Enguerran de Marigny** sous Philippe le Bel, détient la **garde du Trésor** comme **Jean de Montaigu** sous Charles VI et **Jacques Cœur** sous Charles VII. Ils détiennent des offices à responsabilités financières et agissent, le plus souvent, sans titre précis, de façon informelle. En 1523, François 1^{er} procède à une réorganisation profonde des circuits financiers avec la création du **Trésor de l'Epargne**.

Le surintendant des finances a la haute main sur l'ensemble du système financier et fiscal et sa fonction devient permanente. Le plus connu, Sully, se consacre entre 1559 et 1641 au relèvement des finances ruinées par les guerres de religion. Avec la révocation de Fouquet, en 1661, Louis XIV supprime la surintendance et crée **le Contrôle général des finances** dont Colbert est le premier titulaire.

Le contrôleur général des finances dirige un vaste département ministériel qui regroupe l'ensemble des activités économiques (agriculture, commerce, manufactures, transports) et financières (impôts, emprunts, monnaie, trésor).

Dans ses fonctions, il est assisté par un premier commis des finances et par plusieurs secrétaires qui dirigent de véritables services administratifs. A son département étaient encore attachés les intendants des finances, les inspecteurs des manufactures (1689) et les intendants du commerce (1708).

DE LA RÉVOLUTION À L'EMPIRE : UN MINISTÈRE DIVISÉ

Le Contrôle général des finances disparaît en 1791. Afin de donner la maîtrise des finances au pouvoir législatif, le ministère est réduit à un simple ministère des contributions publiques. En 1801, un ministère du Trésor, distinct des Finances, s'installe rue Vivienne. Sous l'Empire, cette dualité est maintenue avec les deux ministres, Mollien au Trésor, Gaudin aux Contributions.

LA RESTAURATION : LE RETOUR À UN MINISTÈRE DES FINANCES RÉUNIFIÉ

En 1814, avec la création du mouvement général des fonds, ancêtre de l'actuelle direction du Trésor, le baron **Louis** prend la tête d'un ministère réunifié qui retrouve les pouvoirs de l'ancien Contrôle général des finances, en matière de préparation budgétaire et de suivi des opérations d'exécution. En 1822, l'administration des Finances s'installe rue du Mont-Thabor.

Le décret du 31 mai 1862 portant règlement de la **comptabilité publique**, témoigne du souci de plus grande rigueur dans la procédure de gestion des finances de l'État.

En 1865, sont créés les **trésoriers payeurs généraux**.

Parallèlement, un **ministère de l'industrie** est créé et s'installe 101 rue de Grenelle, de 1886 à 1940. Mais ce n'est qu'à partir de 1940 que la dimension industrielle prend le pas sur la dimension commerciale.

DE 1914 À 1945

La première guerre mondiale provoque un bouleversement des finances de la France et entraîne une réorganisation des directions.

En 1919, la **direction générale de la Comptabilité publique** voit ses responsabilités recentrées sur la gestion et la comptabilité des recettes et des dépenses ; le bureau du budget est transformé en **direction du Budget et du Contrôle financier**. Dès 1922, un contrôleur des dépenses engagées, relevant de cette direction, est chargé, dans chaque ministère, du contrôle des dépenses.

Le 26 avril 1923, le réseau des comptables est rattaché à la **direction de la Comptabilité publique**. ●●●

LA VIE
DU MINISTÈRE

LE MINISTÈRE DE SES ORIGINES À NOS JOURS



En 1920, la récente disparition des mécanismes d'adaptation automatique des échanges extérieurs conduit à créer une direction des accords commerciaux et de l'information économique au sein du ministère du commerce et de l'industrie, qui devient, en 1944, la **direction des Relations économiques extérieures**.

DE 1945 À NOS JOURS

La seconde guerre mondiale, puis la reconstruction, exigent une intervention accrue de l'État et renforcent la place du ministère de l'Économie et des Finances.

En 1946, l'**Institut national de la statistique et des études économiques** devient une des directions générales du ministère.

Pour des raisons d'efficacité et de rationalisation des moyens, une administration fiscale unique est mise en place : le décret du 16 avril 1948 supprime les anciennes régies (contributions directes et du cadastre, contributions indirectes et enregistrement, domaines et timbre), et les remplace par une **direction générale des Impôts**. Dans les départements, ce n'est qu'à compter de 1969 que la fusion se concrétise avec "l'inspection fusionnée d'assiette et de contrôle", IFAC, qui deviendra en 1973 le centre des impôts.

La douane, administration d'État depuis 1791, chargée de percevoir des droits aux frontières, devient, en 1948, la **direction générale des Douanes et des Droits indirects**.

En 1965, le service des études économiques et financières qui relevait de la direction du Trésor devient la **direction de la Prévision**.

En 1972, les attributions de la dette publique sont réparties entre le **service des Pensions** créé à la même date, et la **direction de la Comptabilité publique**.

En 1974, l'**Agence comptable du Trésor**, partenaire financier des communautés européennes, est créée au cœur du réseau du Trésor public.

En 1977, afin de renforcer le dialogue avec les usagers, une direction générale des relations avec le public, devenue **direction des Relations avec les Publics et de la Communication**, est créée.

En septembre 1981, la décision de rendre la totalité du Palais du Louvre au musée est annoncée par Le Président de la République François Mitterrand. Dès lors, l'**opération "nouveau ministère"** est lancée.

Un site est choisi à l'est de Paris, dans le XI^e arrondissement. A l'issue d'un concours, le projet architectural de MM Chemetov et Huidobro est retenu et Pierre Bérégovoy, ministre de l'Économie, pose la **première pierre du futur ministère sur le site de Bercy, le 19 février 1986**. La construction et l'aménagement des nouveaux locaux seront entièrement pris en charge par les services du ministère. Par la suite, les déménagements des services s'échelonnent, bâtiment par bâtiment, entre 1986 et 1993. Pierre Bérégovoy est le premier ministre de l'économie à s'installer au 139 rue de Bercy en 1989.

En 1993, la réalisation du grand marché intérieur conduit à **confier la gestion des droits indirects à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ; les missions d'assiette et de recouvrement de la TVA interne et intracommunautaire reviennent, quant à elles, à la Direction Générale des Impôts**. Le contrôle de la TVA intracommunautaire est assuré conjointement par les deux directions.

Le 11 juin 1997, les départements ministériels Économie, Finances et Industrie sont regroupés dans un grand ministère de l'ÉCONOMIE, des FINANCES et de l'INDUSTRIE. Enfin, la **réforme-modernisation** du MINEFI est lancée par Laurent Fabius lors du CTPM du 28 avril 2000.

LA VIE
DU MINEFI

LE MINEFI EN QUELQUES CHIFFRES

6 milliards de

- **7,2** millions de documents cadastraux délivrés par la DGI
- **12 900** visites d'entreprises au titre de l'activité de développement industriel des DRIRE
- **1,3** millions de visites techniques de véhicules par les DRIRE
- **214 622** actions de contrôle/vérification au profit du consommateur sur les prix, la publicité, l'information du consommateur
- **125 000** contrôles pour les opérations vacances d'été par la DGCCRF

52 000

- **140 000** micro-ordinateurs reliés à la messagerie interne et **46 500** avec accès à l'intranet ministériel

7 500 sites

- **156** postes à l'étranger pour 6 millions de m² sur le territoire
- **7 765 000** courriers traités en administration centrale soit 1 400 tonnes

4 millions de

- un ministère soucieux de l'environnement qui met en œuvre une expérimentation de tri sélectif du papier blanc (**récupération de 4 tonnes/mois** sur un site de l'administration centrale)
- l'EURO déjà en pratique : l'affranchissement de toutes les correspondances depuis le 1^{er} juillet 2000
- **25** écoles de formation
- **1,6** million de journées de formation ●●●

LA VIE
DU MINEFI

LE MINEFI EN QUELQUES CHIFFRES

LA VIE
DU MINEFI



190 000 agents dont 60% de femmes

- **50 000** agents en Ile-de-France et **140 000** en région
- **44,6** ans d'âge moyen
- **25 000** agents de la DGCP au service des collectivités locales
- **15 000** enfants d'agents du ministère bénéficiant de séjours organisés pour leurs vacances
- des opérations de solidarité : **162 000** livres collectés auprès des agents pour les enfants des pays en voie de développement, l'organisation par les agents du ministère de repas de Noël et de réveillon avec les Restos du Cœur et les Petits Frères des Pauvres

53 000 messages déposés sur les sites finances et industrie

- **55** millions de documents consultés sur le site finances
- **320** formulaires, modèles et notices d'explication mis en ligne
- **5** téléprocédures majeures : déclaration des résultats, déclaration et paiement de la TVA, déclaration et simulation de l'impôt sur le revenu, déclaration d'échange de biens pour les douanes, mensualisation du paiement de l'impôt sur le revenu (adhésion et modifications).

Attaché à l'égalité entre les hommes et les femmes, dans la vie économique aussi bien que dans le fonctionnement même de ses services, le MINEFI a déployé les efforts nécessaires pour garantir les conditions d'une réelle égalité de carrière de ses agents.



L'AMELIORATION DE L'ACCES DES FEMMES AUX POSTES ET EMPLOIS D'ENCADREMENT SUPERIEUR

L'élaboration d'un plan pluriannuel d'amélioration de l'accès des femmes à ses postes et emplois d'encadrement supérieur

fixe non seulement des objectifs précis de féminisation, mais il préconise des actions à mener pour atteindre ces objectifs. Le ministère s'attachera particulièrement à améliorer sa connaissance des facteurs susceptibles d'influer, le plus en amont possible, sur l'accès des femmes aux postes de responsabilité. Il cherchera à détecter les obstacles qui freinent la féminisation de ces postes par promotion interne. Ce plan a été soumis à l'avis du comité technique paritaire ministériel le 7 juillet 2000. Un bilan annuel de suivi du plan sera soumis chaque année.

D'autre part, la durée de mise en place de ce plan est de trois ans. Les principes directeurs de ce plan pluriannuel sont : le soutien du mouvement vers la féminisation des postes d'encadrement, une meilleure prise en compte des besoins des agents pour l'harmonisation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale dans la mise en place de l'ARTT, la poursuite de l'ouverture des "viviers" de l'encadrement supérieur en planifiant et en recensant les actions conduites auprès des cadres féminins, la mise en oeuvre de la féminisation dans la terminologie employée par les services, la féminisation des jurys de concours.

DES AUDITIONS DEVANT LES PARLEMENTAIRES

Une rencontre hebdomadaire avec les délégations parlementaires aux droits des femmes du Sénat et de l'Assemblée nationale a été instituée pour approfondir la réflexion sur certains dossiers tels que la loi sur la parité, l'égalité professionnelle, l'IVG et la contraception, les aides à la création d'entreprise, l'innovation et l'usage des nouvelles technologies. ●●●



L'INFORMATION DES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE

Des rencontres mensuelles avec les cinquante associations françaises de femmes chefs d'entreprise ont eu lieu au MINEFI sur des thèmes tels que la fiscalité, le passage à l'Euro pratique, l'aide à la création d'entreprise, les nouvelles technologies dans l'entreprise.

Le MINEFI a participé activement aux réunions interministérielles sur les thèmes relatifs aux droits des femmes : le temps des villes, le temps des femmes ; la lutte contre les violences ; l'aide à la garde des enfants et les services d'accueil des enfants de moins de six ans ; la bioéthique ; l'égalité professionnelle ; la naissance sous X.

LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES DROITS DES FEMMES

■ Sur le plan européen

Représenté à la Commission Européenne Droits des Femmes, le MINEFI y a défendu l'égalité professionnelle notamment lors de la préparation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ainsi, il s'est prononcé en faveur de la mobilité en matière de formation au sein des différents pays de l'espace européen. D'autres sujets ont été enfin évoqués avec la Cour de justice des Communautés européennes, notamment les conséquences du travail de nuit des femmes.

- **Des actions spécifiques** ont été engagées. Un fonds social européen a été créé, pour améliorer la formation des femmes, encourager l'innovation et leur apprentissage tout au long de la vie, et pour faciliter leur accès et leur participation au marché du travail, ainsi que leurs perspectives de carrière. Enfin, les Etats membres doivent désormais consacrer à la lutte contre le chômage des femmes des moyens au moins proportionnels au taux de chômage féminin qu'ils enregistrent.



OVERTURE COMMUNITY



REFET ICATION



Le MINEFI devant
les assemblées

La priorité
au dialogue

Le choix
de la proximité

OUVERTURE

ET

COMMUNICATION

LE MINEFI DEVANT LES ASSEMBLÉES



Le travail parlementaire accompli par le MINEFI a présenté en 2000 trois caractéristiques : un accroissement sensible de la charge de travail liée à l'élaboration des différentes lois de finances ; une démarche innovante visant à plus de transparence dans la préparation et l'exécution du budget ; une concertation étroite avec le Parlement sur la réforme de l'ordonnance organique de 1959.

AUDITIONS DEVANT LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

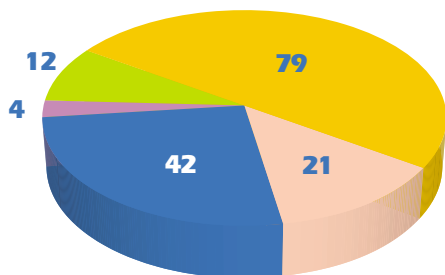
A l'Assemblée nationale

Marylise LEBRANCHU, Secrétaire d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, a été auditionnée le 25 janvier 2000 par la commission d'enquête sur la sécurité de la filière alimentaire et Florence PARLY, Secrétaire d'Etat au budget, a été auditionnée le 23 mai 2000 par la commission relative au transport maritime des produits dangereux. Par ailleurs, Laurent FABIUS et Florence PARLY ont été auditionnés par la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) le 6 juillet 2000.

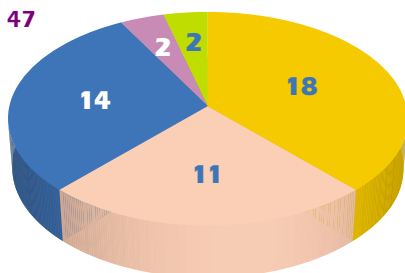
Au Sénat

Laurent FABIUS a été auditionné le 3 mai 2000 par la Mission de la commission des finances chargée de recueillir les éléments d'information sur le fonctionnement des services de l'Etat dans l'élaboration des projets de loi de finances et de l'exécution des lois de finances.

Les questions d'actualité : Assemblée nationale : 158



Sénat : 47



▲ Economie
▲ Budget
▲ Industrie
▲ Commerce extérieur
▲ PME / Artisanat

LA PRÉSENCE PARLEMENTAIRE

Ministre et Secrétaire d'Etat ont assuré une forte présence aux séances du Parlement, participant, hors du temps consacré aux questions, à plus de 220 heures de débats législatifs à l'Assemblée nationale et à plus de 150 heures au Sénat.

■ Les textes budgétaires

La loi de finances initiale pour 2001 a été adoptée définitivement le 20 décembre 2000. L'année 2000 a été marquée par l'examen de deux collectifs budgétaires, ou lois de finances rectificatives pour tenir compte des évolutions économiques : l'une au printemps (adoptée définitivement le 28 juin), l'autre, à l'automne (adoptée définitivement le 21 décembre).

A ces trois travaux budgétaires fondamentaux, il faut ajouter l'examen des lois de règlement pour 1998 (adoptée en 1ère lecture au Sénat le 26 juin 2000) et 1999 (adoptée en 1ère lecture le 11 octobre 2000 à l'Assemblée nationale), ainsi que le débat d'orientation budgétaire pour 2001, qui a eu lieu le 16 mai 2000.

Enfin, le 20 décembre, Laurent Fabius et Florence Parly ont présenté le programme pluriannuel de finances publiques 2001 – 2004 aux commissions des finances des deux Assemblées, avant de le transmettre à la Commission européenne.

■ Les textes non-budgétaires

L'année 2000 a vu le Parlement finaliser ou conduire vers leur achèvement trois chantiers législatifs importants :

- le projet de loi de modernisation et de développement du service public de l'électricité (adopté définitivement le 10 février 2000) ;
- le projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques (adopté en 1ère lecture au Sénat le 17 octobre) ;
- le projet de loi relatif à l'épargne salariale (adopté en 1ère lecture au Sénat le 9 novembre).

A l'initiative du groupe communiste à l'Assemblée nationale, une proposition de loi, relative à la création d'une commission nationale de contrôle des fonds publics aux entreprises, a été adoptée le 21 décembre 2000.

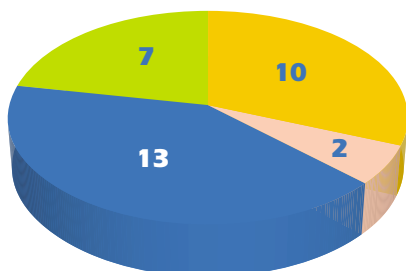
■ Les questions parlementaires

■ **205 questions d'actualité** : le MINEFI est toujours l'objet de très nombreuses questions d'actualité, en raison du poids des sujets qu'il porte et de l'étendue de son champ d'expertise au sein du gouvernement.

■ **94 questions orales**

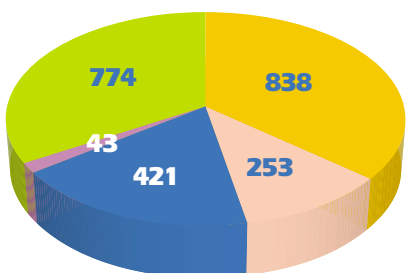
■ **2 329 questions écrites** : c'est un mode d'interpellation particulièrement important pour les parlementaires. Le MINEFI est, après le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le 2^{ème} ministère le plus interrogé. ●●●

Les questions orales : Assemblée nationale : 32



▲ Economie ▲ Industrie
▲ Budget ▲ PME / Artisanat

Les questions écrites : Assemblée nationale et Sénat : 2329



▲ Economie ▲ Budget ▲ Commerce extérieur
▲ Industrie ▲ PME / Artisanat



Les parlementaires en mission

Certaines questions nécessitent d'être rapportées de la manière la plus exhaustive possible, en tenant compte des points de vue des différents acteurs. Les parlementaires sont les mieux à même d'effectuer cette démarche. Au cours de l'année 2000, six parlementaires en mission ont ainsi été nommés auprès du MINEFI :

- Jean-Pierre Balligand : chargé de l'épargne salariale, auprès de Laurent Fabius.
- Nicole Bricq : chargée de la transposition de la directive gaz, auprès de Christian Pierret.
- Jean-Marie Bockel : chargé de la création d'entreprises, auprès de Laurent Fabius et de Marylise Lebranchu, (puis de François Patriat).
- Marcel Cabiddu : chargé du développement économique du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, auprès de Laurent Fabius.
- Guy Hascoët (puis Yves Cochet) : chargé du développement des énergies renouvelables et de la maîtrise des énergies, auprès de Christian Pierret.
- Jean Launay : chargé des maisons de service public économique et financier, auprès de Laurent Fabius.

Le Parlement européen

Du 1^{er} juillet au 31 décembre, la France a présidé l'Union européenne. Cette présidence a conduit les ministres du MINEFI à se rendre à de multiples reprises devant les commissions du Parlement européen à Bruxelles et, en séance plénière, à Strasbourg. Florence Parly, au titre de la présidence française, a été notamment chargée d'établir le budget européen pour 2001¹.

UNE CONCERTATION DE GRANDE AMPLIEUR POUR PREPARER LA REFORME DE L'ORDONNANCE ORGANIQUE DE 1959

Un important travail de réflexion s'est poursuivi en 2000, sur la base du rapport de M. Didier Migaud relatif à "l'efficacité de la dépense publique et le contrôle parlementaire", en vue de la réforme de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959, véritable "constitution budgétaire et financière" de la V^e République. Cette réflexion s'est déroulée, avec la coopération étroite du MINEFI, au sein de la commission spéciale mise en place à l'Assemblée Nationale et présidée personnellement par son Président, M. Laurent FABIUS, puis, depuis avril 2000, M. Raymond FORNI. La perspective de cette réforme a donné lieu, en interne, à une mobilisation importante des services concernés, à un travail fouillé d'analyses et de propositions régulièrement confrontées avec les pistes esquissées par la commission spéciale et plus particulièrement par son rapporteur.

L'avancement du travail va permettre de soumettre cette réforme au Parlement dès le début de 2001.

De la sorte, nombre de procédures et de méthodes budgétaires désormais obsolètes vont pouvoir être réformées pour une meilleure efficacité de la dépense publique et l'Etat passer d'une logique de moyens à une logique de résultats, notamment à travers le développement de la responsabilité et de l'autonomie des gestionnaires. La réforme, sans bouleverser l'équilibre institutionnel entre le législatif et l'exécutif découlant de la Constitution, devrait se traduire par un renforcement du rôle du Parlement en matière d'allocation et de contrôle de la ressource publique.

L'action du MINEFI repose sur un dialogue régulier avec ses partenaires : administrations, élus, associations, syndicats, organisations professionnelles. Elle doit aussi être relayée et démultipliée, notamment par les préfets et les ambassadeurs



LE COURRIER DES ELUS

Le traitement du courrier adressé par les élus représente un pan très important de l'activité du Ministère ainsi qu'une source d'informations irremplaçable. Avec près de 13 000 lettres, les courriers en provenance des élus a représenté en 2000 16% du volume global envoyé au ministère (dont 43% du courrier traité par le secrétariat d'Etat à l'Industrie et 20% de celui relevant du secrétariat d'Etat au Commerce extérieur).

UNE ACTION ENRICHIE PAR DES PARTENARIATS MULTIPLES.

Laurent Fabius, François Huwart, Florence Parly, Christian Pierret, François Patriat, ont **rencontré**, tout au long de l'année 2000, les **associations représentatives d'élus locaux**, pour recueillir leurs propositions et leur faire connaître les mesures relatives aux collectivités locales envisagées dans les lois de finances (initiale ou rectificative) ou dans d'autres textes proposés au Parlement : l'Association des Maires de France le 7 mars, l'Association des Maires de Villes Moyennes le 14 mars, l'Association des Départements de France le 10 mai, l'Association des Petites Villes de France le 16 mai, l'Association des Régions de France le 6 juin.

Le ministère a été représenté à chaque séance du **Comité des finances locales**. Devant celui-ci, Florence Parly a présenté, le 25 avril, les mesures relatives aux collectivités locales du projet de collectif (devenu la loi de finances rectificative du 13 juillet 2000). Comme c'est la tradition, la Secrétaire d'Etat au Budget s'est prêtée au même exercice pour le projet de loi de finances 2001.

Lors de ces échanges, les collectivités ont fait état de leurs priorités et demandé des précisions sur les mesures envisagées et leurs modalités d'application.

En 2000, les principales réformes ont concerné l'allègement de la taxe d'habitation et la simplification des dégrèvements en fonction du revenu afin d'accroître la justice fiscale, la suppression de la vignette et le transfert aux régions de la compétence sur les services régionaux de voyageurs de la SNCF. Par ailleurs, les moyens d'une évolution favorable de la dotation globale de fonctionnement et des dotations de solidarité ont été réunis dans la loi de finances pour 2001 : le financement de l'intercommunalité, qui connaît un succès croissant, est assuré. Enfin, la réforme des instructions comptables applicables aux collectivités locales a été poursuivie.

Les ministres sont intervenus devant la mission d'information du Sénat pour dresser le bilan de la décentralisation et proposer des **améliorations de l'exercice des compétences locales** (le 8 mars). Ils se sont exprimés à deux reprises (22 mars, puis 6 septembre) devant la commission sur l'avenir de la décentralisation, auprès de laquelle un représentant du ministère avait été mis à disposition pour apporter les informations utiles.

Le dialogue ainsi noué a également nourri la réflexion sur la nécessaire réforme des finances locales, qui doit donner lieu à un rapport du Gouvernement au Parlement d'ici à la fin de l'année 2001. ●●●



■ Les relations avec les organisations syndicales et professionnelles du monde économique.

Au cours de l'élaboration des lois de finances, le Secrétariat d'Etat au Budget a rencontré régulièrement les organisations syndicales et professionnelles. Le plan d'accompagnement lié à la suppression de la vignette pour les particuliers a notamment été établi en étroite concertation avec la Confédération Nationale des débiteurs de tabac. De la même manière, le Secrétariat d'Etat à l'Industrie a reçu de nombreuses organisations syndicales représentant des secteurs ou des entreprises affectés par les conséquences des mutations industrielles.

■ Une concertation systématique autour du projet de loi sur l'épargne salariale.

La préparation du projet de loi sur l'épargne salariale a donné lieu à la consultation de l'ensemble des grandes centrales syndicales et des organisations patronales.

■ Des relations soutenues avec les organisations professionnelles du commerce et de l'artisanat.

Le Secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce et à l'Artisanat a entretenu, tout au long de l'année 2000, de multiples relations avec les grands partenaires du secteur (ACFI, APCM, UPA) et les nombreuses organisations professionnelles du commerce et de l'artisanat. Le 25ème anniversaire de l'UPA a été l'occasion, pour Laurent Fabius et François Patriat, de confirmer l'élaboration, en 2001, d'une loi d'orientation sur l'artisanat et la petite entreprise. A l'occasion des Assises Nationales du Commerce, Laurent Fabius et Marylise Lebranchu ont souligné l'importance de ce secteur dans le développement économique et la croissance. Ils ont également insisté sur les enjeux majeurs : régulation plus que réglementation, commerce électronique, mise en place de l'euro pratique.

■ Une place particulière pour les organisations de consommateurs.

Mention spéciale doit être faite des rencontres avec les organisations de consommateurs, que Marylise Lebranchu puis François Patriat ont consulté sur d'importants sujets, comme la sécurité des cartes bancaires, les contrats de téléphonie mobile ou l'ESB. Plus largement, elles ont été sollicitées pour réfléchir au problème de la sécurité alimentaire.

- Les autorités préfectorales sont destinataires d'informations multiples issues des analyses et expertises économiques et financières rassemblées par les services du ministère dans les départements et les régions, et d'actions de conseil réalisées en faveur des autres services de l'Etat, notamment à l'occasion des conférences administratives régionales. Le partenariat avec les préfets et les administrations de l'Etat se manifeste dans les actions locales des services du ministère en faveur du développement économique, qu'il s'agisse de l'animation directe de politiques nationales (passage à l'euro, intelligence économique, ...), de prestations en faveur des particuliers et des entreprises, par l'expertise de projets économiques et industriels, ou dans des commissions associant les services d'administrations d'Etat (financement des entreprises, restructurations industrielles, ...).

- Par ailleurs, **les préfets sont partenaires** du Minefi dans la mise en œuvre de la Réforme-Modernisation. Dès son lancement, en mai, ils en ont été informés par le Ministre. Les expérimentations engagées pour la création de l'interlocuteur économique (le réseau MININFO) s'appuient sur des conseils d'orientation présidés par les préfets et animés par les trésoriers-payeurs généraux et les directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

- Enfin, les nouvelles attentes du consommateur et la volonté d'appliquer, dans de nombreux domaines, le principe de précaution, ont conduit la DGCCRF à devenir un interlocuteur privilégié des préfets qui font souvent appel à son expertise. En 2000, la DGCCRF a analysé plus de 10 000 dossiers à leur demande : un sur trois a donné lieu à des observations écrites signalant des irrégularités. Les plus graves ont été déferées devant les tribunaux.

Les ambassadeurs assurent une mission d'information et de négociation pour promouvoir les intérêts économiques de la France.

Le 30 août 2000, le secrétaire d'Etat à l'Industrie s'est rendu à la Conférence des ambassadeurs. Il leur a apporté des éléments susceptibles de renforcer leur action dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les 156 postes d'expansion économique (PEE) du MINEFI sont implantés dans 113 pays. En 2000, les PEE ont été redéployés pour renforcer leur présence dans les pays à fort potentiel économique, notamment dans les pays asiatiques.

UNE ACTION RELAYEE PAR LES PREFETS ET LES AMBASSEADEURS

Le MINEFI est soucieux de fournir une information riche et régulière aux représentants de l'Etat dans les départements et régions. Relais essentiel dans la déclinaison, à l'échelon local, de la politique gouvernementale, les préfets doivent être amplement éclairés sur les réformes à mettre en œuvre. Dans cette perspective, la traditionnelle présentation par le ministre du Projet de Loi de Finances devant les préfets (qui, en 2000, s'est tenue le 2 octobre) occupe une place centrale.

Le souci des personnels et des services du ministère de mieux répondre aux attentes des citoyens se traduit, au quotidien, par des actions de solidarité et de proximité à destination de tous publics.

www.minefi.gouv.fr

Le nouveau "portail" Internet offre à l'internaute des services interactifs : formulaires, recours et litiges, calculs et simulations, boutique. Outre les grands titres de l'actualité du MINEFI, il propose plus de cent entrées thématiques. Artisans, élus, presse, jeunes, etc. disposent d'espaces dédiés ; les mal voyants, d'une version en gros caractères.



VERS LES JEUNES

En 2000, le MINEFI a repris et amplifié l'opération euro vers les écoles.

En liaison avec les rectorats, il a envoyé plus de 22 000 kits pédagogiques dans les classes primaires.

Ces actions ont touché près de 60 000 élèves.

EXPOSITIONS ET COLLOQUES

En 2000, le ministère a organisé 94 opérations de relations publiques. Lors des 16 manifestations auxquelles il a participé : **congrès des maires de France, fête de l'Humanité, salon de l'étudiant** par exemple, il a établi plus de 9 000 contacts et distribué plus de 160 000 documents. Parmi les colloques organisés par le MINEFI, **on peut citer les Assises de la distribution, les États généraux de la création d'entreprises** et les **9 colloques européens** organisés dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

L'innovation, le marché intérieur au bénéfice des citoyens et des PME ou encore la Conférence européenne sur le micro-crédit et la micro-entreprise, ont eu un fort impact économique. Le ministère a été particulièrement soucieux de faciliter le travail de la presse lors du Conseil Ecofin informel, qui a réuni du 8 au 10 septembre à Versailles, sous la présidence de Laurent Fabius, les ministres des finances de l'Union européenne.

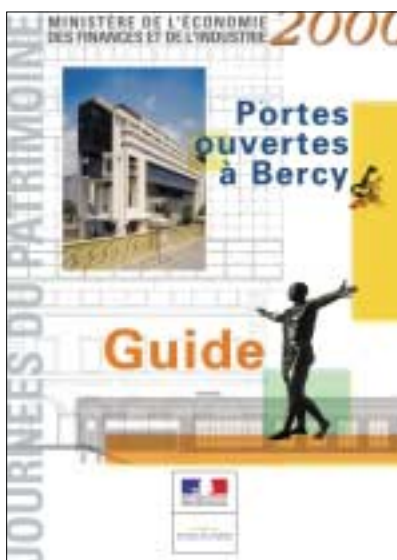
Il a accueilli près de 250 journalistes français et étrangers, qui ont suivi, heure par heure, l'ensemble des débats et les déclarations de la présidence.

FAVORISER L'INTEGRATION DES HANDICAPÉS

Dans sa politique de recrutement, le MINEFI applique scrupuleusement les dispositions du décret relatif à l'accès à la Fonction publique par la voie contractuelle pour les personnes handicapées, sans omettre les handicaps "lourds". **En 2000, il a recruté 140 personnes handicapées** dont un ingénieur en économie de la construction tétraplégique et un informaticien IMC. C'est aussi le seul ministère à avoir mis en place **une cellule dédiée** à l'insertion des personnes handicapées : accessibilité et confort des locaux et du poste de travail, un mobilier et une bureautique adaptés, mais aussi accès à la formation courante ou spécialisée, et à l'information (transcription en braille, documentation enregistrée, interprétariat en langue des signes, etc.). Par ailleurs, le fonds interministériel d'aide à l'insertion des personnes handicapées récemment créé permet de financer de nouvelles prestations : achat de fauteuils roulants, aménagement du véhicule, prothèses, frais de transport pour les handicaps très invalidants. Ces crédits rémunèrent également des **auxiliaires de vie** pour les handicapés lourds.

L'ACTION LOCALE : UNE COMMUNICATION AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Fondées sur l'écoute des publics, les actions locales permettent **d'exprimer la complémentarité des administrations économiques, financières, fiscales et industrielles**. L'information des différentes catégories d'interlocuteurs a porté sur des sujets aussi différents que les risques liés à la contrefaçon, la création d'entreprises ou encore l'euro. Les différentes directions déconcentrées ont organisé, avec la Dircom, des réunions d'information et d'écoute sur des thèmes intéressant des publics variés : les élus locaux, les experts-comptables, les consommateurs en général. **Les 23 CICOM** (centres d'information et de communication) implantés dans les chefs-lieux de région ont apporté aide et assistance technique à près de **380 manifestations** diverses organisées par des services déconcentrés du MINEFI. ●●●



LE MINEFI AUX JO DE SYDNEY
Huit sportifs de haut niveau, sous contrat avec la douane, ont participé aux Jeux olympiques de Sydney.
En athlétisme :
- Laurence Manfredi, au lancer du poids/Larbi Zeroual, au marathon/
Pierre-Marie Hilaire, au 4 X 400 m,
En judo :
- Céline Lebrun, dans la catégorie femme - de 78 kg,
- Larbi Benboudaoud, dans la catégorie homme - de 66 kg,
- Ferrid Kheder, dans la catégorie homme - de 73 kg,
En voile (Soling) : Jean-Marie Dauris,
Au tir (fosse olympique) :
Christophe Vicart.

Céline Lebrun et Larbi Benboudaoud ont remporté une médaille d'argent, devenant ainsi vice-champions olympiques.

LES PLUS DÉMUNIS ET LES PLUS ISOLÉS

L'année 2000 a vu l'effacement des dettes fiscales des ménages en grande difficulté. De son côté, la DGCCRF a multiplié les contrôles pour protéger les publics contre les indécatesses dont ils sont encore trop souvent victimes.

Des actions de communication spécifiques ont été lancées en partenariat avec les travailleurs sociaux. Soucieux d'aider tous les citoyens à se préparer à l'introduction de la nouvelle monnaie, le ministère a **formé 20 000 travailleurs sociaux à l'euro** afin de proposer un apprentissage aux publics les plus démunis. Il édite tous ses fascicules en braille, en créole... et même en taki-taki pour les Bonis de Guyane française.

UN MINISTÈRE OUVERT

Les portes du ministère restent ouvertes toute l'année. En 2000, plus de 3 000 personnes ont découvert Bercy au cours d'une centaine de visites architecturales guidées.

Les Journées Portes Ouvertes des 20 et 21 septembre ont cependant revêtu un caractère particulier. Pendant deux jours, le ministère a accueilli **6 000 visiteurs** : deux fois plus qu'en 1999. Outre la visite traditionnelle des locaux, **une exposition** a permis au public de découvrir la diversité des métiers et des missions du ministère.

Autre première : le samedi soir, un grand bal populaire organisé dans la cour d'honneur, a attiré de 20 h à minuit près de 2 500 Parisiens.

DES PERSONNELS CONCERNÉS

À l'occasion des journées Lire en Fête, les agents se sont mobilisés pour une action exceptionnelle. Ils ont fait **don de plus de 162 000 ouvrages pour la jeunesse** à des associations humanitaires. Destination : les bibliothèques scolaires de pays francophones en développement. Une opération remarquable par son ampleur - c'est la plus grande collecte littéraire jamais réalisée en France - et par la qualité et l'excellent état des ouvrages donnés. De leur côté, les personnels de restauration ont décidé de s'associer aux **Restos du Cœur** et aux **Petits Frères des Pauvres**, lors des réveillons de Noël et du Nouvel an, pour servir bénévolement des repas aux personnes défavorisées dans les restaurants administratifs de Bercy.

ÉCHANGES EUROPÉENS

Laurent Fabius et son homologue allemand ont lancé en 2000 deux programmes d'échanges de fonctionnaires. Le premier est un cycle de séminaires. Ces rencontres, centrées autour de questions économiques d'intérêt commun, ont également permis aux participants de mieux connaître les modes de fonctionnement des administrations de leurs homologues. Le prochain cycle aura lieu à Berlin au printemps 2001.

Des échanges de fonctionnaires sont également prévus. D'une durée de deux ans, ils permettront une véritable **intégration professionnelle des agents**. Un premier échange est prévu à la mi-2001.



L'ÉVÉNEMENTIEL DU MINEFI

JANVIER

Surveillance nationale du bogue de l'an 2000 à Bercy	le 1 ^{er}
Premier anniversaire de l'euro	le 5
Adoption des mesures de simplification des contributions indirectes	le 5
Présentation de FRANCETEH, vitrine internet de l'industrie et de la technologie française	le 12
Assises du commerce et de la distribution à Bercy	le 13
Présentation des dispositions fiscales en faveur des victimes des intempéries.....	le 13
Inauguration du réseau national de recherche et d'innovation en technologies logicielles.....	le 14
Publication du guide des collectivités locales pour le passage à l'euro	le 18
Lancement des trophées européens de l'esprit d'entreprise	le 21

FÉVRIER

Initiatives en faveur des énergies nouvelles renouvelables	le 1 ^{er}
Signature, avec l'assemblée des CCI, d'une convention d'objectifs pour la formation	le 3
Annonce du programme en faveur de la société de l'information et de l'innovation industrielle	le 3
Lancement du fonds de garantie-vie	le 7
Edition 2000 du guide "l'énergie nucléaire en 110 questions"	le 14
Signature d'une convention visant à faciliter l'accès au crédit pour les très petites entreprises	le 16
Introduction des pièces et billets en euros : présentation du scénario 2002	le 18

MARS

"Fête de l'Internet" à Bercy	du 14 au 17
Mesures en faveur du non assujettissement des travailleurs frontaliers à la CSG et à la CRDS.....	le 2
Programme pluriannuel 2001-2003 des finances publiques de la France Baisse de la TVA sur les travaux forestiers.....	le 7
Bilan de l'effacement des dettes fiscales	le 13
Parution d'un guide sur les textes communautaires relatifs à la normalisation	le 13
Baisse de la TVA de 20,6% à 19,6 %.....	le 20
Modernisation des déclarations sociales	le 22
Lancement des trophées de l'euro	le 24
Installation de la Commission de régulation de l'électricité.....	le 30
Conseil économique et financier franco-allemand à Grenoble	les 30 et 31

AVRIL

Adoption du plan national de desserte gazière.....	le 4
Bilan de la télédéclaration	le 7
Colloque contrôle des produits chimiques précurseurs de stupéfiants	le 11
Etats généraux de la création d'entreprise	le 11
Abandon du millesime automobile	le 13
Réunion du G7 et de la banque Mondiale à Washington	les 16 et 17
Abonnement social téléphonique	le 21



LA VIE
DU MINEFI



Première lecture du projet de loi nouvelles réglementations économiques à l'Assemblée nationale	du 25 au 27
Présentation du projet de loi de finance rectificatives pour 2000	le 26
Baisse des tarifs de l'électricité	le 28
Comité technique paritaire ; présentation de la réforme-modernisation	le 28
Participation d'une équipe d'agents du MINEFI au Raid Gauloise dans l'Himalaya	Du 30 avril au 14 mai

MAI

Comité national de l'euro	le 4
Conseil Ecofin à Bruxelles	le 8
Lancement d'une enquête sur le colza transgénique	le 9
Fête de l'Europe : le ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale se rendent dans une classe de 4 ^e d'un collège parisien.....	Le 9
Publication du compte général de l'administration des finances pour 1999	le 15
Débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée nationale.....	le 16
Discussion du collectif budgétaire 2000 à l'Assemblée nationale.....	le 17
Fusion Carrefour Promodes.....	le 24
Nomination d'un secrétaire général du MINEFI	le 24
Lancement d'EADS.....	le 24
Création d'un site Internet d'information sur les OGM	le 25

JUIN

Conseil des gouverneurs de la BEI à Luxembourg.....	les 4 et 5
Attribution des licences UMTS : présentation devant l'Assemblée nationale	le 6
Débat d'orientation budgétaire au Sénat	le 6
Edition d'un passeport et d'un jeu pour l'euro.....	le 8
Saisie de 20 tonnes de cigarettes	le 13
Table ronde sur l'OMC	le 14
Inauguration du centre d'accueil et d'orientation de la presse étrangère	le 14
Charte de l'OCDE, dite de Bologne, en faveur des PME	le 15
Cross de Bercy	le 15
Conseil européen à Santa Maria da Feira (Portugal)	du 18 au 20
Installation du réseau GenHomme	le 20
Fête de la Musique	le 21
Signature d'un arrêt visant à renforcer l'information lors de l'achat d'automobiles.....	le 28
Présentation des mesures en faveur de l'épargne populaire et le logement social	le 29
Symposium sur les pratiques fiscales dommageables	le 30

JUILLET

Début de la présidence française de l'Union européenne	Le 1 ^{er}
Lancement de l'opération interministérielle "Vacances : la protection du consommateur en été"	le 4
Réunion du G7-G8 Finances à Fukuoka (Japon)	du 7 au 9
Constitution et lancement en bourse d'EADS.....	le 10
Bilan d'étape de la réforme-modernisation (CTPM).....	le 10
Lancement du fonds d'amorçage « Bioam » en faveur de la création d'entreprise de biotechnologies.....	le 11



L'ÉVÉNEMENTIEL DU MINEFI



Présidence de l'ECOFIN et de l'EUROGROUPE.....	le 17
Réunion à Bercy des 14 ambassadeurs de l'UE.....	le 19
Inauguration du fonds de promotion pour le capital-risque 2000.....	le 19
Décret en faveur des tarifs différenciés dans les cantines scolaires.....	le 19
Comité national de l'euro.....	le 19
Conseil des gouverneurs de la BCE à Francfort.....	le 20
Edition d'un dépliant sur l'euro pour les sourds et malentendants.....	le 25
Annonce de la méthode de session de la banque Hervet.....	le 27

AOÛT

Présentation du projet de loi sur l'épargne salariale.....	le 1 ^{er}
Convention de coopération pour le développement des métiers d'art entre la France et le Québec.....	le 2
Arrêté d'autorisation des opérateurs de réseaux de boucle locale radio.....	le 4
Transmission au Parlement de 2 rapports, l'un sur les institutions financières, l'autre sur la taxation des opérations de changes.....	le 23
Ouverture du site "le commerce électronique et vous".....	le 24
Conseil franco-allemand à Francfort.....	le 29
Présentation du plan global d'allègement et de réforme des impôts.....	le 31

SEPTEMBRE

Cross "Echanges –Contact" organisé par la revue interne du MINEFI.....	le 7
Présidence de l'Ecofin informel et de l'Eurogroupe à Versailles.....	du 8 au 10
Modification des licences des opérateurs pour une baisse du prix des appels vers les mobiles.....	le 14
Colloque EUROFI 2000.....	les 14 et 15
Stand du MINEFI à la Fête de l'humanité.....	les 14 et 15
Journées portes ouvertes à Bercy.....	les 16 et 17
Ordonnance relative à l'adaptation des montants en euros.....	le 19
Présentation à la presse du projet de loi de finances 2001.....	le 20
Réunion des ministres de la zone franc (Bercy).....	le 19
Réunion des ministres de l'Economie et des Finances du G7 à Prague.....	le 23
Réunion de la Commission économique de la Nation.....	le 28
Edition d'un document pédagogique "de l'Europe à l'euro".....	le 29
Présidence de l'Ecofin et Eurogroupe.....	le 29

OCTOBRE

Présentation du PLF 2001 devant les préfets.....	le 2
Assises nationales du commerce.....	le 2
Présentation des modalités d'extension de la taxe générale sur les activités polluantes aux consommations intermédiaires d'énergie des entreprises.....	le 3
Première lecture du projet de loi épargne salariale à l'Assemblée nationale.....	du 3 au 5
Installation du haut conseil du secteur financier et semi public.....	le 5
Première lecture du projet de loi nouvelles régulations économiques au Sénat.....	du 10 au 12
Comité national de l'euro.....	le 12
Présidence de l'ECOFIN et de l'EUROGROUPE.....	les 16 et 17
Journée européenne de la concurrence (Bercy).....	le 17
Présentation du PLF 2001 à l'Assemblée nationale.....	à partir du 17



LA VIE
DU MINEFI

L'ÉVENEMENTIEL DU MINEFI



Publication des "technologies clés 2005"	le 18
Centenaire du corps de contrôle des assurances	le 19
Première lecture du projet de loi NRE au SENAT.....	du 20 au 22
Le MINEFI organise les Electrophées 2000.....	le 23
Réunion du Conseil national de la consommation.....	le 25
Cession de la participation de l'Etat dans le capital d'Altadis.....	le 26

NOVEMBRE

Colloque "former pour entreprendre"	le 3
Présidence de l'Ecofin et de l'Eurogroupe	les 6 et 7
Publication des résultats de l'appel à projets UCIP (utilisation collective de l'Internet par les PME)	le 7
Réunion sur la directive postale (Bercy).....	le 8
Sommet franco-allemand à Vittel.....	le 10
Publication du décret sur les modalités d'indemnisation des porteurs d'emprunts russes	le 13
Présentation du projet de budget du MINEFI (PLF 2001) devant l'Assemblée nationale	le 14
Conférence sur les balkans	le 14
Congrès européen "Le commerce et la ville"	du 15 au 17
Conférence sur la dimension économique et sociale de l'élargissement (Bruxelles).....	le 16
2ème Forum européen des entreprises innovantes	le 20
Colloque "vers un espace européen de l'innovation"	le 21
Colloque sur la sécurité d'approvisionnement énergétique	le 24
Présidence de l'ECOFIN et Eurogroupe	les 26 et 27
Opération d'information sur l'euro dans les classes primaires	le 28
Présentation du projet de loi sur l'épargne salariale devant le Sénat	le 8

DECEMBRE

Séminaire euro-méditerranéen sur les enjeux de la métrologie	le 1 ^{er}
Entretien avec les représentants des ONG.....	le 5
Collectif budgétaire à l'Assemblée nationale	le 6
Conférence internationale sur les négociations OMC : agriculture et pays en voie de développement	le 6
"Les entretiens de l'industrie" à Bercy	le 7
Ouverture à la concurrence du marché de l'électricité	le 7
Conférence Micro-crédit/microentreprises.....	les 11 et 12
Saisie de 50 céramiques antiques.....	le 12
Etats généraux de l'alimentation	le 13
Remise du rapport sur l'attractivité du territoire à Laurent Fabius	le 14
Saisie de 15,6 tonnes de cigarettes	le 15
Conférence sur la surveillance du marché (Paris)	les 18 et 19
Forum international de la gestion publique.....	le 19
Comité technique paritaire ministériel.....	le 21
Séminaire de haut niveau avec les pays candidats à l'union européenne (Bercy).....	le 21
Réunion du comité national euro.....	le 21
Séance plénière du conseil national de la consommation.....	le 21
Application de la TVA aux sociétés concessionnaires d'autoroutes.....	le 29
Fin de la présidence française de l'Union européenne.....	le 31

LA VIE
DU MINEFI

LES PÉRIODIQUES

LES NOTES BLEUES DE BERCY

La revue de référence du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie.
Publication bi-mensuelle, par abonnement payant. 9000 abonnés.
Tél : 01 53 18 87 55 / Fax : 01 53 18 36 40

LA LETTRE DE L'EURO

Toute l'actualité du passage à la monnaie unique : la préparation des administrations et des entreprises, la présentation des dispositifs de communication, les pièces et billets en euro. Publication bi-mensuelle gratuite sur abonnement. 47 000 abonnés.
Tél : 01 53 18 88 05 / Fax : 01 53 18 24 63

INDUSTRIES

Le magazine des responsables d'entreprises industrielles. Mensuel gratuit sur abonnement. 20 000 abonnés.
Tél : 01 53 18 69 11 / Fax : 01 53 18 37 63

FRANCE TRÉSOR

Bulletin d'information sur les valeurs du Trésor. Mensuel gratuit. En 4 langues.
13 000 abonnés.
www.francetresor.gouv.fr

LES OUVRAGES

Au catalogue 2000 du Minéfi : 150 ouvrages
Parutions aux Editions de Bercy et aux Editions de l'industrie en 2000 : 26 ouvrages
Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie
Dircom – bureau des publications externes
139, rue de Bercy – télédéc 536
75572 Paris cedex 12
Tél : 01 53 18 69 00 / Fax : 01 53 18 38 25
www.minefi.gouv.fr

LES EDITIONS DE BERCY

Derniers titre parus :
Entreprise et hexagone
Les droits de l'homme et de l'enfant face à la mondialisation
Conscience européenne, citoyens européens
Les assises du commerce et de la distribution

LES EDITIONS DE L'INDUSTRIE

Derniers titres parus :
A nouveaux consommateurs, nouvelles stratégies industrielles
Les achats hospitaliers
L'industrie pétrolière en 1999
Intelligence économique. Outils et méthodes développés en PMI
L'industrie française - 2000-2001
L'état de l'industrie française – Rapport de la CPCI ●●●



COLLECTION HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA FRANCE

70 ouvrages au catalogue

Derniers titres parus :

Les finances en province sous l'Ancien Régime

La direction du Trésor 1947-1967 – L'Etat-banquier et la croissance

Crise, coopération économique et financière entre Etats européens 1929-1933

Tél : 01 44 77 52 64 / Fax : 01 44 77 52 98

www.minefi.gouv.fr

PARMI LES PUBLICATIONS DE L'INSEE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) collecte, produit et diffuse des informations sur l'économie et la société française afin que tous les acteurs intéressés (administration, entreprises, chercheurs, médias, enseignants, particuliers) puissent les utiliser pour effectuer des études, faire des prévisions et prendre des décisions. Par ailleurs, pour une plus large diffusion de ces informations, l'Insee ouvre à la REDIFFUSION, à l'intention des professionnels intéressés, ses bases de données électroniques.

Des ouvrages de référence sont publiés avec une périodicité annuelle : les Tableaux de l'économie française (TFE), également disponible sous forme de CDROM, l'Economie française, France portrait social. S'y ajoutent, tous les 3 ans, Données sociales.

La collection INSEE résultats (environ 30 numéros par mois) est destinée à fournir les résultats détaillés des diverses opérations statistiques. Par ailleurs, un annuaire statistique de la France est publié chaque année.

Trois notes de conjoncture sont publiées chaque année ; elles sont mises en ligne sur Internet dès leur parution.
www.insee.gouv.fr

LES SUPPORTS D'INFORMATION INTERNE

ECHANGE CONTACT

Le mensuel d'information interne des agents du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie. 190 000 abonnés.

POINT ZOOM

Point Zoom est un journal quotidien multimédia comportant de 25 à 35 écrans d'information institutionnelle, professionnelle et pratique. Il est diffusé chaque jour sur les sites de Bercy et de Chevaleret.



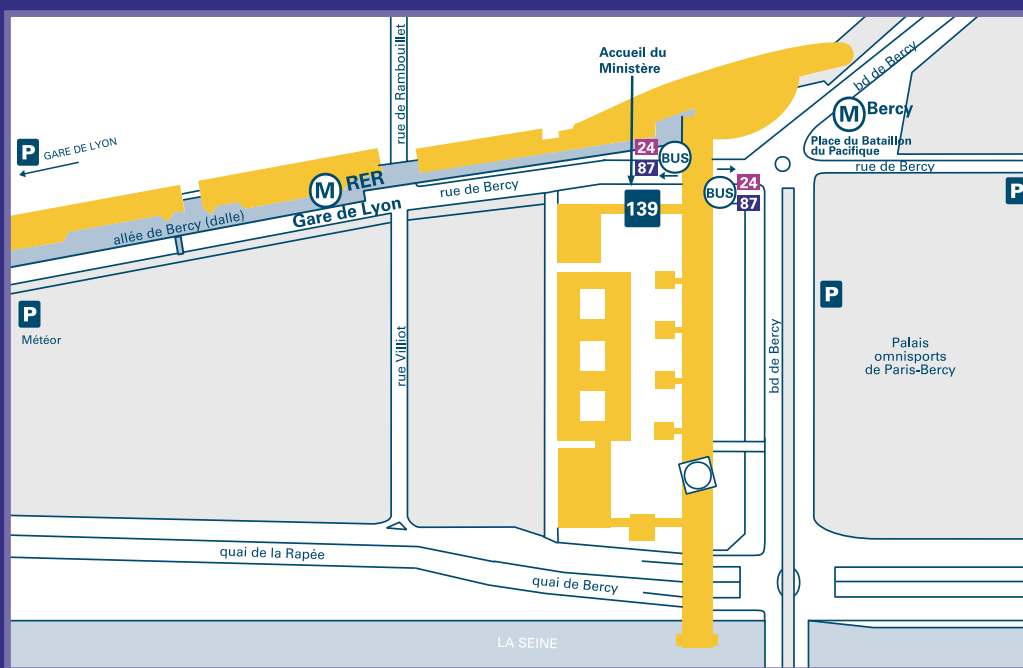
Accès

METRO :
Lignes 6 et 14 - station "Bercy" ou "Gare de Lyon"

RER :
Lignes A et D - station "Gare de Lyon"

GARE DE LYON :
Grandes lignes et banlieue

BUS :
Lignes 87, 24



139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12
Tél. 01 40 04 04 04

www.minefi.gouv.fr

**Agents de la DIRCOM ayant apporté
leur concours à la réalisation de ce document :**

Frédérique AMATO
Alain BESSE
Véronique BONNEFOI
René FORGUES
Guy FOULQUIER
Maryse GERODEL
Alain GIRARD
Jean-François GONTIES
Emilie HOLLANDE
Jean-Yves NICOLAS
Claude Mathilde OLIVIER
Muriel PASCAL
Nicole QUILLERY
Marie-Ange SANTARELLI
Anne SOMMERARD
Jeanine TOFFIN
Jean-Paul VERGNERIE
Didier WILLOT

Recherche iconographique :

Pierre CHENEVAL
Gilles COUEDIC
Gilbert DONATI
Michel PIGNAUT
Patrick VEDRUNE
Claude WALTER
Gérard ZAEPFEL

Crédits photos :

REA
PHOTOALTO
MINEFI (Dircom – Upra - Industries)

Coordination de la DIRCOM :

Nathalie MARCHANDEAU

Conception/Réalisation :

— *Labrador* — 01 53 06 30 80



MINEFI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

**139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12
Tél. 01 40 04 04 04**

www.minefi.gouv.fr